

RAPPORT D'ACTIVITÉS



Service droit des jeunes

ASBL Namur-Luxembourg

2018



CADRE GÉNÉRAL

Le Service Droit des Jeunes – Namur est agréé en tant que service d'Actions en Milieu Ouvert de catégorie 2 avec une antenne.

Par un arrêté du gouvernement de la Communauté française du 14 novembre 2011, les Services Droit des Jeunes se sont vus reconnaître leurs spécificités formalisées au travers de « dispositions particulières relatives aux services spécialisés dans l'aide juridique à titre principal ». Ces dispositions concernent tant l'action de prévention éducative que l'action de prévention sociale¹.

Le SDJ Namur a la particularité d'être actif au niveau de deux provinces, les provinces de Namur et de Luxembourg, soit de couvrir cinq divisions judiciaires, à savoir Namur, Dinant, Arlon, Neufchâteau et Marche-en-Famenne.

Si l'importante activité développée dans le cadre de la permanence en Province du Luxembourg assimile aujourd'hui celle-ci à un service et si, dans l'idéal et à terme, nous souhaitons faire reconnaître cette entité comme une AMO de catégorie 1, d'autres avancées assurant la viabilité et le déploiement nécessaire à l'activité déjà en place sur les deux provinces ont cette année été réfléchies. Aussi, une demande d'agrément relative à un passage en AMO de catégorie 3 pour le Service Droit des Jeunes de Namur corrélativement à la reconnaissance de l'antenne en Province du Luxembourg a été introduite en 2018.

¹ Anciennement dénommées « aide individuelle » et « actions communautaires ».

EN PROVINCE DE NAMUR

EQUIPE

L'équipe se compose en 2018 de :

- **Laurence Barreau**, juriste.
- **Ludivine Brokken**, intervenante sociale.
- **Céline Pirmez**, intervenante sociale.
- **Sybille Wilvers**, intervenante sociale.
- **Jessica Engels**, intervenante sociale (remplaçante à ½ temps de Laurence Barreau).
- **Pascale Gillot**, économiste diplômée.
- **Johanne Wyns**, directrice.

PERMANENCES

Le service est joignable par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 17h. Les permanences physiques, quant à elles, sont organisées les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 14h à 17h. Elles se tiennent au Beffroi de Namur (situé rue du Beffroi n°4) au sein des locaux d'Infor Jeunes, centre d'information généraliste largement connu.

Elles sont tenues par les permanents, en alternance, par Laurence Barreau, Ludivine Brokken, Céline Pirmez, Sybille Wilvers et Jessica Engels. La direction participe aux permanences physiques et téléphoniques en fonction des besoins.

L'équipe reçoit également en entretien le public dans les bureaux du siège social (situé rue Godefroid n°26), soit suite à une demande de rendez-vous par téléphone, soit dans le cadre d'un suivi déjà en place.

ACTIVITÉS LIÉES AU PROJET PÉDAGOGIQUE

Les Services d'Actions en Milieu Ouvert ont pour mission principale de réaliser des actions de prévention sociale et éducative, au bénéfice des jeunes d'une zone d'action déterminée, dans leur milieu de vie et dans leurs rapports avec leur environnement social, en l'absence de mandat administratif ou judiciaire².

1. AU NIVEAU ÉDUCATIF

Dans le cadre des missions spécifiques qui leur sont conférées, les Services Droit des Jeunes dispensent aux jeunes, à leur famille et familiaux, dans un langage adapté, une information juridique complète et adéquate, leur permettant de mieux comprendre leur environnement social et ainsi de faire des choix et d'agir en connaissance de causes.

a. Les demandes d'information – Consultations

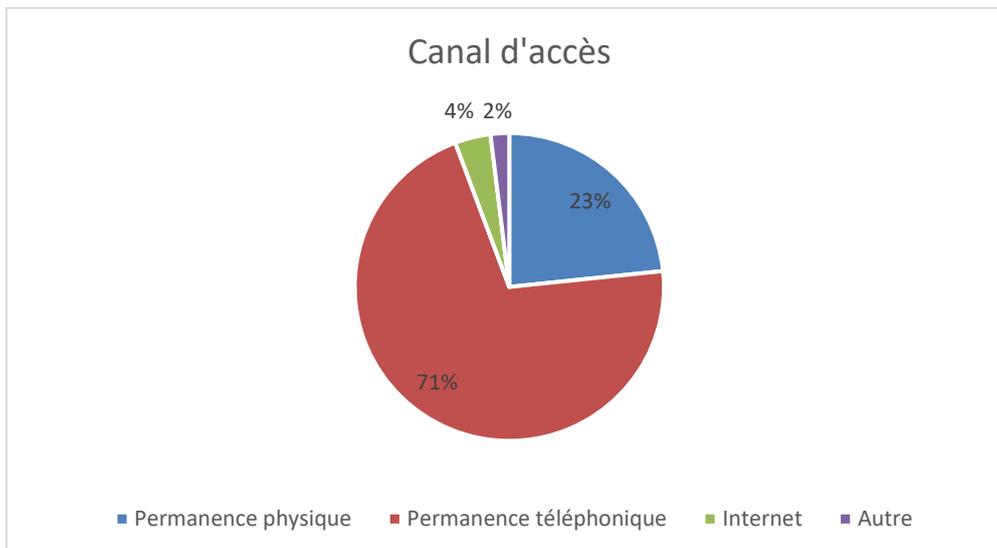
Conformément à notre cadre de travail, nos actions de prévention premières sont l'écoute, la valorisation et la réorientation et ce, avant l'accompagnement social individuel. Une information complète sur les effets et les conséquences possibles des actions est systématiquement apportée avant toute proposition d'accompagnement dans les démarches.

Nombre de consultations et Canaux d'accès

Sur l'ensemble de l'année 2018, le Service Droit des Jeunes de Namur a été consulté à 668 reprises. Ce nombre est en diminution par rapport à 2016 et 2017 (846 demandes d'informations en 2016 et 778 en 2017), mais reste stable par rapport aux années antérieures (654 en 2013; 660 en 2014 et 639 en 2015).

À la fin du premier trimestre de 2018, nous avons décidé de créer un nouveau registre des demandes afin d'affiner l'analyse statistique et notre compréhension de celles-ci. Nous émettons l'hypothèse que durant cette année, certaines erreurs dans l'encodage aient été commises. Il s'agira donc d'observer les années à venir si cette dégressivité des demandes est naturelle et persistante ou si elle a été relative à cette adaptation méthodologique.

² Art. 2 al. 30 du Décret du 18 Janvier 2018 portant le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse.



Comme dans d'autres arrondissements, la grande majorité de ces demandes d'informations se font dans le cadre des permanences téléphoniques. En effet, $\frac{3}{4}$ des demandes sont formulées depuis de nombreuses années de cette manière. Nous pouvons aisément supposer que dans le cadre d'un premier contact, de l'obtention d'une information ponctuelle, de l'éventuelle fixation d'un premier rendez-vous, les particuliers tout comme les professionnels préfèrent, avant de se déplacer, s'assurer qu'ils frappent à la bonne porte ou espèrent, par ce biais, obtenir une réponse plus rapidement.

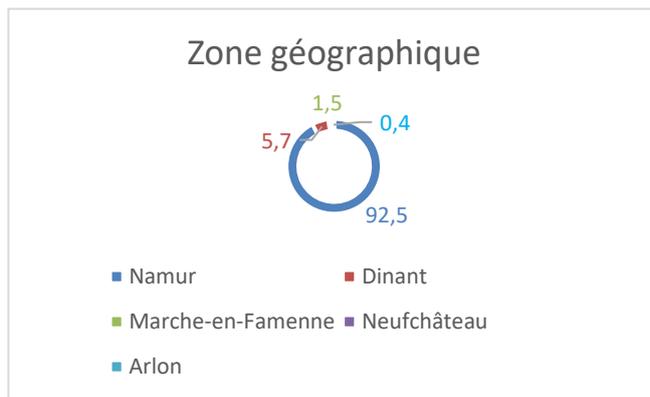
Le deuxième type de permanence se voit également investi de manière relativement stable d'année en année (23%). La possibilité d'obtenir une information dans le cadre d'une action communautaire ou collective ou dans le cadre d'un premier entretien sont, au vu des autres canaux disponibles, rationnellement proches de 0. A contrario, nous nous interrogeons sur le peu d'utilisation du canal d'accès « internet ». Aujourd'hui, c'est indéniable, les jeunes sont très présents sur les réseaux sociaux et sur internet de manière plus générale. Nous pensons d'ailleurs pouvoir formuler l'hypothèse selon laquelle les jeunes aujourd'hui estimeraient qu'il est plus facile de s'exprimer librement ou de s'autoriser à entrer en contact par internet.

Nous constatons, comme chaque année depuis sa mise en place, que le nombre de visites sur le site continue d'augmenter. En moyenne, il a été consulté 214 fois par jour, en 2018 (+34 % par rapport à 2017). Les mois regroupant le plus de visite sont les mois de Mars et d'Octobre. Si des fiches d'informations sont mises à disposition de nos publics, les pages comportant les outils et informations propres à chaque service restent comme chaque année les plus consultées.

Cependant, malgré la possibilité laissée d'entrer en contact via un formulaire en ligne et la communication de notre adresse mail, seules 25 demandes nous parviennent par internet.

Aussi, le SDJ Namur a aujourd'hui la volonté de se montrer d'avantage accessible pour les jeunes sur internet. Avec les autres Services SDJ, nous travaillons à une nouvelle refonte du site internet commun. Dans la même perspective, une page Facebook et un compte Instagram ont également été créés afin de communiquer en permanence nos horaires et lieux de permanences, nos activités et l'information que nous estimons utile et nécessaire. Des *tutos vidéos* permettant l'adaptation de nos fiches informatives sont envisagés.

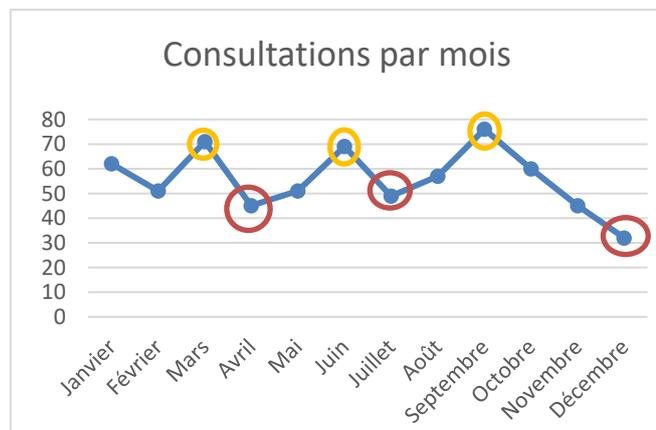
Zone géographique



Nous le verrons dans le cadre de l'analyse des accompagnements, bien que les dossiers soient comparativement davantage répartis sur l'ensemble de la province de Namur, les consultations du SDJ se font dans plus de 90% de cas par des professionnels et des particuliers de la division de Namur³.

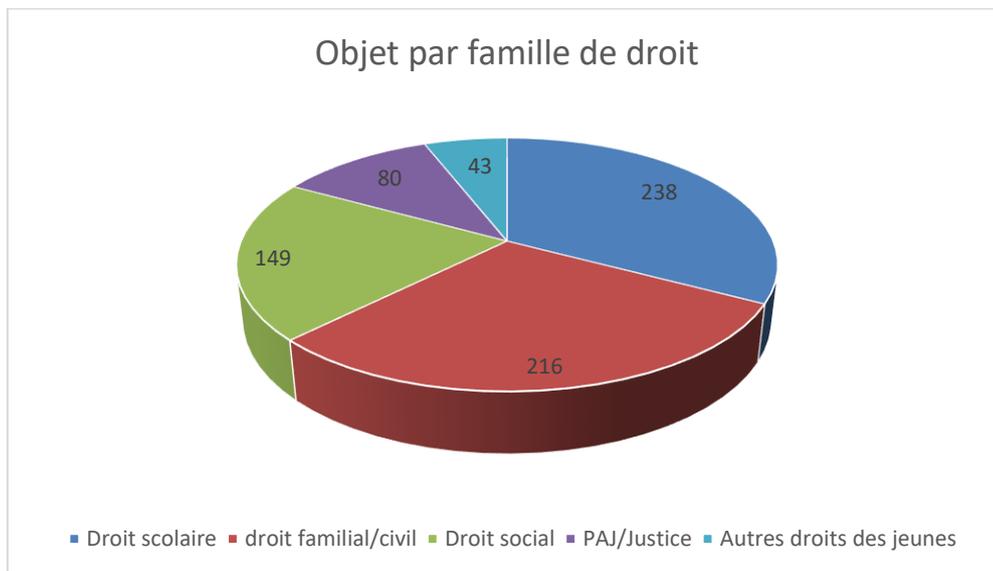
Il est intéressant de constater que les périodes de plus grandes affluences et de consultations du service se situent non durant les périodes de vacances scolaires, périodes systématiquement les plus basses, mais bien en Mars, Juin et Septembre. Le postulat que nous posons déjà depuis de longues années et qui peut être renforcé par le nombre important de consultations en la matière concerne les demandes relatives aux décisions et sanctions scolaires prises durant ces périodes.

Consultations par mois



³ 79% des dossiers sont ouverts sur la division de Namur tandis que 10% des dossiers sont propres à Dinant; 5,3 % sont extérieurs à la province même de Namur.

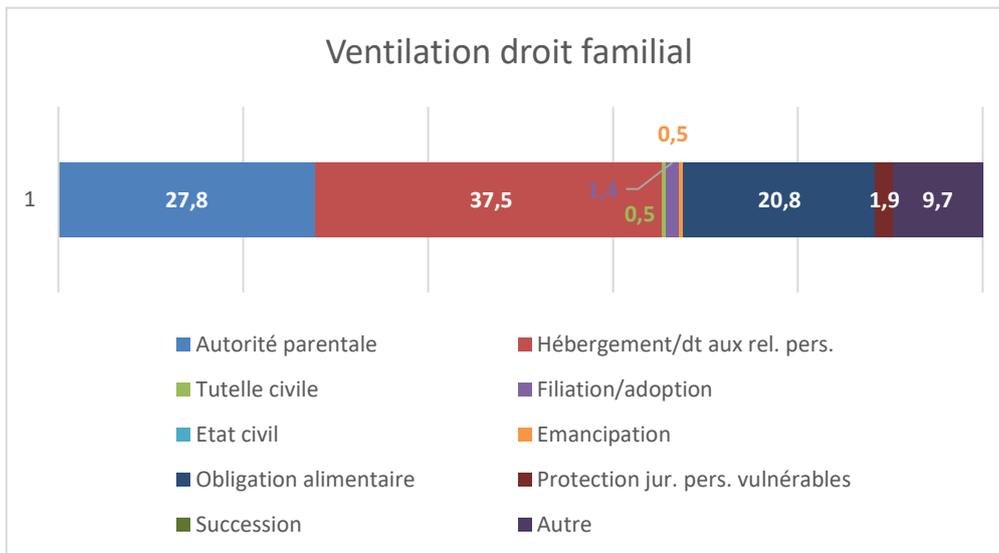
Objet des demandes



Depuis de nombreuses années, notre service est régulièrement sollicité pour des questions relevant du droit scolaire. Avec 238 demandes et malgré une diminution successive depuis 2016, il reste cette année encore l'une des matières dominantes pour lesquelles nous sommes amenés à fournir une information et ce, à la fois pour les inscriptions, les changements d'école, les exclusions, les sanctions disciplinaires et les recours rendus par les Conseils de Classe et les jurys de qualification.

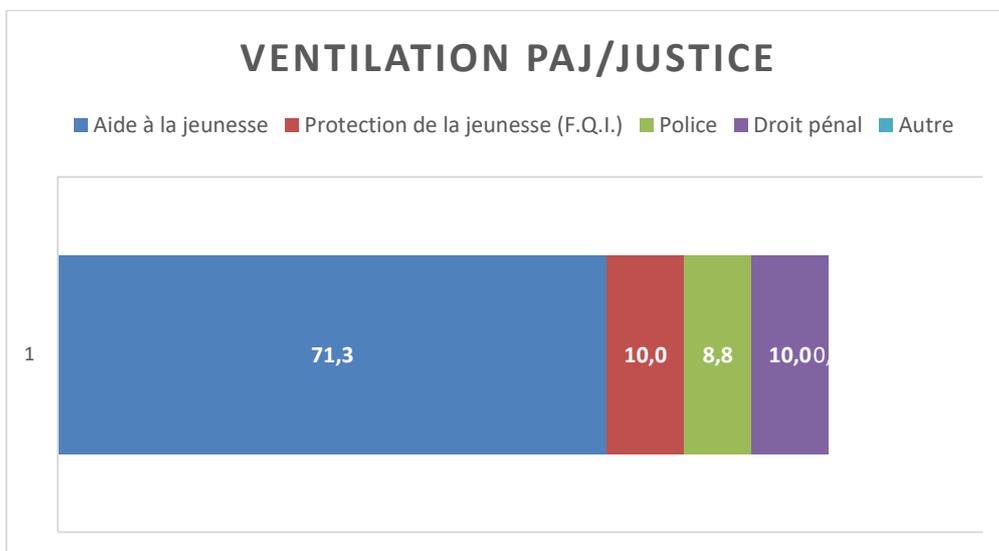
Nous pouvons assurément prétendre à une expertise en la matière. Si nous nous questionnons sur la gestion par l'école des difficultés présentes en son sein ainsi que sur la diffusion et l'impact des outils de vulgarisation créés par nos services, nous nous interrogeons aussi sur le public nous consultant. Il pourrait être intéressant d'observer si la majorité des étudiants et de leur famille nous consultant dans cette matière entrent ou non dans les conditions de l'aide juridique. Non que nous postulions que les jeunes d'établissements plus « populaires » ou en décrochage scolaire soient moins nombreux, mais bien qu'ils se présenteraient proportionnellement moins à nos portes en raison d'une banalisation du processus d'exclusion et/ou d'une méconnaissance de leurs droits en général. À cet égard, il nous semble par ailleurs devoir soulever que la charge financière relative aux procédures judiciaires en matière scolaire est non-négligeable⁴. D'ailleurs, il semblerait que la communication, la conciliation et la remise en question des décisions des directions varient selon les écoles et les réseaux d'enseignement. Nous renvoyons d'ailleurs pour le surplus notamment aux recommandations en matière scolaire formulées par le groupe InterSDJ et disponibles sur notre site internet.

⁴ Matière spécifique pour laquelle la mise en œuvre de l'aide juridique semble plus difficile; Proposition de réflexion à lire en parallèle de l'analyse *supra* des dossiers et avec le graphique relatif à l'utilisation du fonds de défense.



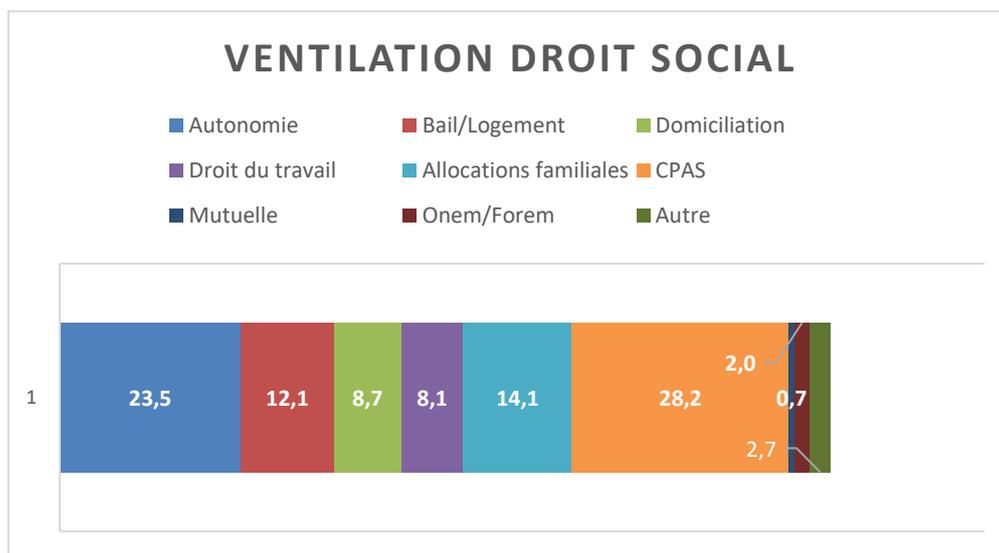
Parallèlement, le nombre de consultations relevant du droit familial atteint un nombre total de 216 demandes, soit 29,75%. Malgré une perte en nombre de consultations (-53), les demandes restent tout à fait stables proportionnellement à l'ensemble des demandes nous étant adressées, à savoir 1/3.

En effet, nous constatons depuis plusieurs années un nombre important de demandes liées aux situations de divorce ou de séparations parentales (11,70% en 2007; 11,35% en 2008; 13,41% en 2009; 11,64% en 2010; 14,74% en 2011; 11,15% en 2012; 14,07% en 2013; 13,03% en 2014, 14,08% en 2015, 14% en 2016, 13% en 2017 et 12% en 2018). Elles constituent directement le deuxième type de demandes spécifiques auxquelles nous répondons⁵.



⁵ Le premier type de demande regroupe les informations liées au « droit scolaire général ». Cependant, cette première catégorie risque d'être davantage ventilée à l'avenir, la grille d'encodage ayant été affinée en cours d'année.

En droit de la jeunesse, les consultations sont en augmentation (80 demandes) et restent systématiquement en nombre supérieur pour le volet Aide à la jeunesse par rapport aux autres volets qui avoisinent respectivement 10% des demandes en la matière.



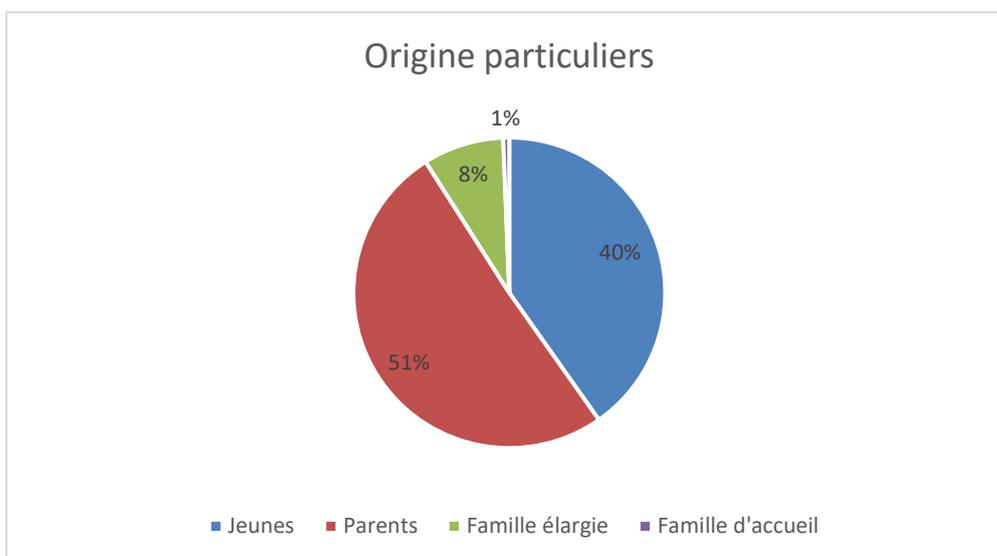
Viennent ensuite les demandes d'information regroupées dans la catégorie du droit social. Avec un total de 149 demandes, elles représentent 22,30% de nos consultations. Les demandes d'informations concernant l'autonomie des jeunes majeurs ou en approche de la majorité sont en régression depuis 2016. Elles ne concernent plus que 7% en 2016, 4% en 2017 et 5,2% en 2018 alors même qu'elles constituaient l'une de nos trois matières dominantes entre 2007 et 2015. De même, cette année, les demandes relatives aux allocations familiales sont en nette diminution (-39 demandes). Nous pouvons donc supposer que ces matières nécessitent en général un suivi plus important et que nous constituons à ce niveau une ressource pour les jeunes issus des services de l'aide à la jeunesse et les professionnels les encadrant.

De manière générale, les matières relatives à l'aide juridique, au secret professionnel, à la déontologie, aux réseaux sociaux, au droit des étrangers restent constamment inférieures à 2%.

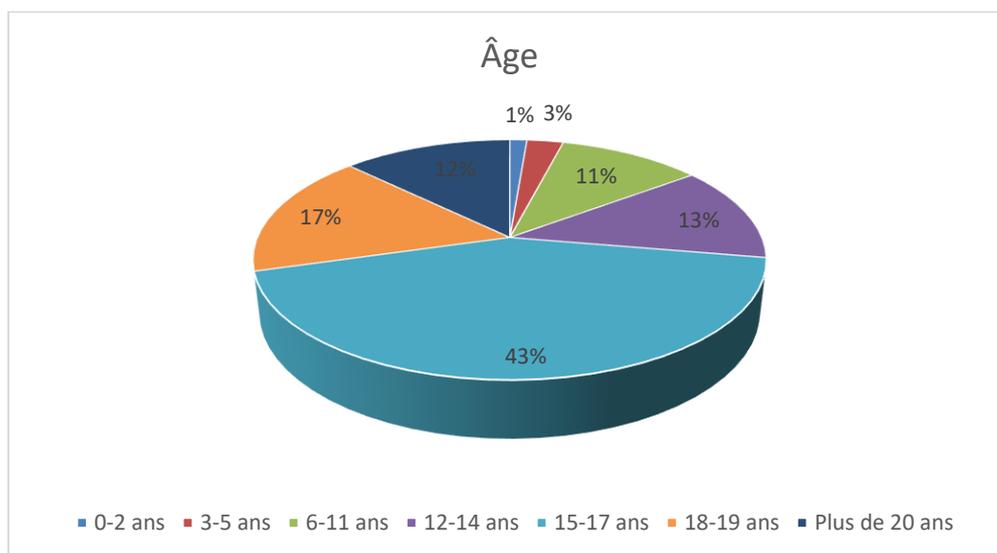
La dénomination « Autre » retient particulièrement notre attention puisqu'elle regroupe en 2018, comme en 2017, et ce malgré l'affinage des catégories d'encodage, plus de 8% de l'ensemble des consultations. Cette catégorie était, depuis 2012, annuellement chiffrée entre 2 et 3%. Ainsi, de manière variée et ponctuelle, nous sommes par exemple consultés sur des questions concernant les dettes, les assurances, la fréquentation et l'obligation scolaire, l'enseignement supérieur ou à domicile.

Origine et Âge

La répartition des consultations est, de manière stable, largement plus importante en provenance des particuliers que celles des services sociaux. Comme en 2017, les services sociaux et les particuliers nous ont respectivement consultés en 2018 à raison de 27 et 73%.

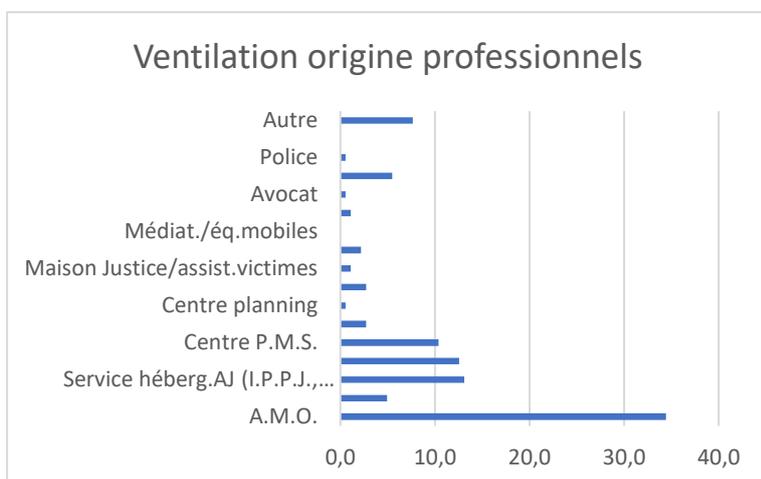
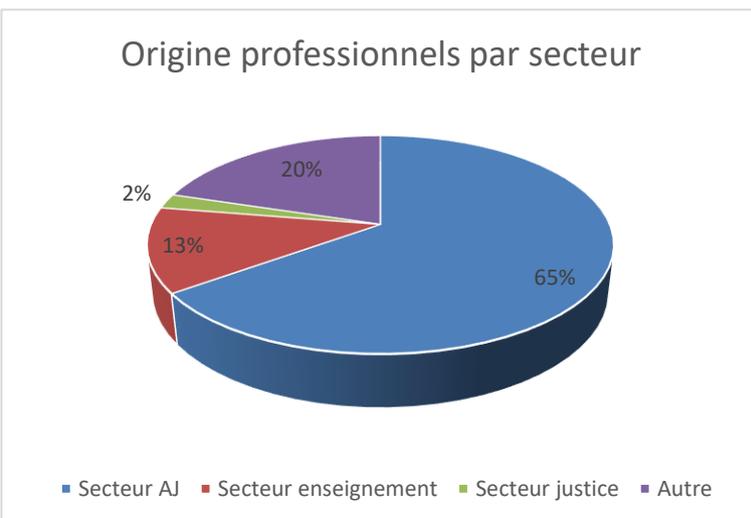


Les parents nous consultent d'année en année toujours plus que les enfants. Si nous veillons à ce que l'enfant ou le jeune soit toujours l'interlocuteur privilégié et à ce qu'il reste en tout état de cause au centre de l'intervention, il nous semble que cette donnée est intéressante à souligner. En effet, comme l'indique le graphique ci-dessous relatif aux âges, si nombre d'enfants ne possèdent pas encore le discernement pour nous consulter directement, d'autres sont parfois coutumiers de parcours de rupture ou démissionnaires par rapport à eux-mêmes. Si nous devons aider les particuliers à identifier qui est le « demandeur d'aide », il nous appartient également de réfléchir à la place laissée à la proactivité relationnelle et aux liens entre absence de formulation de demande d'aide et refus d'aide, entre formulation expresse de demande d'aide et exigence institutionnelle.

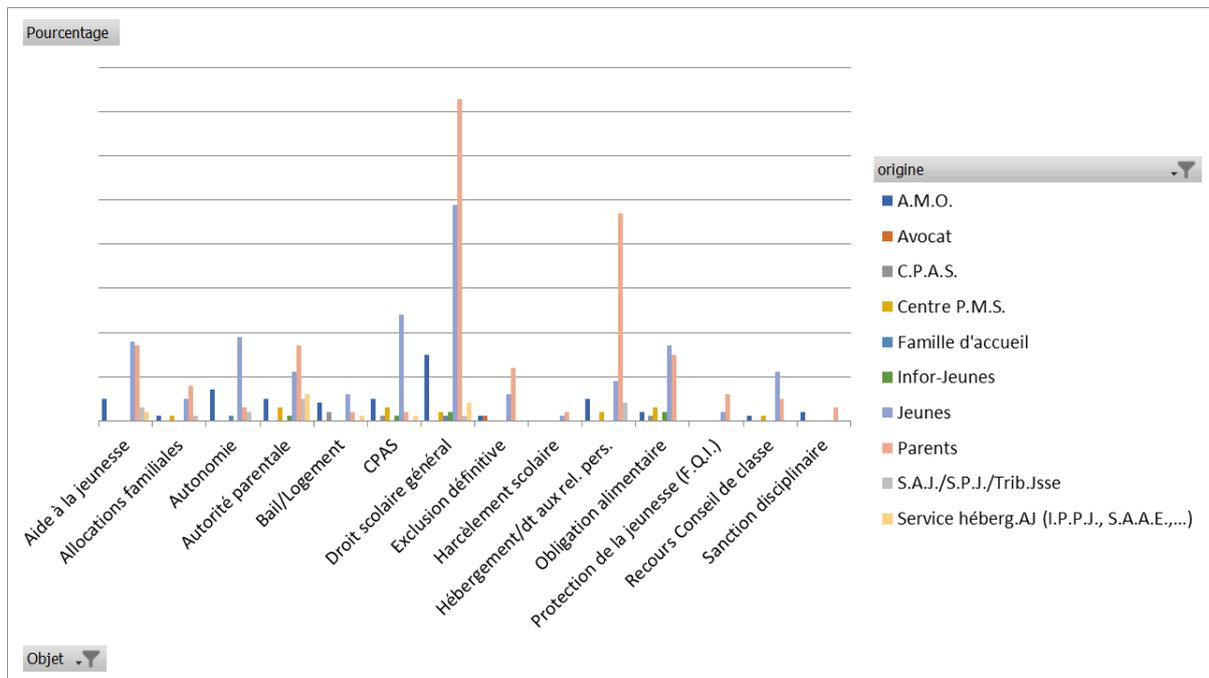


Les demandes d'informations les plus nombreuses concernent les jeunes mineurs proches de la majorité et âgés de 15 à 17 ans (43%). Elles sont suivies de près par les demandes émanant/concernant les jeunes majeurs (29% au total). De manière chronologiquement dégressive se succèdent ensuite les demandes relatives aux tranches d'âges inférieures. L'enfance et la petite enfance restent les périodes pour lesquelles nous intervenons le moins.

De manière tout à fait stable, près d'un tiers des demandes proviennent des autres AMO. Cela met en évidence le relais entre nos services et atteste de notre complémentarité. Ensuite viennent les demandes émanant des services résidentiels (13,1%) et des autorités mandantes (12,6%). Celles-ci continuent de décroître par rapport aux années antérieures (13% en 2017, 12% en 2016; 13,27% en 2015; 14,69% en 2014; 17,26% en 2013, 22,31% en 2012). Au total, 65% des demandes d'informations viennent des services de l'aide et de la protection de la jeunesse tous services confondus.



Les autres services de première ligne nous consultent peu. Un travail proactif reste intéressant à mener. Il ressort encore de nos rencontres au sein de nos différents groupes de travail un manque de connaissance mutuelle des missions et cadres de travail propres aux services. Les demandes émanant des autres services sont stables et s'équilibrent d'année en année en termes de croissance/décroissance.

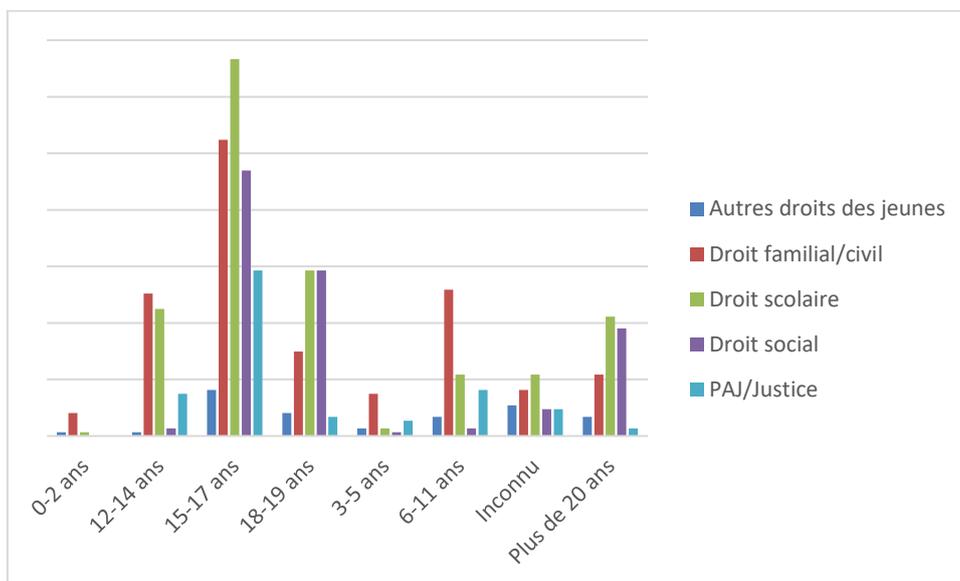


Les enfants, tous âges confondus, nous consultent majoritairement pour le droit scolaire général, bien que de manière moindre que leurs responsables légaux ainsi que pour des questions en lien avec le CPAS, la mise en autonomie, l'aide à la jeunesse et les obligations alimentaires. Les parents, eux, s'adressent à nous essentiellement par rapport au droit scolaire général, à l'hébergement et aux relations personnelles, à l'autorité parentale, l'aide à la jeunesse et les obligations alimentaires.

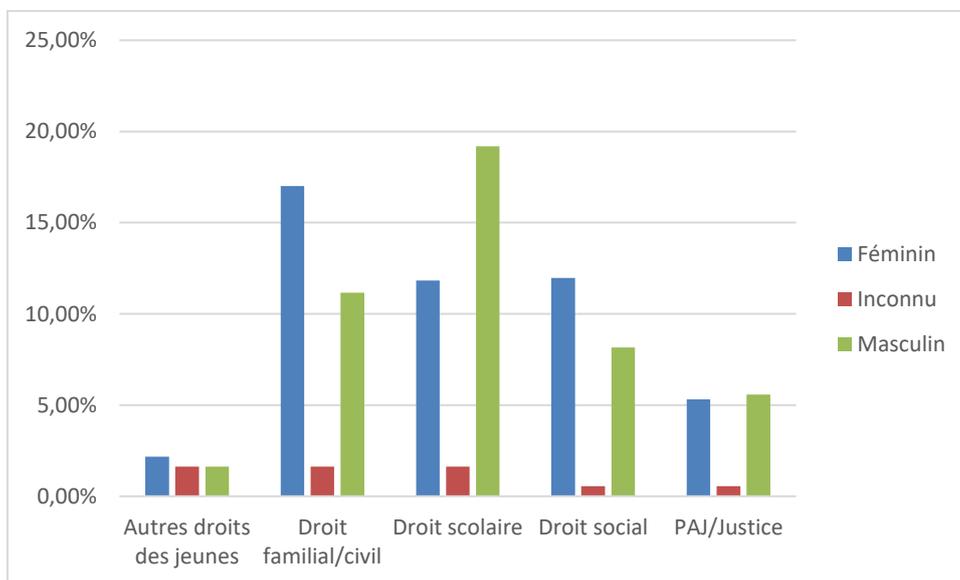
Pour les AMO, elles nous consultent régulièrement lorsqu'elles ont besoin d'informations relevant du droit familial, scolaire et de l'aide à la jeunesse.

Les mandants, eux, nous consultent concernant le droit familial.

Infor Jeune, service d'information généraliste, se tourne vers nous lorsqu'ils ont des demandes relevant du droit scolaire ou des obligations alimentaires.

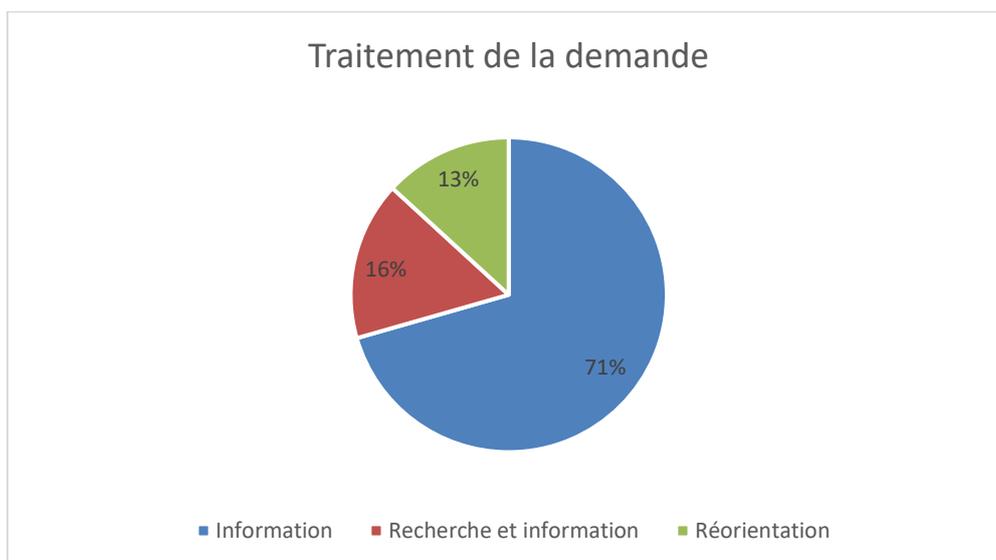


Les consultations relatives aux grands ados (15-17 ans) concernent d'abord le droit scolaire général, l'aide à la jeunesse, l'autonomie, l'autorité parentale, ensuite les questions liées à l'hébergement, au CPAS et aux exclusions définitives. Celles des majeurs relèvent essentiellement des obligations alimentaires, du droit scolaire général et des recours contre les décisions du conseil de classe et de celles du CPAS. Enfin, celles des enfants en bas âge du droit civil et familial (autorité parentale, hébergement et aide à la jeunesse).



Globalement, nous sommes tant consultés par les filles (48,4%) que par les garçons (45,4%). Les différences notables se situent au niveau, d'abord, du droit scolaire (information générale, sanction disciplinaire et exclusion définitive); ensuite, du droit familial et civil (obligation alimentaire, autorité parentale, domiciliation) et, de manière moindre du droit social (autonomie et CPAS).

Traitement de la demande



Dans 71% des cas, les demandes des usagers sont rencontrées par une information directe dispensée par les intervenantes qui assurent la permanence.

Dans 16% des cas, une recherche est nécessaire pour apporter une information complète compte tenu de la complexité ou de la particularité de la demande.

Dans 13% des cas, le service réoriente vers un autre service. On peut donc en déduire qu'une grosse majorité des demandes relèvent de notre compétence et que nous sommes adéquatement identifiés par les services et par les particuliers. Ce chiffre est en augmentation depuis deux ans. Lorsque l'équipe réoriente un jeune, un familial ou un professionnel, elle le fait majoritairement vers l'UNECOF, le Service Info Conseil Logement. De manière moindre, elle le fait vers le SAJ, les avocats, les syndicats, ou le Service d'Aide aux personnes déplacées.

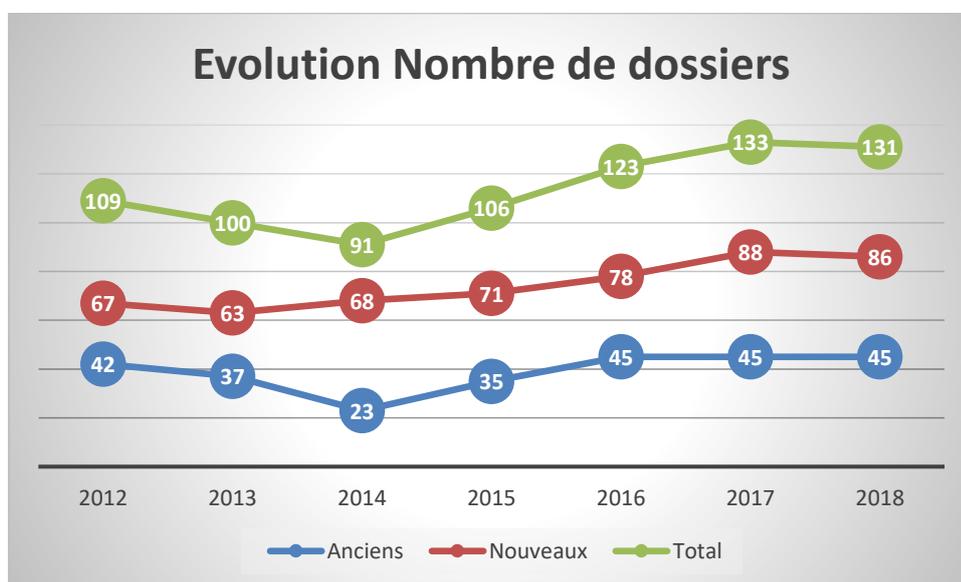
b. Les dossiers ouverts

Au-delà de l'information juridique, le Service accompagne les jeunes, leur famille et leurs familiers qui le souhaitent dans leurs démarches juridiques et sociales, en les associant pleinement au processus d'aide. Il leur donne l'occasion de faire valoir leurs droits, y compris le cas échéant par voie judiciaire.

Nombre de dossiers

Durant l'ensemble de l'année 2018, 131 dossiers ont été traités sur l'arrondissement de Namur (-2 dossiers). Depuis 2017, nous atteignons un nombre d'accompagnements jamais atteint auparavant. De manière tout à fait stable, nous avons ouvert 86 « nouveaux » dossiers en 2018 sur les 131 annuellement traités. Au terme de l'année civile de 2018, 87 des dossiers annuels avaient été clôturés; 44 jeunes sont encore, pour 2019, demandeurs d'un accompagnement.

Actuellement, nous essayons de calculer la durée moyenne de prise en charge d'un dossier et de déterminer pour quelle matière les dossiers sont amenés à être traités dans la durée.

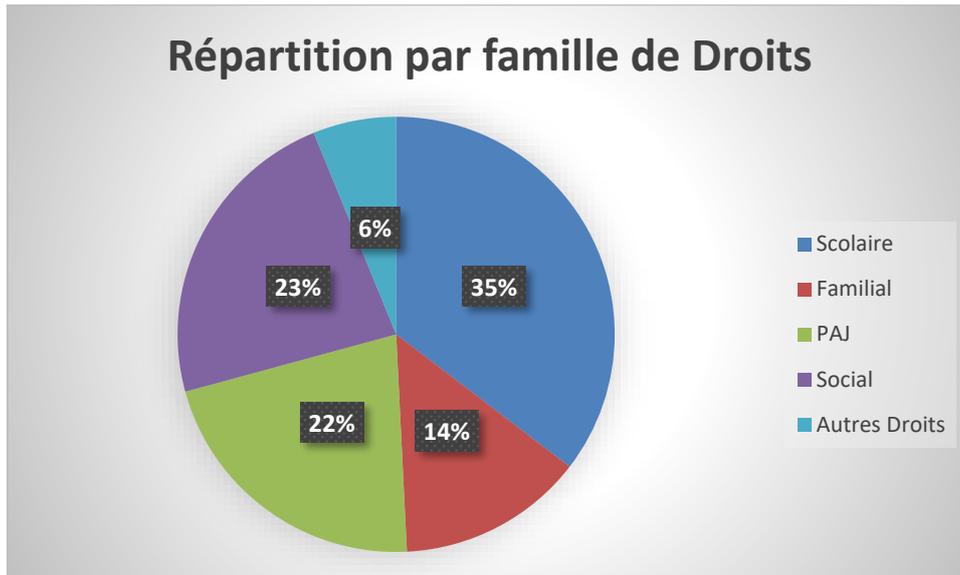


Couverture géographique

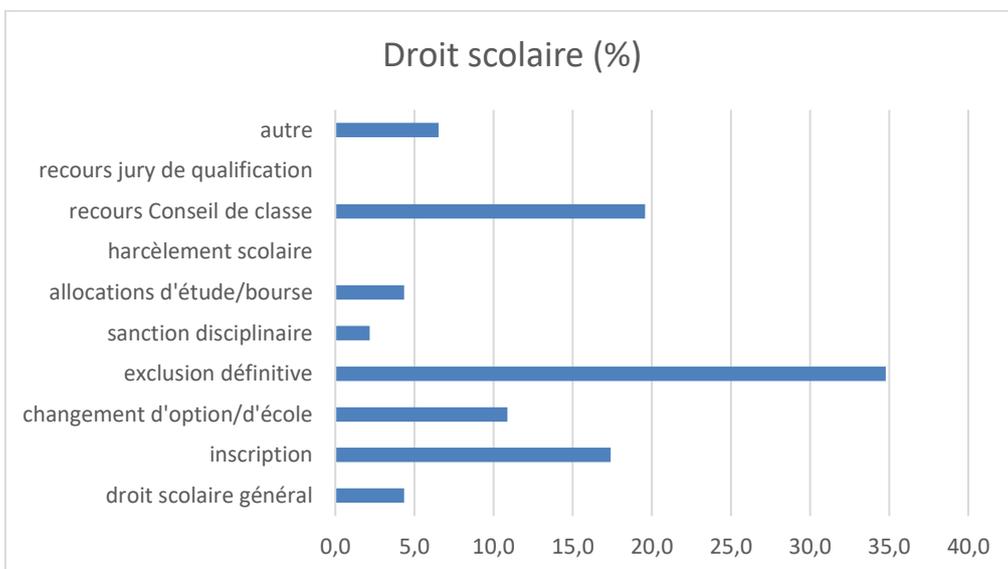


Objets des dossiers

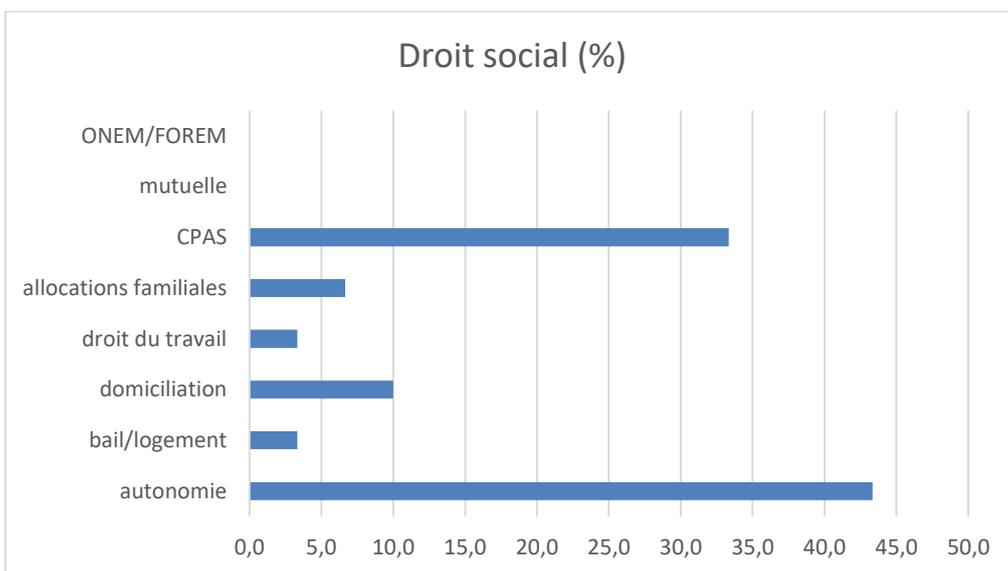
En préalable, en raison d'un nouveau système d'encodage réfléchi en équipe afin d'améliorer l'analyse et la lisibilité de nos données, il est à noter que les statistiques portent à nouveau, comme jusqu'en 2015, sur l'ensemble des dossiers et non, seulement sur ceux nouvellement ouverts. Aussi, il n'est pas possible de chiffrer exactement l'évolution annuelle par thématique des dossiers.



Le nombre total de dossiers en droit scolaire se maintient à un pourcentage avoisinant le tiers de l'ensemble des dossiers. En effet, il a connu une forte augmentation en 2016 mais reste globalement stable les cinq dernières années (36,4% en 2017; 50% en 2016; 38% en 2015; 33% en 2014; 36% en 2013 et 27% en 2012). C'est un fait, le droit scolaire est une matière complexe et souvent méconnue. Il semble que nous ayons été identifiés comme étant le service « ressource » pour cette matière. En effet, nos collègues des autres AMO nous renvoient régulièrement des dossiers d'ordre scolaire afin que nous établissions une co-intervention ou que nous prenions le relais et réalisions une prise en charge complète du dossier. Malgré nos missions et notre offre de services presque identiques, d'aucuns ne se sentent pas assez outillés pour offrir une information complète ou un accompagnement de qualité lors de ces procédures particulières.

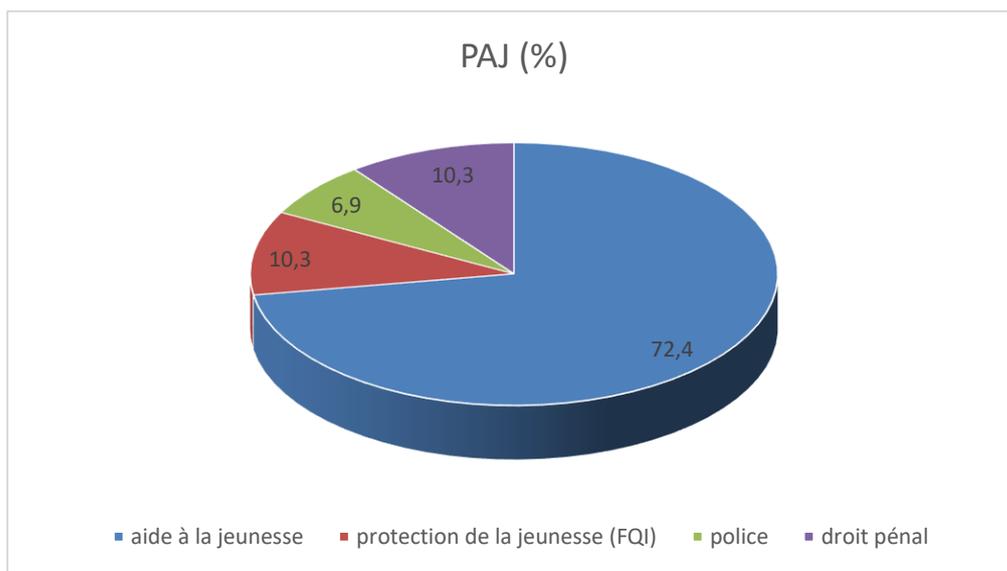


De même, la forte dominance des dossiers relatifs à la mise en autonomie des jeunes et à l'obtention d'un revenu d'intégration sociale ou d'une aide sociale reste d'actualité. Comptabilisant 23% de nos accompagnements, ces dossiers sont de manière stable notre deuxième type d'accompagnement.

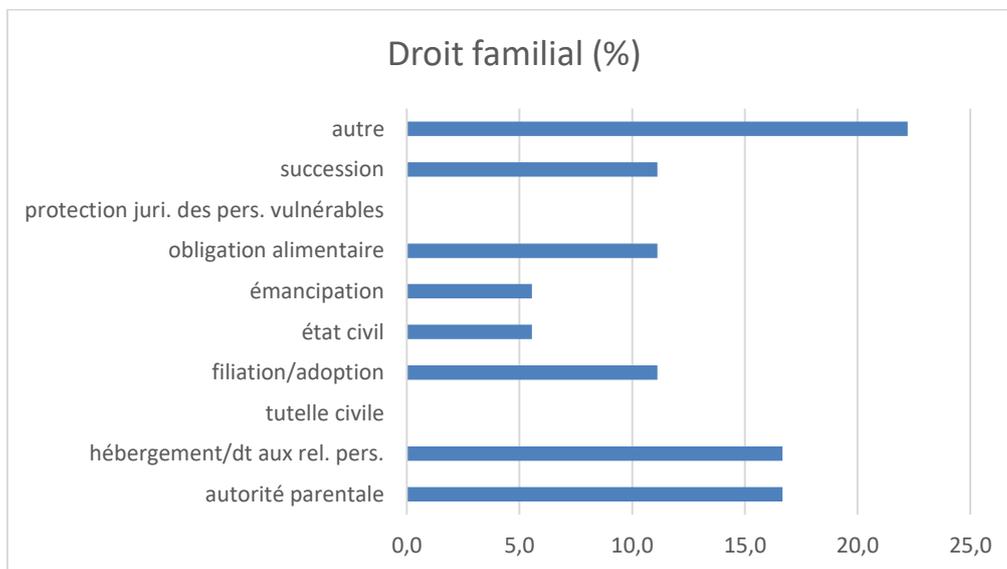


Ces dossiers en matière sociale constituent une charge importante de travail pour les intervenantes. En effet, lorsqu'un jeune sollicite une aide pour « se mettre en autonomie », un travail de réflexion et d'accompagnement dans différentes matières va généralement se mettre en place. Ce type de demande nécessite, d'abord, un exercice de clarification afin de s'assurer du type d'aide à apporter (générale ou spécialisée) et les services auxquels s'adresser. Régulièrement des problématiques, déjà indiquées ailleurs, telles qu'un renvoi de balle entre l'Aide à la jeunesse et le CPAS font surface. Les démarches administratives pour l'octroi de

l'aide générale sont nombreuses en amont, en parallèle, et à l'issue de l'introduction de la demande⁶.

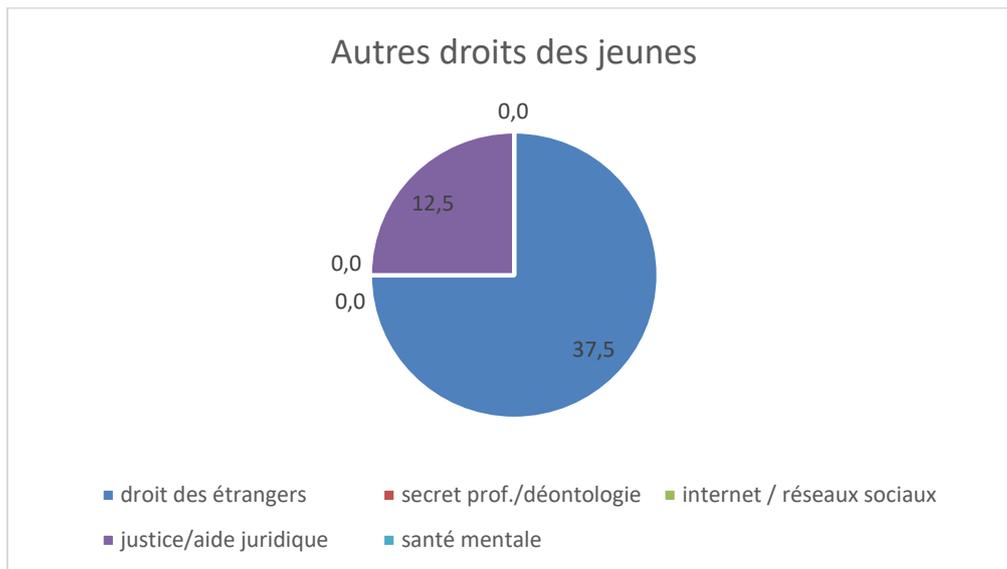


De manière relativement exceptionnelle, les dossiers relevant de l'aide et de la protection de la jeunesse atteignent cette année 22,13%. Nous pensons pouvoir affirmer que ce nombre est en augmentation au regard des 14,7% des dossiers « ouverts » en 2017 et des 13,2% de l'ensemble des dossiers traités en 2015. Le secteur de l'Aide et de la Protection de la jeunesse est un des secteurs d'intervention qui reste prioritaire au niveau du Service Droit des Jeunes, notre volonté étant toujours de recentrer nos actions vers le public des plus défavorisés.



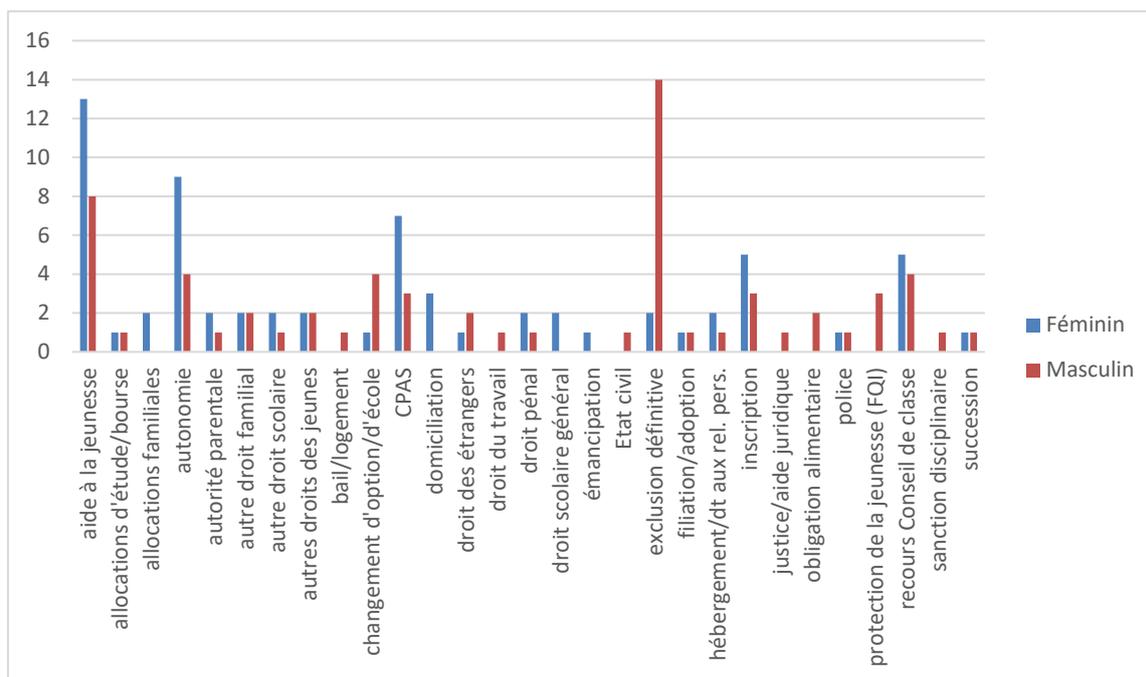
⁶ Veiller au respect de la législation relative au CPAS et de la compétence territoriale, à l'application du protocole de collaboration, anticiper l'application des obligations alimentaires, restaurer/créer une relation de confiance entre le bénéficiaire et l'assistante sociale, régularisation au niveau des mutuelles, allocations et bourses éventuelles, recherche éventuelle d'un avocat et introduction de recours, inscription scolaire, etc.

Contrairement à l'importance du nombre de consultations en la matière (1/3 des demandes d'informations), les dossiers relevant du droit familial atteignent seulement 14%. Cela peut sans doute s'expliquer par le fait que nous n'accompagnons pas les parents dans leurs démarches de séparations parentales.



Les dossiers ouverts au niveau du droit des étrangers sont incontestablement en augmentation bien qu'en nombre limité. Parallèlement, nous notons également une augmentation d'accompagnements de jeunes en Aide à la jeunesse pour lesquels le regroupement familial s'avère extrêmement compliqué. D'autres dossiers plus spécifiques ont été ouverts afin d'accompagner des jeunes mineurs victimes de viol ou rencontrant des difficultés avec des professionnels encadrant. Enfin, si aucun dossier n'est repris spécifiquement dans la catégorie « santé mentale » cela ne signifie aucunement que ceux-ci ne rencontrent pas de telles difficultés. Au contraire, nous faisons le constat de l'augmentation de demandes de jeunes présentant des besoins complexes et multiples, avec un long parcours A.J. et/ou de soins. L'équipe a une impression d'impuissance face à ces problématiques déjà bien connues des autorités compétentes. Les jeunes qui fréquentent notre service décrivent régulièrement les décisions d'intervention ou les absences d'intervention comme des violences. Ils peuvent être ambivalents quant à la prise en charge qu'ils souhaitent et ne se tournent généralement pas, pour cette problématique, vers nous.

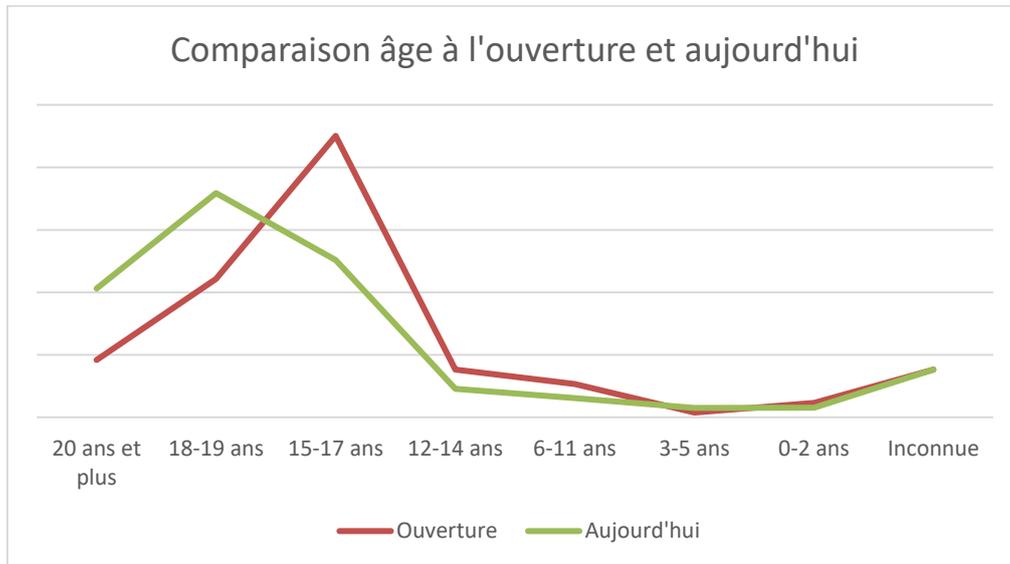
Afin de réfléchir à notre pratique, il nous a semblé pertinent de croiser ces données de fonds avec d'autres :



Comme l'illustre le graphique ci-dessus, nous souhaitons indiquer que si dans certaines matières les garçons comme les filles semblent nous consulter de manière indifférenciée⁷ ou non-significative, l'accompagnement prépondérant de filles ou de garçons dans des matières spécifiques nous semble devoir être étudié à la lumière d'études relatives à la délinquance juvéniles et aux enjeux de genre. En effet, les garçons nous consultent très majoritairement par rapport aux filles dans les matières scolaires et, dans une moindre mesure, dans les matières protectionnelles, autrement dit dans des matières plus « disciplinaires »⁸. À l'inverse, les filles demandent beaucoup plus régulièrement notre aide dans des situations de mise en autonomie, d'obtention d'aide sociale, de l'aide à la jeunesse ou dans le cadre des allocations familiales et de domiciliation.

⁷ De manière générale, les accompagnements s'équilibrent à raison de 51% pour les filles et 49% pour les garçons.

⁸ Nous nous efforçons de préciser qu'à notre niveau cette indication ne signifie nullement qu'ils ont un gros problème de discipline mais bien que nous sommes davantage amenés à intervenir pour ce qui les concerne dans ces cadres.

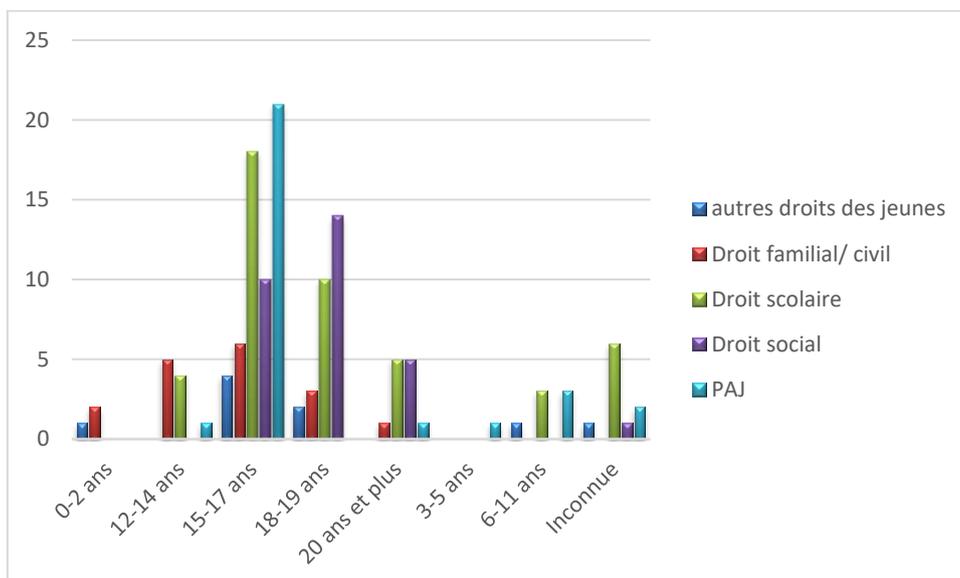


Au niveau de l'âge, en combinaison avec nos données de consultations, force nous est de constater que notre public est aujourd'hui majoritairement composé de grands adolescents. En effet, nous apportons majoritairement notre aide aux jeunes de 15 à 17 ans (25,19%) et aux jeunes majeurs (56,4%). Si la première tranche d'âge est en nette diminution par rapport aux deux dernières années (56,2% en 2016 et 34,1% en 2017), la seconde est encore en augmentation (+14,4%). La catégorie des mineurs de moins de 15 ans (10,6%), comme en 2016, reste inférieure aux nombres de prises en charge durant les cinq dernières années.

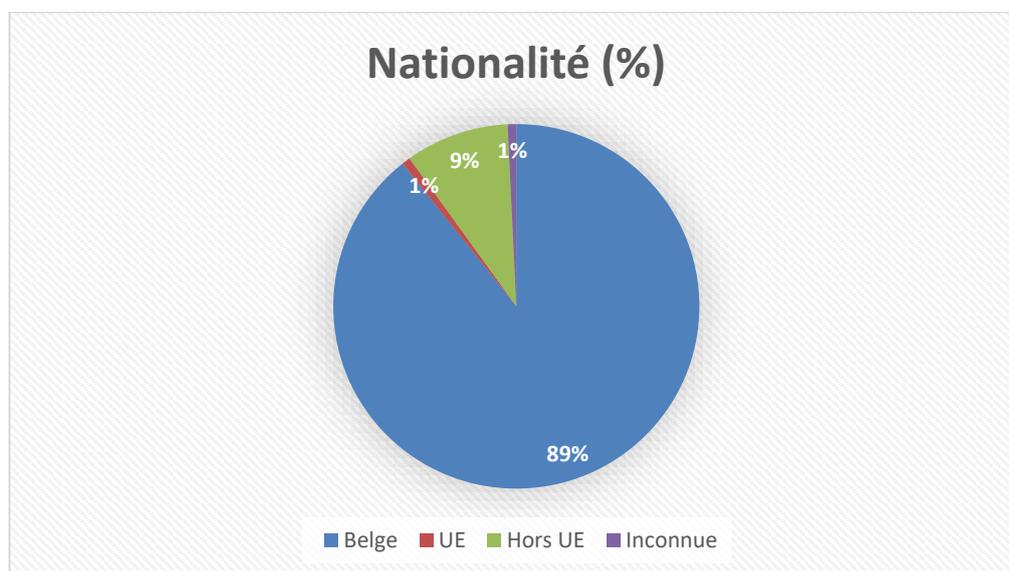
Aussi, sur base du graphique ci-après, il nous est possible d'affirmer que les 15-17 ans sollicitent notre aide, d'abord, dans les situations relevant de l'aide et de la protection de la jeunesse, ensuite, pour des exclusions définitives et des recours contre les décisions du Conseil de Classe, et essentiellement, enfin, pour les mises en autonomie.

La catégorie d'âge regroupant les moins de 15 ans est essentiellement et non significativement concernée par des problèmes relevant du droit familial et du droit scolaire et, dans une moindre mesure, en aide et protection de la jeunesse.

Les jeunes majeurs, quant à eux, se tournent sans surprise vers nous lorsqu'ils rencontrent des problèmes dans le cadre d'exclusion définitive, de leur mise en autonomie ou de l'obtention d'une aide sociale.



Nationalité

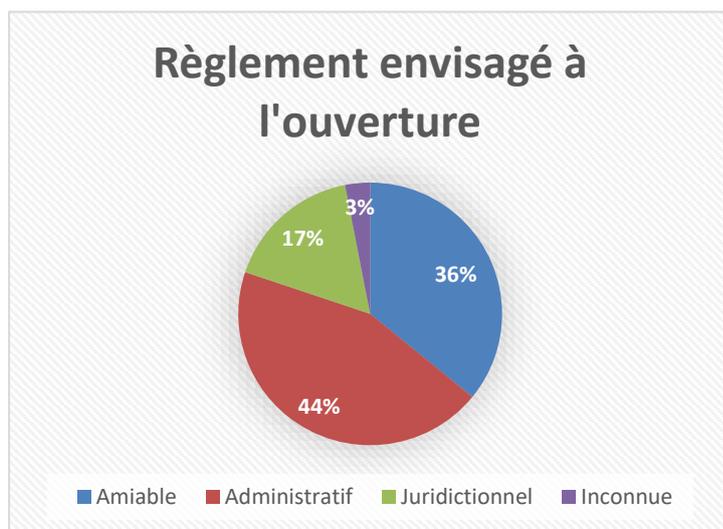


Ce n'est pas récent, à Namur, les permanents ont très peu de demandes concernant le droit des étrangers ou impliquant l'accompagnement d'un jeune de nationalité étrangère. Cette année encore près de 90% des dossiers concernent des bénéficiaires belges.

Résolution, Issue et utilisation du Fonds de défense

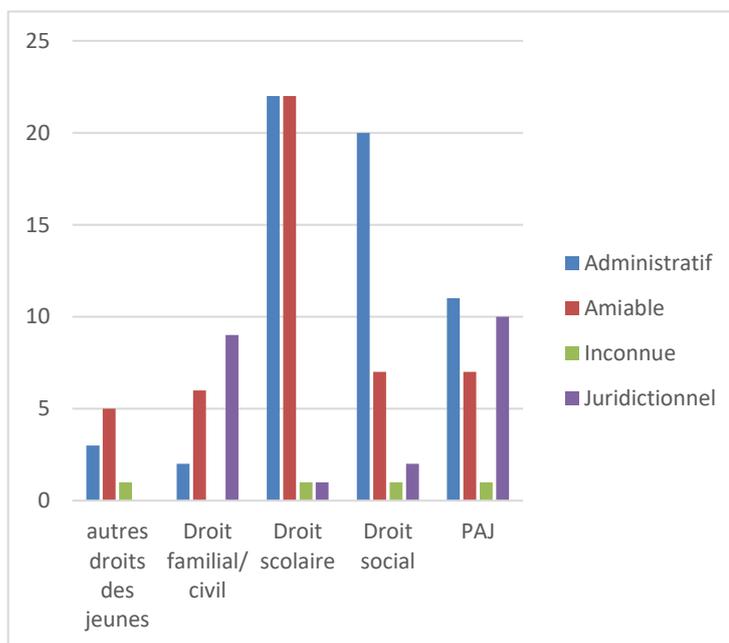
Pour cette partie d'analyse, il importe selon nous de lire les graphiques ci-dessous de manière combinée.

De manière stable, le règlement des conflits s'opère d'année en année, majoritairement par la voie administrative, ensuite de façon amiable, enfin par la voie judiciaire.



Au vu de cette prépondérance de règlement administratif, il semble que notre présence, notre accompagnement des particuliers auprès des services sociaux ou des établissements scolaires et une connaissance de la matière et du droit soient souvent nécessaires pour permettre aux usagers d'obtenir davantage le respect de leurs droits fondamentaux. Cela étant dit, il semble également qu'il ne soit pas généralement envisagé de devoir recourir aux autorités juridictionnelles.

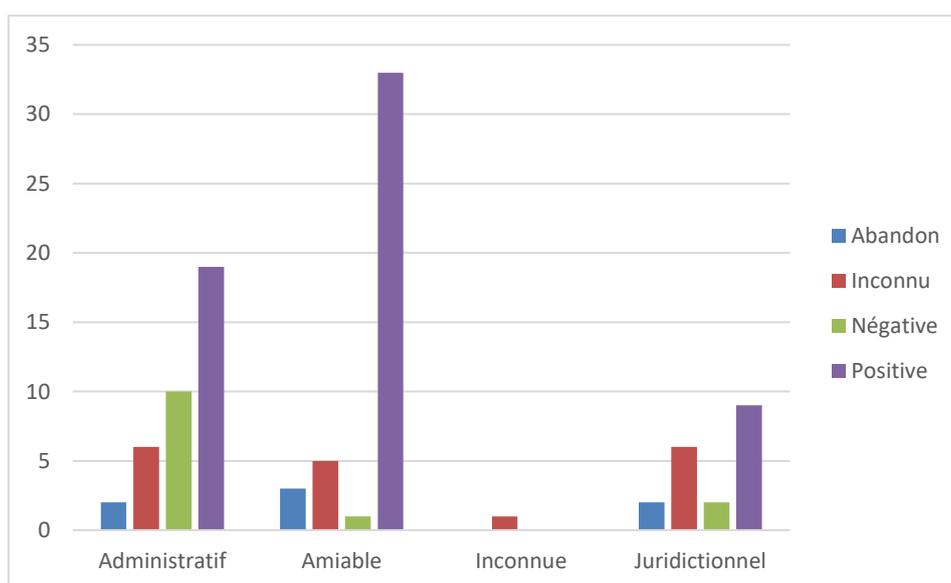
Bien que la voie amiable soit toujours privilégiée et que les usagers soient toujours informés des conséquences financières et affectives d'une action en justice, nous pensons devoir indiquer que les types de règlement dépendent souvent de la matière traitée. Ainsi, il est aisé de constater sur le graphique de droite que très peu de dossiers scolaires sont portés devant les juridictions et ce, comme déjà indiqué, parce que forts de notre expérience, nous savons que peu de recours infirment la décision rendue par les pouvoirs organisateurs même lorsque la procédure n'a pas été respectée par ces derniers.



À l'inverse, en droit civil, familial, et protectionnel les recours judiciaires sont nombreux voire supérieurs aux accords entre parties. Plus spécifiquement, concernant l'aide sociale, le règlement administratif est la voie la plus fréquente.

Il nous semble que souvent les CPAS entretiennent une certaine méfiance vis-à-vis des jeunes leur formulant ce type de demande. Lorsque le jeune omet de communiquer certaines informations au service social, il arrive que cette attitude soit sanctionnée par un retrait définitif du RIS quand, parfois, le problème provient d'abord d'un problème de communication, de confiance, et non d'une intention frauduleuse du jeune. Le délai de traitement des demandes devant les Tribunaux du travail étant toujours relativement long et les jeunes dans des situations de précarité, il nous semble essentiel de pouvoir être un facilitateur de lien entre le jeune et le CPAS afin de faire respecter les droits et obligations de chacune des parties.

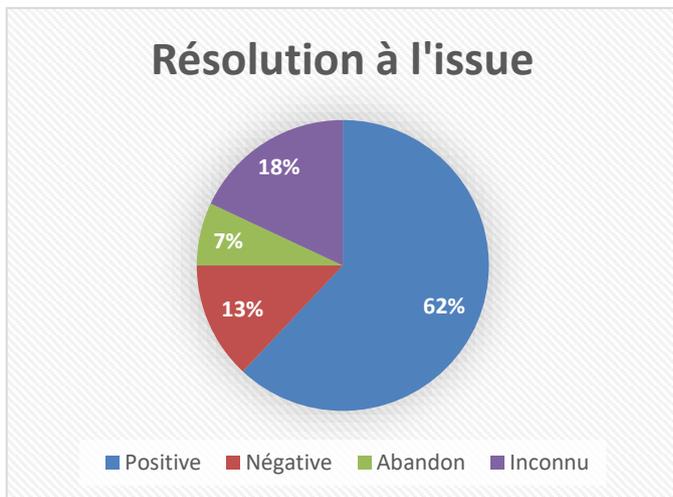
Le graphique ici présenté confirme selon nous sans surprise ce qui est avancé. Notons également que durant 2018, 11 forfaits ont permis à des familles de bénéficier de l'accompagnement d'un avocat dans le cadre de notre fond de défense⁹.



À cette grille de lecture nous pensons devoir apporter quelques éléments : d'abord, peu d'avocats prodéo sont spécialisés en droit scolaire dans nos régions voire même plus largement dans les provinces du Luxembourg ou du Hainaut. Ensuite, les indemnités de procédures si elles sont nulles dans les matières sociales ou protectionnelles, peuvent rapidement être élevées pour cette matière particulière. Enfin, si une exclusion scolaire est lourde de conséquence dans le parcours du jeune, le jeune ne souhaite parfois pas réintégrer l'établissement ou aller au bout de la procédure. Dans des situations extrêmes de précarité où l'obtention d'une aide sociale est urgente et la survie du jeune dans le temps dépend de l'obtention d'une aide auprès d'un CPAS déterminé, introduire un recours est un non-choix. Notre fonds de défense servant pour les jeunes et les familles les plus précarisées ou qui ne peuvent bénéficier de l'aide juridique¹⁰, les dossiers pour lesquels il est principalement utilisé sont ceux en droit scolaire.

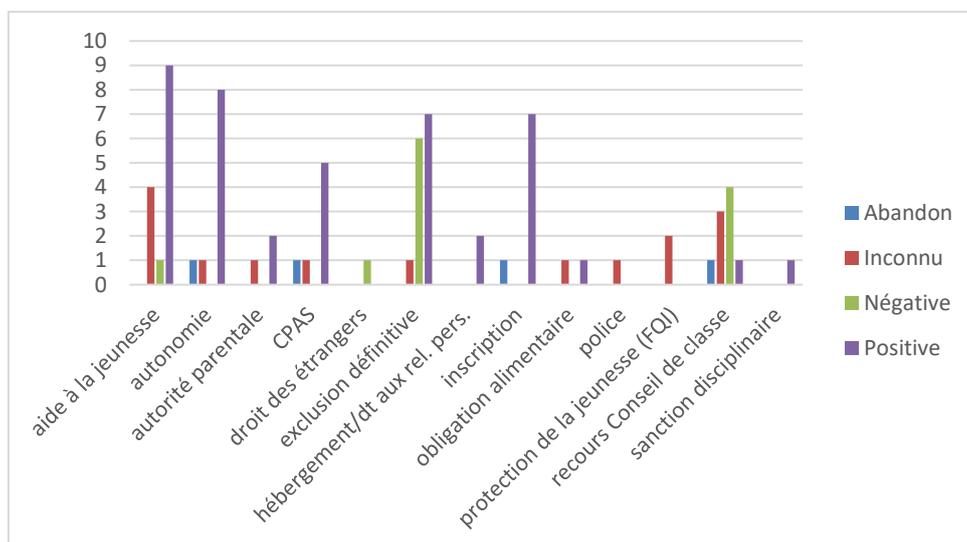
⁹ En droit familial et scolaire.

¹⁰ Nombre dossiers fonds de défense pour l'entité de Namur en 2018 : 11



Dans toutes les matières, le résultat est plus que majoritairement positif d'autant que la dénomination « pas de nouvelles » ne sous-entend pas un résultat négatif. Cela dit, il est intéressant de relever que cette absence de nouvelles concerne essentiellement des dossiers en aide à la jeunesse et, de manière moindre, des recours contre le conseil de classe. Sans doute, certains jeunes en difficulté ayant envisagé de quitter leur domicile en raison d'un conflit ou de demander une aide spécialisée se sont-ils ravisés et ne

souhaitent plus entrer en contact. Peut-être aussi sont-ils accompagnés d'un avocat avec lequel une relation de confiance a pu s'établir et notre aide n'est plus indispensable. Plus spécifiquement, le droit scolaire est la matière qui regroupe presque l'ensemble des issues négatives (exclusion définitive et recours contre les décisions du Conseil de Classe).



2. LES ACTIONS DE PRÉVENTION SOCIALE¹¹

a. Groupe « articulation autour des séparations parentales »

Afin de reconstituer l'ancien groupe de travail « cochem », le Service Droit des Jeunes a constitué en 2017 un « bureau » restreint en assurant une certaine représentativité de services et de disciplines en lien avec les situations de séparations parentales. Ainsi, avec quelques partenaires, le Service Droit des Jeunes prépare systématiquement chacune des quatre séances plénières annuelles¹².

Immanquablement, les objectifs de reconstitution du groupe de travail demeurent la (re)connaissance mutuelle des services et l'optimisation de l'appréhension des compétences de chacun. Plus encore, nous espérons mobiliser une dynamique de réseau dans laquelle les initiatives novatrices et efficaces circulent et faire état des ressources et des besoins en la matière sur la division de Namur. Aussi, nous souhaitons créer l'opportunité d'évaluer et de formaliser certaines pratiques.

Des présentations des services, institutions, professionnels indépendants et autorités gravitant autour des familles ont été réalisées tout au long des séances afin que chacun puisse être identifié dans ses rôles, missions et fonctionnements¹³. Rapidement, des difficultés ressenties par chacun ont pu être soulignées notamment au niveau de la communication des pièces, de la diversité des pratiques judiciaires et des critères d'appréciation des situations prises en charge. Certains constats ont également été faits quant à la multiplicité des intervenants, l'articulation de ceux-ci, les violences et incompréhensions exprimées par les usagers, l'augmentation de la précarité et les coûts liés à la justice civile. Le passage entre les autorités civiles et protectionnelles ainsi que celles relatives à l'aide consentie et contrainte restent particulièrement compliqués.

À la fin de l'année, un outil méthodologique au départ de la notion de « trajectoire de vie » a été adapté et proposé par le bureau restreint et ce, afin que chacun des professionnels puisse identifier les besoins, les freins et les accélérateurs au regard de la trajectoire temporelle d'un dossier. L'objectif est d'amener chacun des intervenants à faire état de ses besoins en tant que professionnel, quel qu'il soit, en fonction de son rôle dans la prise en charge, de ses valeurs, de son contexte d'intervention, de sa fonction. Cet outil sera expérimenté durant les séances de 2019.

Dates des rencontres en bureau restreint : 25 janvier, 6 septembre, 12 novembre.

Rencontres plénières : 5 février, 15 mars, 7 mai, 28 mai, 1^{er} octobre.

¹¹ Anciennement, appelées « actions communautaires ».

¹² Un expert judiciaire, une avocate, un représentant de la prévention générale, un membre du SAJ.

¹³ Participent régulièrement au groupe de travail : un représentant des avocats, du parquet, du SAJ, du SPJ, de la Maison de Justice, des médiateurs, de la prévention générale, des experts, du SDJ, un ou plusieurs juges civils, l'espace-rencontre namurois.

b. Groupe SYPA « Les jeunes de 18-25 ans »

Ce groupe de travail est issu de différents services agréés par l'Aide à la jeunesse de la division de Namur. Il s'est constitué au départ du constat selon lequel les jeunes âgés de 18-25 ans se trouvaient à l'entre-deux en termes de prise en charge et qu'ils pouvaient éprouver des difficultés à trouver le service compétent pour répondre à leurs besoins et les accompagner.

Le groupe de travail organise depuis fin 2015 deux *laboratoires* afin de mettre en place des actions concrètes sur le territoire namurois concernant le *logement* et *l'insertion socio professionnelle/la scolarité* pour le public cible.

Laboratoire logement

En 2018, nous avons rédigé le document de « candidature » que le jeune devrait communiquer (avec son service AJ d'accompagnement à la mise en autonomie) au « comité d'attribution de logement » afin d'obtenir un logement auprès de l' AIS Namurois. Nous avons présenté le projet de partenariat « Salto » à de nouveaux partenaires notamment le Foyer Namurois. Nous avons également entamé la création d'une boîte à outils à destination des jeunes. Dans ce cadre, nous avons organisé 3 jours de stage durant les vacances scolaires de la Toussaint pour créer des capsules vidéos qui seront partagées via une « plateforme interactive », un espace de partage entre jeunes autour de la vie en logement autonome. Pour ce faire, nous avons été accompagnés par une APL pour le point de vue « pédagogie de l'habité » (démarches administratives, gestion du logement, environnement du logement...) ainsi que par ACMJ pour le point de vue « éducation aux médias ».

L'année prochaine, il est prévu, d'une part, de diversifier les rencontres avec les services en lien avec la problématique de l'accès au logement, et d'autre part, de compléter la boîte à outil à destination des jeunes par la création de « tutos » en lien avec les difficultés rencontrées à l'occasion de la mise en autonomie des jeunes (solitude, bail, etc.).

Dates des réunions : 11 janvier, 6 mars, 26 avril, 14 juin, (+ 22 février : réunion du comité d'attribution).

Laboratoire Insertion Socio-Professionnelle

Durant 2018, nous avons dans un premier temps réalisé une cartographie des secteurs de l'ISP et de l'aide et du soin, celle-ci est en ligne dans une version encore en test : <http://16-25ans.be/>

Par ailleurs, nous avons entamé une nouvelle réflexion sur l'accès à l'insertion sociale et professionnelle pour les jeunes de 16 à 25 ans. Celle-ci s'est faite sur base de rencontres avec des acteurs jeunesse ou ISP de différents quartiers du namurois (y compris Gembloux et Andenne).

De l'analyse que nous avons réalisée de celle-ci, il ressort qu'il manque une transition plus souple entre l'école et l'emploi.

Nous souhaitons maintenant recenser les différents lieux ou projets sur notre territoire qui permettent :

- Soit d'être un lieu préservé qui propose une orientation aux jeunes, c'est-à-dire le temps nécessaire à faire convenablement celle-ci, par exemple en testant les choses, en permettant de trouver/développer de l'intérêt et de la motivation.
- Soit un lieu plus souple qui propose de la "pré-ISP", se donner le temps nécessaire pour y arriver, ne pas brûler les étapes, individualiser l'accompagnement en regard des besoins des personnes.

In fine, en fonction des constats, des manques éventuels, nous aimerions combler ceux-ci par de nouveaux projets qui pourraient être créés à partir de notre labo. Nous envisageons, si nécessaire, pour concrétiser cela, de répondre à l'appel à projet "10" du Forem, avec les acteurs locaux, qui devrait être lancé vers septembre 2020.

Dates des réunions : 6 février et 13 mars.

c. Projet de prévention générale « La précarité : vécu des jeunes et recherche d'une réponse adaptée »

Pour rappel, notre démarche vise à rencontrer, d'une part, les professionnels amenés à réfléchir à la problématique de la pauvreté et/ou à travailler avec des personnes en situation de précarité, et d'autre part, la jeunesse namuroise en situation de précarité afin de développer une approche globale de prise en charge et porteuse de sens pour les usagers.

C'est le quotidien du SDJ d'accompagner des jeunes faisant l'objet d'exclusion et/ou de difficultés d'insertion, d'intégration professionnelle; des jeunes en situation de « débrouille » amenés à, dans l'attente d'une décision (ou après une décision négative) du SAJ ou du CPAS, errer, zoner, (ne plus) espérer.

Notre démarche s'inscrit dans une logique compréhensive et vise à définir la précarité et l'insécurité à partir du point de vue des jeunes en situation de précarité. En analysant leur trajectoire de vie, nous espérons, dans un premier temps, rendre visible leur parcours et relayer leur parole. Dans un deuxième temps, les aider à identifier des besoins sur lesquels nous essayerons d'agir et ce, dans le cadre de la constitution d'un groupe de jeunes (action collective).

Durant l'année 2018, notre AMO s'était donnée pour objectif d'aller à la rencontre des services de première ligne, mouvements et collectifs en place de manière à réfléchir à une approche permettant d'aller à la rencontre des jeunes en situation de précarité, à ce que signifie pour ce public « un recueil de parole », à comment notre démarche pourrait être perçue et à ce qu'elle pourrait leur apporter, ou encore, au lieu et à notre manière d'entrer en relation. Parallèlement, nous avons recueilli la documentation nécessaire et suivi des formations spécifiques afin de faire état de la littérature et des travaux/projets relatifs à la

précarité, au vécu d'exclusion sociale, au sentiment d'insécurité, aux liens entre l'intégration et l'insertion, au travail intersectoriel, ...

Au terme de l'année, de ces rencontres et recherches, conformément au phasage imaginé, nous avons réajusté le projet, défini une méthodologie et un partenariat avec un service/mouvement en lien avec la précarité afin d'aller à la rencontre des jeunes en grande précarité.

Rencontres : 2 Mars 2018, (LST Andenne); 7 Septembre 2018 (Point Jaune à Charleroi); 27 Avril 2018 (Représentation théâtrale des jeunes de LST Andenne au Festival je parle au théâtre" avec la pièce "du gravier dans les chaussures"); 6 novembre 2018 (Rencontre avec LST Namur, Andenne, Ciney/Marche/Jemelle), 11 Décembre (Main Tendue à Namur).

Formations : 17 octobre 2017 (journée mondiale de lutte contre la pauvreté), 26 Octobre 2017 (Comité de Concertation de Verviers sur la « précarité et émergence de l'âge adulte : les jeunes de 16 à 25 ans - présentation et résultats de la recherche effectuée à Verviers »; 30 novembre 2017 (Forum d'échange « Pourquoi et comment faire du travail social de rue »); 16-17-18 octobre 2018 (Formation de trois jours consécutifs avec la Fédération Traces de Rue à Bruxelles); 20 septembre 2018 (Présentation du Rapport annuel d'Unia, du service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale et ATD Quart Monde); 13 Décembre 2018 (Journée d'étude organisée par RSUN et RSK sur la jeunesse, la santé mentale et la précarité).

d. Groupe « Secret professionnel »

La création de ce groupe de réflexion et de partage de connaissance dans une matière juridique sujette à interprétation et essentielle aux travailleurs sociaux trouve essentiellement son sens dans un contexte politique de plus en plus sécuritaire. À l'heure où une volonté de faire lever le secret professionnel semble s'épandre; à l'heure, aussi, où diverses « nouvelles institutions » se mettent en place sur le Namurois, il nous a semblé important de nous réunir pour penser ensemble aux positions que nos services AJ adoptent, aux relations qu'elles entretiennent avec les services et autorités quels qu'ils soient et aux conséquences qui y sont respectivement relatives.

La mise en place de ce groupe de travail s'inscrit également en droite ligne du 3° de l'article 29 ter de l'arrêté du gouvernement de la Communauté Française du 15 mars 1999 relatif aux conditions particulières d'agrément et d'octroi des subventions pour les Services d'Aide en Milieu Ouvert. Celui-ci prescrit que les services AMO spécialisés dans l'aide juridique veillent à partager leurs connaissances spécifiques avec d'autres institutions relevant ou non du secteur de l'Aide à la jeunesse. Enfin, ce projet prend naissance au moment où, comme d'autres et comme indiqué ailleurs, nous souhaitons réaffirmer/valoriser la mission d'interpellation propre aux AMO.

Au fur et à mesure des séances organisées en 2018, deux axes de travail semblent s'être dégagés et pouvoir, pour la suite, s'articuler :

1. Une approche réflexive globale sur des textes à portée générale tels que le projet de décret sur la concertation de cas (article 458 ter du Code Pénal), les protocoles de collaboration, le projet d'arrêté sur l'accès au dossier par les familles, etc.
2. Des échanges au départ de cas plus concrets, des questionnements d'équipe notamment par rapport à la clarté des mandats, à la rédaction et la communication de rapports, à des positionnements institutionnels.

Dates des réunions : 6 mars, 2 mai, 11 juin, 10 septembre.

e. Groupe avocat du mineur

Pour rappel, la recherche menée par le groupe de travail a eu pour but d'identifier le type de contact que les jeunes entretiennent avec leur avocat, la perception qu'ils ont du rôle de leur avocat et les attentes à l'égard de celui-ci. Le groupe de travail se compose de représentants de services agréés par le Ministère de l'Aide à la Jeunesse en FWB dont le siège social se trouve sur la division judiciaire de Namur et d'avocats membres du Barreau de Namur.

La tranche d'âge du public concerné a été fixée à 12 ans, ce qui correspond à l'âge où un mineur est convoqué devant le tribunal de la jeunesse. La méthode ayant été utilisée est celle du questionnaire (questions fermées et ouvertes). Celui-ci se divise en trois catégories : celles faisant état de données « objectives » (type de mesure, âge du jeune, sexe du jeune, etc.), celles de type plus organisationnel et celles concernant les attentes des jeunes. L'aspect « contact organisationnel », vise d'une part l'identification par le jeune de son avocat (connaissance du nom, de ses coordonnées...), et d'autre part, les modalités de contact entre le mineur et son avocat (le moment du contact, le type de contact, contact seul ou accompagné, la durée, le lieu et l'éventuel changement d'avocat). Le volet « connaissance du rôle de l'avocat », vise les perceptions des mineurs en ce qui concerne la relation de confiance, la défense de son point de vue et le secret professionnel. Par ailleurs, la recherche questionne les mineurs sur la connaissance qu'ils ont dans le fait de pouvoir changer d'avocat et de bénéficier de l'intervention d'un avocat.

88 questionnaires ont été validés mais seuls 67 jeunes filles et garçons ont été accompagnés d'un avocat. Nous pouvons d'ores et déjà déjà indiquer que plus de la moitié d'entre eux sont concernés par une mesure d'aide à la jeunesse hors du milieu familial de vie. Quant à l'avocat, il est dans 9 cas sur 10 désigné et non choisi par le jeune.

En 2018 et en 2019, un rapport de recherche sera rédigé et les résultats seront présentés, d'abord à l'ASBL SYPA, ensuite, dans le cadre d'une journée organisée à l'attention des professionnels sociaux et judiciaires.

Dates des réunions : 12 juin, 25 septembre, 18 octobre, 9 novembre, 27 novembre.

Présentation des résultats de la recherche à l'AG de SYPA : le 14 décembre.

f. Cellule de concertation locale Enseignement-Aide à la jeunesse

La création de cellules de concertations locales découle directement de la volonté du législateur communautaire d'organiser de manière plus formelle l'articulation des politiques de l'Enseignement Obligatoire et celles de l'Aide à la Jeunesse¹⁴.

Au niveau local, cette organisation peut s'organiser dans le cadre d'une cellule de concertation. Cette structure doit permettre aux deux secteurs de se rencontrer et d'échanger sur le bien-être des jeunes à l'école, l'accrochage scolaire, la prévention et la réduction des violences, et l'accompagnement des démarches d'orientation et ce, afin d'améliorer l'efficacité de l'accompagnement du jeune.

Au vu de ces objectifs et de son expertise dans l'accompagnement des jeunes et de leur famille dans les matières scolaires, le Service Droit des Jeunes participe au niveau de la Province de Namur à deux cellules de concertation situées respectivement à Namur et à Andenne.

Namur

Dans le cadre d'une réflexion globale et pratique d'amélioration de la collaboration entre les services concernés par des situations de décrochage scolaire, un vade-mecum renseignant tant les missions que le cadre spécifique de travail et les coordonnées de chacun des services participant à la Cellule a été réfléchi et réalisé durant l'année 2018. Nous avons également réfléchi et échangé quant aux missions et enjeux actuels des CPMS et du Pacte pour un enseignement d'excellence et organisé un speed dating lors duquel le vade-mecum a été présenté. Il porte le nom de « Who is Who autour de l'élève en difficulté » et sera actualisé une fois par an.

Dates des réunions : 30 janvier, 8 mars, 4 septembre.

Andenne

Cette année, la Cellule avait comme projet l'élaboration d'une fiche commune à l'ensemble des écoles d'Andenne dans le but de faciliter la prise en charge des nouveaux élèves. En effet, certains élèves circulent parfois entre les différentes écoles d'Andenne et pour ceux qui rencontrent des difficultés, la nouvelle école entreprend des démarches ou accompagne le jeune dans un suivi qui a déjà été réalisé par la précédente école. Il y a donc des doublons qui freinent la mise en place d'un plan d'action visant à apporter une solution à la problématique rencontrée par ce jeune. En sachant ce qui a déjà été effectué (et ce qui a fonctionné ou non), la nouvelle école pourra proposer une aide plus rapidement. L'échange des informations se fera avec l'accord du jeune s'il est majeur, et du jeune et de ses parents s'il est mineur. Les renseignements figureraient dans une fiche qui accompagnerait le dossier scolaire du jeune.

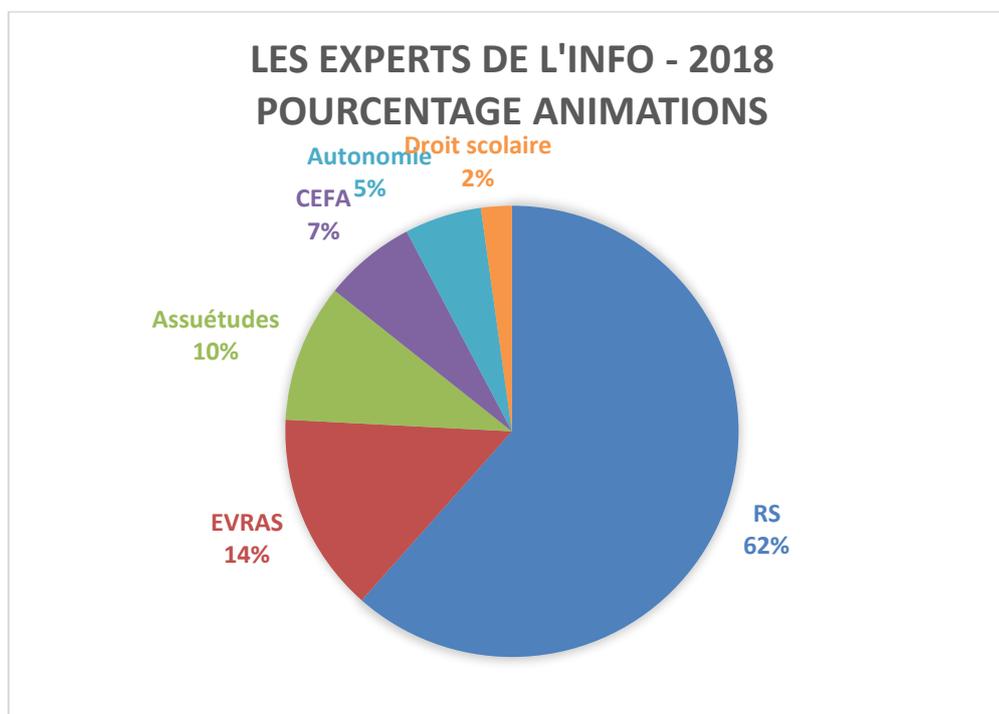
La nouvelle AMO d'Andenne a intégré la cellule en date du 7 juin 2018.

¹⁴ Décret intersectoriel du 21 Novembre 2013

Vu la participation du SDJ Namur à un bon nombre de groupes/cellules/réunions, le SDJ a décidé de ne plus être présent aux rencontres de la cellule mais reçoit toujours les PV des rencontres. La cellule peut toujours interpeler le SDJ pour toutes autres demandes auxquelles le SDJ pourrait apporter un éclaircissement.

Dates des rencontres : le 29 mars 2018 et le 7 juin 2018.

g. Actions collectives auprès des Jeunes dans les établissements scolaires



Au total, 1097 jeunes auront été informés durant 2018.

- Animation « L’avocat du mineur » à l’école de Beauraing : le 8 février.
- Animations les Experts de l’Info : le 22 et le 23 mai aux Forges à Ciney (EVRAS – Education à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle).
- Animations les Experts de l’Info : le 16, 18 et 22 octobre à Notre-Dame Namur (Réseaux sociaux).
- Animations les Experts de l’Info le 12 novembre à l’Athénée Royal de Namur (Réseaux Sociaux).
- Animation les Experts de l’Info le 22, 23 et le 27 novembre à Saint-Louis Namur (Réseaux Sociaux).
- Animation les Experts de l’Info le 30 novembre, le 3 et le 6 décembre à l’école hôtelière provinciale de Namur (EVRAS).
- Animation les Experts de l’Info au Cefa de Namur : le 11 janvier, 22 février, 22 mars, 17 mai, 20 septembre.
- Animation les Experts de l’info au Lycée de Namur : le 9 et 12 novembre (Réseaux Sociaux).
- Animation à la MADDO de Namur : les 19 et 20 Novembre (Réseaux Sociaux).
- Animation les Experts au Collège Saint André à Avelais : le 8 février et 12 mars (EVRAS – Education à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle).

- Animation les Experts à la Providence à Champion : le 30 mars. (Les Réseaux Sociaux).
- Animation les Experts au CESJB à Tamines : le 29 Janvier (Réseaux Sociaux)
- Animation les Experts au Collège Abbé Noël à Eghezée le 5 octobre (Assuétudes).
- Animation les Experts à Saint Ursule le 15 octobre (Réseaux Sociaux).
- Animation les Experts à l'Athénée Royal d'Andenne le 15 mars (EVRAS – Education à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle).

h. Actions collectives auprès des jeunes dans d'autres institutions

Depuis cette année, le SDJ Namur, en collaboration avec le Service l'Athnor du Centre Neuro-Psychiatrique Saint-Martin à Dave et le Service Infor-Jeunes Namur, effectue des animations avec le jeu Les Experts de l'Info à raison d'une fois par mois, le mercredi, dans les locaux de la section « Athnor ». Ce service rassemble des jeunes de 15 à 20 ans rencontrant diverses problématiques telles que la phobie sociale, la phobie scolaire, la cyberdépendance, le harcèlement, les troubles alimentaires, etc. Ces jeunes y séjournent pendant 6 semaines (renouvelables au besoin). Les jeunes choisissent la thématique du jeu qu'ils souhaitent aborder.

Dates des animations en 2018 : le 24 janvier, le 21 février, le 14 mars, 20 juin, le 27 juin, le 12 septembre, le 7 novembre et le 12 décembre.

- Travail de rue dans le Parc d'Auvélais avec l'AMOBs auprès des jeunes dans le cadre de la problématique des fouilles policières abusives : 9 janvier, 12 janvier et le 20 mars.
- Animation les Experts de l'Info auprès des jeunes du service Mentor Escalé de Namur le 21 novembre (Autonomie).
- Animation « les experts » auprès de l'AJDN Mena Namur le 28 mars (Vie affective et sexuelle).
- Tenue d'un stand sur la prévention en matière de consommation au Go to Summer de Namur : 21 juin.

3. AUTRES ACTIVITES DE L'EQUIPE EN 2018 :

a. Participation à des associations de travailleurs du secteur de l'aide à la jeunesse :

- Comités de pilotage et d'accompagnement de la MADO de Namur : 17 janvier, 22 février, 6 mars, 15 mars, 18 avril, 15 mai, 16 mai, 24 septembre, 17 octobre, 12 novembre.
- Réunion Centre Interdisciplinaire pour les Droits de l'Enfant : 26 février, 5 juillet.
- Animation du jeu Les Experts de l'Info « autonomie » dans le cadre d'une formation destinée aux professionnels des Services de Placement Familial à la Ferme de Vevy à Wépion : 27 mars, 24 avril et 29 mai.

- Réunions Génération AMO/Interpellations (groupe porteur et groupe de travail) : 13 mars, 17 avril, 15 mai, 26 juin, 28 août, 14 septembre, le 22 octobre, 5 décembre.
- Plateforme inter-Amo « scolarité » : 7 février, 18 avril, 18 septembre et 29 novembre (mise en place d'un site internet afin d'y déposer nos différents outils pour le bien être à l'école : amo-ecole.be).
- Plateforme AJ/CPAS : et le 24 septembre.
- Présentation du rapport de DEI « My lawyer, My Rights » : le 19 juillet.
- CAAJ Namur : 22 janvier, 28 février, 24 avril, 28 mai, 24 septembre, 23 octobre, 19 novembre, 18 décembre.
- SYPA : 26 janvier, 4 mai, 12 octobre, 14 décembre.

b. Rencontres ponctuelles avec des services extérieurs :

- Rencontre avec l'AMOBs et les jeunes dans le cadre de la problématique des fouilles policières abusives sur les jeunes dans le Parc d'Auvelais : 9 février.
- Rencontre du S.A.I.E. Le Sequoia
- Rencontre d'une délégation béninoise des autorités judiciaires en aide à la jeunesse à la Pommeraie : le 12 juin.
- Journée interAMO namuroises : 11 septembre.
- Rencontre LST Andenne le 2 mars et LST Namur le 6 novembre (projet précarité).
- Rencontre l'AMO Point Jaune à Charleroi le 7 septembre (projet précarité).

c. Interventions, colloques, séances d'informations, formations données, interpellations :

- Formation Jeunesse et Droit « Aide et Protection de la Jeunesse » : le 22 mars.
- Formation sur le Secret Professionnel, la prévention et le cadre de travail des AMO dans le cadre d'une formation donnée aux sanctionneurs administratifs communaux : le 23 avril.
- Présentation de la méthodologie et du rapport de recherche relatifs aux violences institutionnelles au Réseau de Santé Mathilda : 19 juin.
- Séance d'information sur le secret professionnel dans le cadre de la plateforme AJ/CPAS de Namur : le 24 septembre.
- Présentation des résultats de la recherche « le mineur et son avocat » à l'Assemblée Générale de SYPA : le 14 décembre.
- Courrier d'interpellation envoyé au Bourgmestre de Sambreville concernant les fouilles abusives menées par le corps de police sur les jeunes de la zone.

d. Formations suivies :

- Journée de réflexion « Le silence a du sens – Le secret professionnel en danger » organisée par le SDJ et la ligue des droits de l'homme à Bruxelles : le 30 janvier.

- Formation « Quelques repères pour les 18-25 ans » donnée par Droits Quotidiens à Namur : 20 février.
- Formation « Jeunesse et Droit » sur le secret professionnel : les 24 et 31 mai.
- Formation sur les mutilations génitales féminines : 5 décembre.
- « Enfants / Parents dans la séparation » organisée par la Mutualité Chrétienne Namur : 26 mars.
- Formation « Administration des biens » donnée par Droits Quotidiens à Namur : 17 mai.
- Matinée de formation sur le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse Namur : 4 juin.
- Formation sur le travail de rue par Traces de rue à Bruxelles : 16,17 et 18 octobre (Projet précarité).
- Formation « RGPD, le Règlement général sur la protection des données : ou le GDPR dédramatisé et expliqué de façon pragmatique » aux Moulins de Beez : le 15 mars.
- Formation « Directeur heureux, Equipe bienveillante, Service bientraitant » : le 19 et 26 avril.
- Formation « comment aborder les usagers de drogue dans ma pratique » organisée par le RASANAM (Réseau d'Aide et de Soins en Assuétudes de la Région Namuroise) : le 21 septembre, le 12 octobre et le 19 octobre.
- Modules de formations pour les directeurs : 16 Janvier, 7 juin, 14 juin, 21 juin, 20 septembre, 4 octobre, 26 octobre, 8 novembre, 15 novembre, 22 novembre, 6 décembre.
- Le Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel organisée par la FIPE à l'AMO Rythme de Bruxelles : le 17 décembre.

e. Colloques, journées d'études, tables-rondes... suivies :

- Colloque « We Neet's You » à Andenne : 4 octobre.
- Colloque « Le risque d'errance comme proposition sociale ? » à Namur : 13 décembre.
- Journée d'étude Sypa « Les neurosciences au service de nos pratiques » : 1 juin
- Plateforme Namuroise du Social : 11 juin.
- Table ronde « La participation de la société civile belge à l'étude mondiale sur les enfants privés de liberté » organisée par DEI : le 7 juin à Bruxelles.
- Réflexion sur la prise en charge multidisciplinaire des violences intrafamiliales - Etude de faisabilité d'un « Family Justice Center » en province de Namur : le 15 janvier, le 22 janvier et le 5 février 2018.
- Colloque sur le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse à l'ULB de Bruxelles : le 9 mars.
- Journée « Autonomie, oui mais à quel prix » organisée par le « Collectif C' Kom Tu Vx » au Rox à Rouvroy: le 19 mars.
- Matinée d'échange sur le protocole AJ/CPMS à Marche-en-Famenne : le 9 octobre.

- Colloque Aide à la jeunesse et Avocats : Quelles articulations en faveur des droits du jeune et de sa famille à Bastogne le 9 novembre.
- Festival « Je parle au théâtre » : pièces de théâtre sur le thème de la pauvreté : le 27 avril.
- Présentation du rapport annuel de UNIA à Namur : le 20 septembre.

f. Accompagnement de stagiaires et jury de mémoire

- Encadrement de septembre à décembre d'un stagiaire en criminologie étudiant à l'Université Catholique de Louvain-la-Neuve (Sujet du rapport de stage : « Le regroupement familial »).
- Lecture et participation au jury du mémoire d'un étudiant AS : « Informer les adolescents sur leurs droits, un chemin vers l'autonomie ? Rôle du CPMS » : le 22 juin.
- Lecture et participation au jury de mémoire d'une étudiant AS : « Travail social et projet de vie autonome pour les adolescents : à la découverte des compétences » : le 18 juin.

PERSPECTIVES 2019

1. ACTIONS DE PRÉVENTION ÉDUCATIVE

De manière générale et continue, les membres de l'équipe du SDJ souhaitent recentrer leurs interventions vers les plus défavorisés et ceux dont ils présument le plus de non-respect des droits.

Le SDJ souhaite favoriser l'accès à l'information, à ses outils, à ses services. Dans cette perspective, le service désire s'inscrire dans une démarche davantage proactive à différents niveaux et lieux.

Pour ces raisons, en 2019, le Service de Namur se rendra une fois toutes les cinq semaines au sein de l'IPPJ de Saint-Servais afin d'animer un groupe de jeune filles placées par le juge de la jeunesse, de partager un repas et, dans le cadre d'une permanence, de répondre à leurs questions.

Dans la même perspective, de manière hebdomadaire, le Service organisera en soirée une permanence sociale et juridique décentralisée au sein de l'ASBL la Main Tendue (située derrière la gare de Namur)¹⁵.

¹⁵ Restaurant social offrant un accueil inconditionnel et distribuant des colis alimentaires.

2. ACTIONS DE PRÉVENTION SOCIALE ET ACTIONS COLLECTIVES

a. Adaptation des jeux/outils vers le public spécialisé ou en fonction de certaines problématiques (AJ)

À l'issue de nos différentes réunions d'évaluation intra ou interservices, de nos « stages croisés » et de nos journées salons, il nous est apparu que, d'une part, nous souhaitons (ré)adresser nos animations en priorité aux jeunes les moins « visibles », pour ne pas dire les plus « en marge », et d'autre part, notre AMO SDJ n'est pas toujours identifiée dans ses missions et son cadre spécifique de travail. Par ailleurs, nous souhaitons optimiser nos réponses positives aux demandes d'animations quelles qu'elles soient. Aussi, à ces fins, différentes actions continuent d'être menées :

- Adaptation du jeu « Avocat du mineur » afin de permettre une animation autour du parcours du jeune en Aide et en Protection de la Jeunesse.
- Création d'un jeu de présentation de l'AMO SDJ (jeu de plateau type trivial poursuite).
- Actualisation des thématiques et des banques de questions relatives au jeu « les Experts de l'info » et création de supports informatifs récapitulatifs (tutos).
- Promouvoir/prioriser les animations à destination des jeunes dans l'enseignement spécialisé, en alternance, en institutions de santé mentale et au sein des SAS.

b. Projet « La précarité chez les jeunes : vécu et recherche d'une réponse adaptée »

Début 2019, nous mettons en place une permanence hebdomadaire en soirée au sein de l'ASBL namuroise « La Main tendue », restaurant social offrant un accueil inconditionnel et distribuant des colis alimentaires.

Ce partenariat nous est apparu, après une année de rencontres et de réflexions avec différents acteurs du secteur de l'Aide à la Jeunesse et du milieu associatif, comme étant le lieu le plus adéquat pour créer les opportunités de déjà, à ce stade du projet, rencontrer nombre des finalités transversales de notre projet de prévention sociale. En effet, si ce lieu de rencontre et de passage devrait nous permettre d'entrer en relation par la création de ce que l'on peut qualifier « prétexte à la rencontre », l'organisation d'une permanence sociale et juridique là où nous rencontrerons un public sensiblement désabusé et méconnaissant particulièrement ses droits, constitue en outre un préliminaire indispensable au travail social à savoir mobiliser les outils accrocheurs propres à son service/au SDJ.

Cette collaboration a été en outre réfléchi au regard des constats et/ou difficultés relatés par certains intervenants et notamment le fait que nombre de structures d'aide entrent d'abord et usuellement en contact avec les jeunes précarisés par l'intermédiaire d'autres services, avec lesquels ils sont déjà en confiance. Cette approche nous permet de ne pas nous montrer intrusif et surtout de ne pas exclure involontairement une partie du « public cible » que nous ne trouverions, par exemple, que « en rue ». Il existe en effet d'autres formes de précarité que celle relative à l'absence définitive ou temporaire de logement; des jeunes « non visibles », en

situation de précarité qui squattent, se débrouillent, vivent à gauche à droite et transitent par des endroits de confiance comme la main tendue.

Outre la Main Tendue, d'autres partenariats et lieux/personnes ressources restent d'actualité (AMO et LST).

À partir de 2019, Isabelle Dubois de RTA nous supervisera afin d'apporter une aide à l'analyse et la récolte des données.

Le recueil de témoignages sera réalisé à partir de la méthode d'observation empirique « récit de vie » nous permettant un réel engagement sur le terrain.

À la suite de nos rencontres, un retour aux jeunes sera réalisé sur ce qui est ressorti de leurs témoignages. Sur cette base et ce retour collectif, nous espérons créer un groupe de jeunes avec lequel travailler pour la troisième phase du projet. L'idée est d'associer les jeunes tout au long du processus, de créer du collectif là où les partenaires identifient une perte de solidarité, de liens, des difficultés à se rassembler. Nous souhaitons par ce retour et cette association leur permettre de s'approprier leurs récits, de s'autoriser à réfléchir à ce qu'ils vivent et ressentent.

c. Projet : La Santé Mentale chez les jeunes

Cette nouvelle action de prévention sociale a la particularité d'être menée sur l'ensemble du territoire géographique sur lequel intervient le SDJ Namur, à savoir la province de Namur et la Province du Luxembourg. Elle est en 2019 subventionnée, d'une part, en tant que projet de prévention générale par le CAAJ de Marche-en-Famenne en tant que problématique liée à la rupture entre l'adolescent et son milieu de vie, et d'autre part, par la Fondation Roi Baudouin. Il s'agit d'un projet d'envergure pour lequel nombre de personnes ressources et partenaires ont marqué leur intérêt¹⁶. Au vu de l'ampleur et du caractère sensible de la thématique, nous avons demandé à RTA de nous accompagner dans notre réflexion.

Le S.D.J., comme d'autres services, fait le constat de l'augmentation de demandes de jeunes présentant des besoins complexes et multiples, avec un long parcours A.J. et/ou de soins. L'équipe a une impression d'impuissance face à ces problématiques déjà bien connues des autorités compétentes. Les jeunes qui fréquentent notre service décrivent régulièrement les décisions d'intervention ou les absences d'intervention comme des violences. De même, nous partons du postulat que certains jeunes, en raison de leur représentation du secteur de la santé mentale, préfèrent porter l'étiquette de délinquant que de malade et de s'inscrire dans un parcours de soins.

Ces questionnements prennent tout leur sens alors où, dans le cadre de la réforme A.J., en vertu de l'article 122, alinéa 2 du Nouveau Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse, le jeune souffrant d'un trouble de la santé mentale ou d'un handicap ne peut plus être placé en I.P.P.J., seule institution jusqu'ici, parfois, mobilisée en urgence par les tribunaux de la jeunesse.

¹⁶ Notamment, le réseau de santé namurois Kirikou, le Réseau de Santé luxembourgeois Mathilda, le COE le guès, le PPP la Pommeraie, le CAS la Courte Echelle, la section Athanor de l'hôpital pédopsychiatrique Saint-Martin de Dave.

Le projet s'organisera en deux phases : d'une part, le recueil de la parole du jeune au travers d'entretiens compréhensifs, type "récit de vie" et, d'autre part, la création d'un outil de promotion de la bonne santé mentale et de déstigmatisation de la santé mentale.

d. Le Collectif Interpel'AMOs¹⁷

En 2017 s'achevait Générations Amo, un processus de longue haleine, initié par l'Inter Fédération AMO et encadré par RTA, qui avait pour objectif d'explorer le quotidien du travail des équipes œuvrant au sein des services AMO tout en le reliant aux fondamentaux historiques constitutifs de notre action. Les échanges entre professionnels des AMO à l'occasion de ces rencontres ont permis l'émergence d'un nouvel axe de réflexion autour du processus d'*interpellation*.

L'interpellation est une « action de transformation sociale dans une vision politique » via un processus de réflexion et de mise en œuvre concrète. Les constats générés par les services impliqués dans Générations Amo réclamant plus d'égalité, plus de solidarité, plus d'authenticité et plus de liberté, définissent les valeurs communes qui rassemblent les AMO et qui doivent baliser leurs actions d'interpellations. Dans le cadre d'une logique de prévention, la finalité de l'interpellation est d'influer sur les dysfonctionnements sociétaux identifiés lors de nos actions et travail quotidien auprès des jeunes et des familles – dysfonctionnements qui pèsent particulièrement sur les populations les plus fragiles.

Avec le soutien méthodologique de RTA, un groupe porteur duquel fait partie le SDJ de Namur s'est constitué en septembre 2017 lors d'une première réunion fondatrice ouverte à tous les services AMO. Il restera en place pour une durée de deux ans à compter du 5 février 2019. Des sous-groupes de travail autour de thématiques particulières (la scolarité, la collaboration, la mobilité) expérimenteront un processus d'interpellation collective.

¹⁷ Interpel'Amos est un collectif ouvert de services AMO fondé autour de notre mission commune d'interpellation.

L'objet du collectif est de renforcer cette action d'interpellation :

- en mutualisant nos ressources, nos connaissances, notre créativité, ...;
- en fédérant certaines de nos actions pour les rendre plus efficaces et moins facilement contournables;
- en expérimentant diverses modalités d'actions, de regroupement, de travail en réseau, ...;
- en légitimant tant le positionnement symbolique des AMO comme acteurs de transformations que nos modèles d'action et d'intervention;
- en favorisant l'émergence de propositions concrètes et en évitant la dénonciation stérile des dérives sociétales.

EN PROVINCE DE LUXEMBOURG

EQUIPE

L'équipe se compose en 2018 de :

- **Odile Buchet**, intervenante sociale et coordinatrice.
- **Emeline Wilkin**, intervenante sociale.
- **Aurélie Decker**, intervenante sociale.
- **Johanne Wyns**, directrice.

PERMANENCES

Le service est joignable par téléphone du lundi au vendredi de 9 h à 17 h. Les permanences physiques, quant à elles, sont organisées les lundi, mercredi et vendredi de 14 h à 17 h. Le siège de l'activité en province de Luxembourg est situé à la Grand Rue n°28 à Arlon.

Le bien occupé permet à chaque travailleur de recevoir les usagers en entretien dans son bureau et une salle de réunion permet aussi d'organiser des rencontres en rapport avec notre projet pédagogique.

Le bien est situé en plein centre-ville et est traversé tous les midis par un nombre conséquent d'étudiants fréquentant les écoles secondaires du centre d'Arlon. La visibilité du SDJ est accrue depuis son déménagement. L'implantation actuelle nous rapproche également de la gare d'Arlon et des principaux arrêts de bus qui facilitent ainsi le déplacement des personnes jusqu'à nous. Malgré tout, nous le verrons à travers l'étude des canaux d'accès, la réalité de la Province du Luxembourg est telle que le nombre de personnes physiques en permanence est faible et les déplacements des intervenantes sont nombreux.

Il n'y a plus de permanence décentralisée ailleurs bien que des locaux d'entretien, au besoin, peuvent nous être mis à disposition en d'autres lieux de la province dans le cadre d'accords avec d'autres services sociaux. La réflexion à ce sujet reste d'actualité.

Les permanences physiques sont assurées en alternance par les trois intervenantes sociales.

ACTIVITES LIEES AU PROJET PEDAGOGIQUE

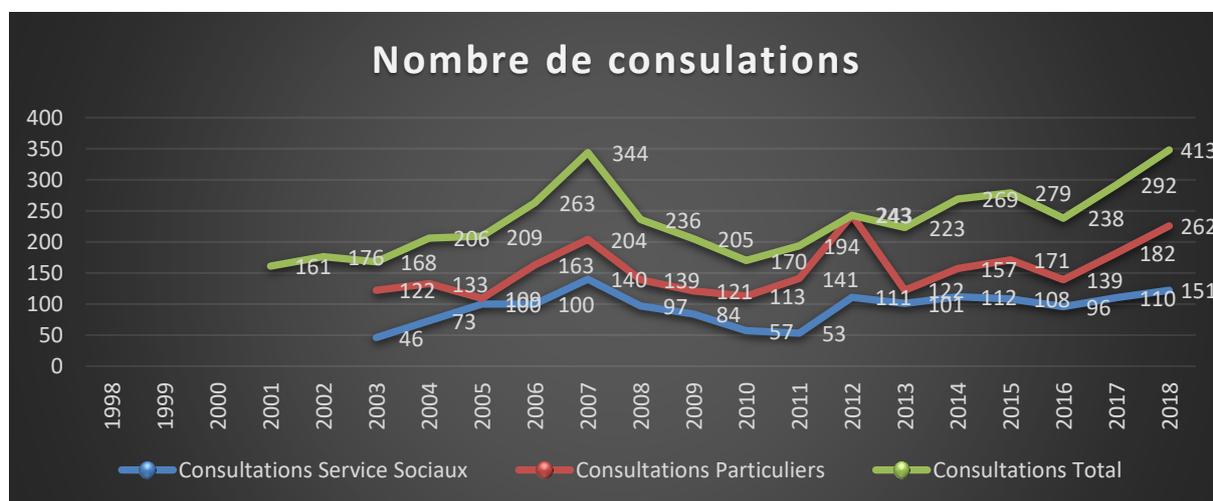
Au risque de nous montrer moins lisible, dans le but d'éviter les redondances et une lourdeur pour le lecteur, les commentaires descriptifs relatifs à notre cadre de travail, aux hypothèses, questionnements, réflexions et constats exposés dans le cadre de la partie de Namur et applicables à la province du Luxembourg ne seront pas systématiquement rappelés. Dans ces cas, nous nous bornerons à renvoyer à la partie 1. En outre, de manière régulière, des comparaisons seront soutenues entre les entités de Namur et d'Arlon afin de souligner des phénomènes ou des comportements communs aux deux provinces ou, au contraire, d'indiquer les spécificités propres au territoire de la Province du Luxembourg.

En 2018, l'antenne du SDJ Namur située à Arlon a fêté ses 20 ans en Province du Luxembourg. Une présentation chiffrée évolutive est donc spécifiquement proposée cette année.

1. AU NIVEAU INDIVIDUEL

a. Les demandes d'information – Consultations

Nombre de consultations, Origine et Canaux d'accès



En préalable, il est à noter que 2001 est l'année à partir de laquelle les statistiques ont été scindées entre Namur et Arlon, parfois représentée sur les graphiques par une ligne rouge, parfois non indiquée. Il est donc normal de constater sur certains graphes, une chute des pourcentages en 2001.

En 2018, le Service Droit des Jeunes situé en Province de Luxembourg a été consulté à 413 reprises. Ce nombre est le plus important des vingt années de l'antenne.

On constate des variations importantes à des moments clés :

1) La forte augmentation occasionnelle en 2006 et 2007 vient assurément de la permanence décentralisée de Vielsalm suivie d'une diminution relative lors de sa fermeture.

2) En 2012, l'augmentation du nombre des consultations (soit 49 demandes) s'explique par la présence d'un travailleur supplémentaire.

3) En 2018, l'augmentation importante du nombre de consultations (soit < 121 demandes) qui s'explique sans doute, à nouveau, par l'arrivée d'un nouveau travailleur.

En comparant les chiffres avec Namur, nous constatons un « faible » taux de consultations proportionnellement à l'importance du nombre de dossiers ouverts (qui est depuis plusieurs années équivalent, voire cette année supérieur, à celui de Namur). Nous émettons deux hypothèses à ce constat :

- L'offre de services diffère par rapport à Namur. La Province du Luxembourg ne dispose pas des mêmes services qu'à Namur. De ce fait, les possibilités de réorientation vers d'autres services sont moindres et la nécessité de traitement de la situation par le service droit des jeunes plus importante.
- Les spécificités territoriales et notamment la desserte par les transports en commun obligent l'équipe à régulièrement aller à la rencontre des bénéficiaires. Ces temps passés à l'extérieur réduisent la présence physique permanente au bureau. Bien que nous recontactons systématiquement toutes les personnes ayant contacté le service par téléphone (même sans avoir laissé de messages vocaux), il n'est pas rare que celles-ci nous indiquent avoir trouvé l'information via un autre canal (souvent en contactant le SDJ Namur). Par ailleurs, si les personnes sont souvent dans l'attente d'une réponse immédiate à leurs questions, certaines nécessitent de par leur complexité, une recherche plus approfondie.

Non seulement le nombre de personnes se déplaçant en permanences physiques est faible mais il est proche voire inférieur aux canaux d'accès délaissés à Namur (comme internet). En réalité, bien que nos « nouveaux » bureaux facilitent l'accès des usagers à notre Service, la problématique de la mobilité en milieux ruraux et notamment en Province du Luxembourg reste des plus actuelles.

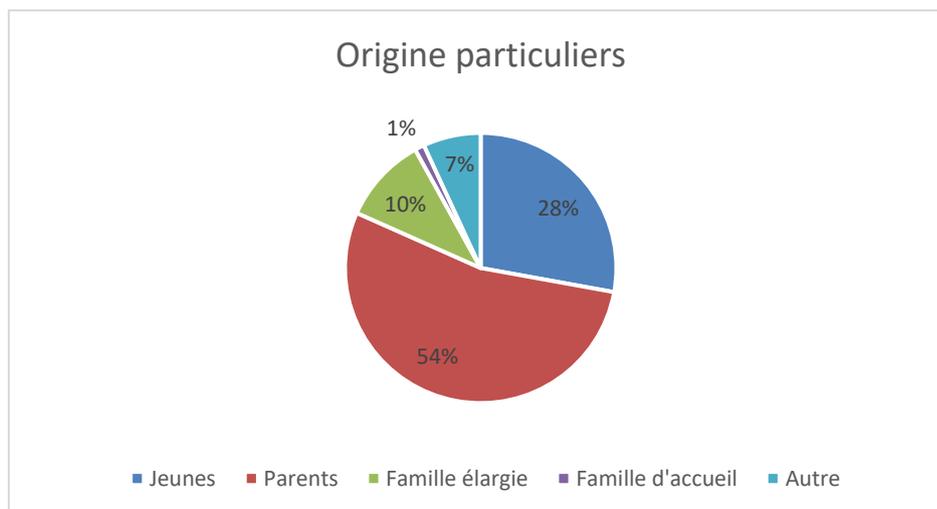
Au vu de cette réalité géographique spécifique, les questionnements et réflexions avancés dans la partie relative à Namur tant concernant la préférence présumée des particuliers et des professionnels à obtenir ponctuellement un renseignement ou à fixer au préalable un rendez-vous par téléphone sont confirmés voire renforcés par le fait qu'un nombre plus important de premiers rendez-vous est organisé non au sein de nos bureaux mais bien au sein d'autres AMO, d'écoles, d'internats, etc.

De la même manière, les questionnements relatifs à un usage restreint d'internet et les perspectives envisagées pour notre site internet et notre présence sur les réseaux sociaux sont ici aussi d'application.

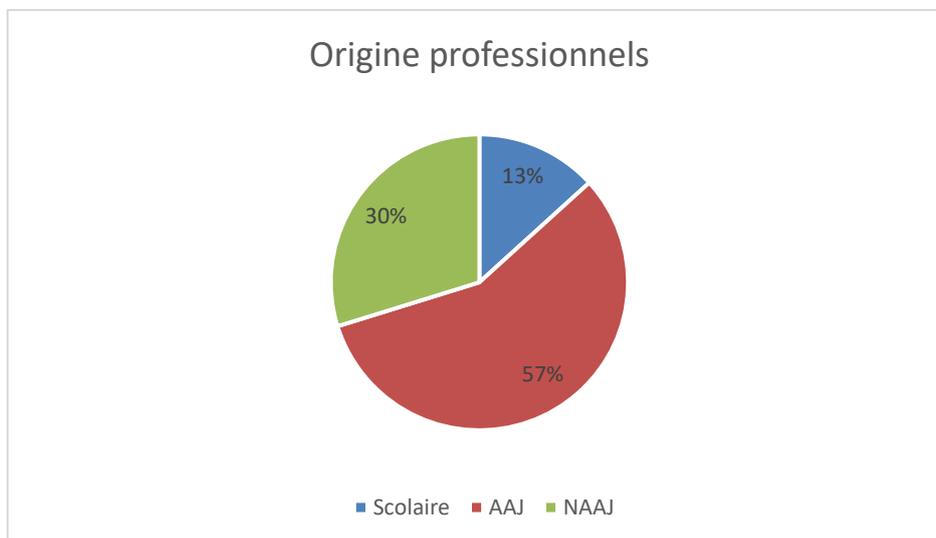
Ce qui est très lisiblement marqué sur ce premier graphique c'est la constante supériorité de la courbe de consultations provenant des particuliers par rapport à celle relative aux demandes d'informations émanant des services sociaux.

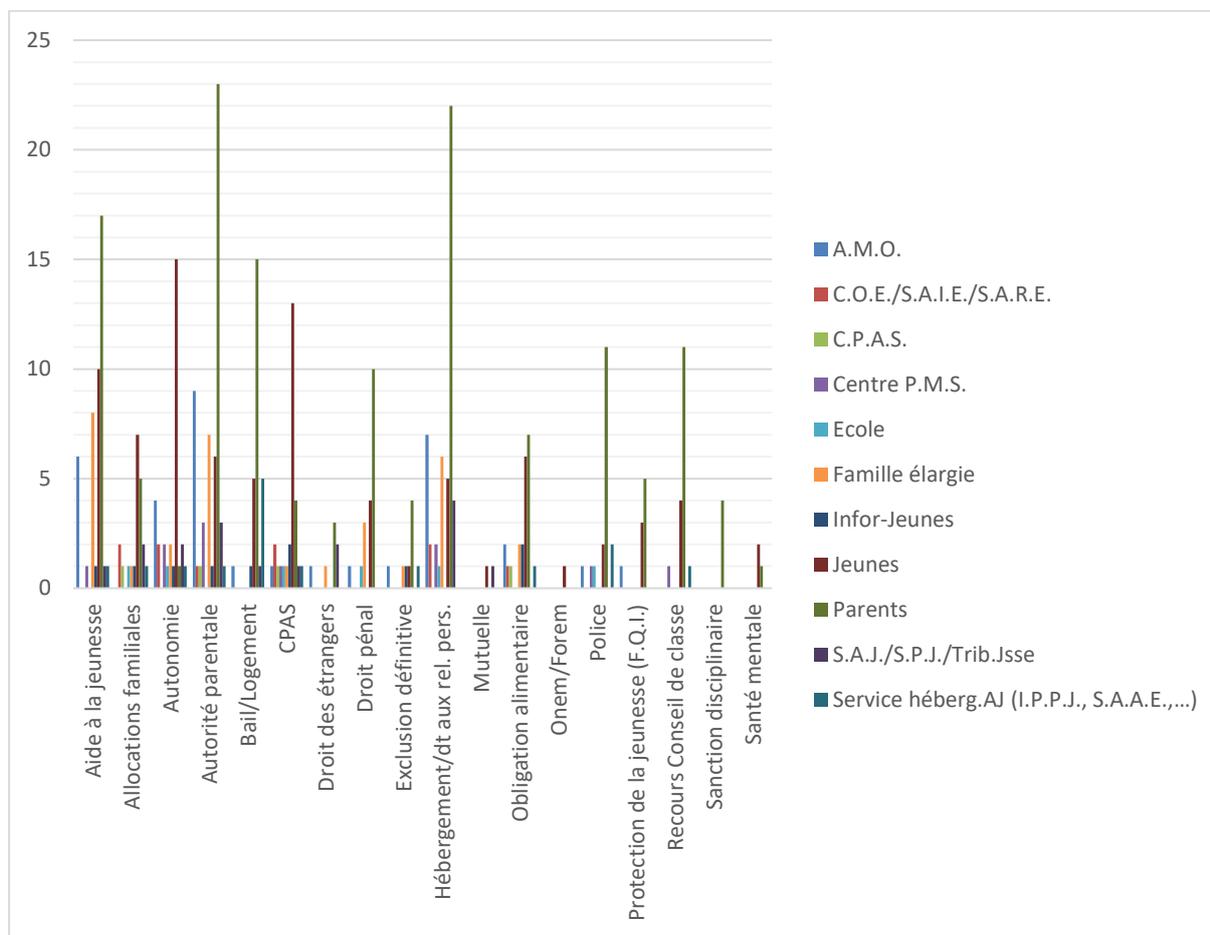
Plus précisément, sur vingt années, on constate de manière tout à fait stable :

- Au niveau des particuliers : nous sommes majoritairement consultés par les parents, puis par les enfants.



- Au niveau des services sociaux : c'est très largement les services AAJ qui se tournent majoritairement vers nous et, plus précisément encore, les AMO (1/3 des demandes). En général, viennent ensuite les demandes émanant des autorités mandantes avec un pourcentage stable compris entre 10 et 15 % (15,2% en 2018).





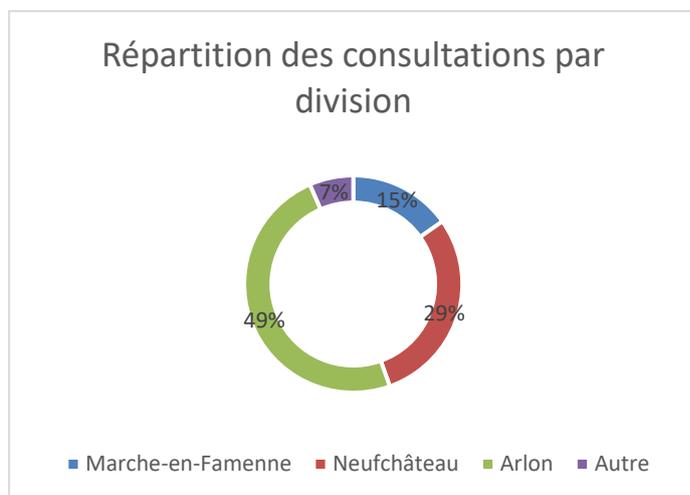
Les enfants nous consultent majoritairement concernant leur mise en autonomie et les demandes relatives au CPAS, puis concernant l'aide à la jeunesse, ensuite dans le but d'obtenir plus d'informations sur les allocations familiales, les obligations alimentaires et l'autorité parentale et, plus significativement aussi concernant le bail, le droit pénal et le droit aux relations personnelles.

Les parents nous consultent essentiellement pour des questions relatives à l'autorité parentale et le droit aux relations personnelles ou l'hébergement. Viennent ensuite les demandes d'informations relevant de l'aide à la jeunesse, du bail/logement et enfin, celles concernant des faits relevant de la police ou du droit pénal et les recours contre les décisions du conseil de classe. Sans surprise, la famille élargie se renseigne généralement lorsqu'il est question de mesures d'aide à la jeunesse ou d'autorité parentale et de droit aux relations personnelles.

Pour les AMO, elles nous consultent régulièrement lorsqu'elles ont besoin d'informations relevant d'abord, de l'autorité parentale, ensuite de l'aide à la jeunesse, du droit aux relations personnelles et enfin, de l'autonomie.

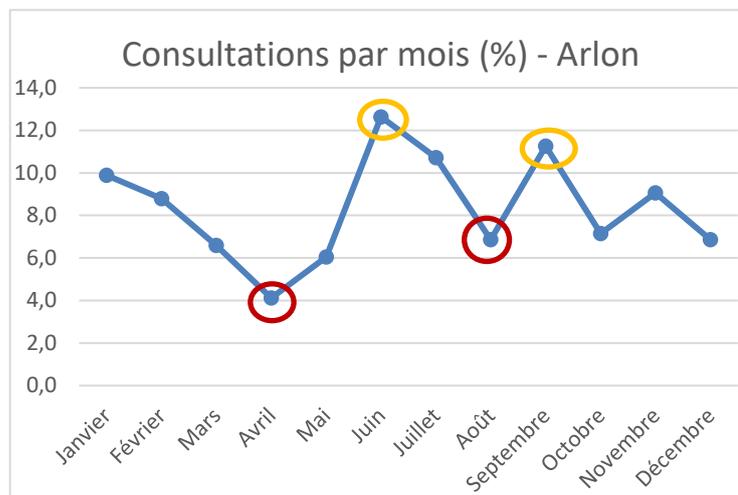
Les mandants, eux, nous consultent presque exclusivement en droit familial ou en droit des étrangers et les services mandatés en droit familial/civil et en droit social.

Répartition géographique

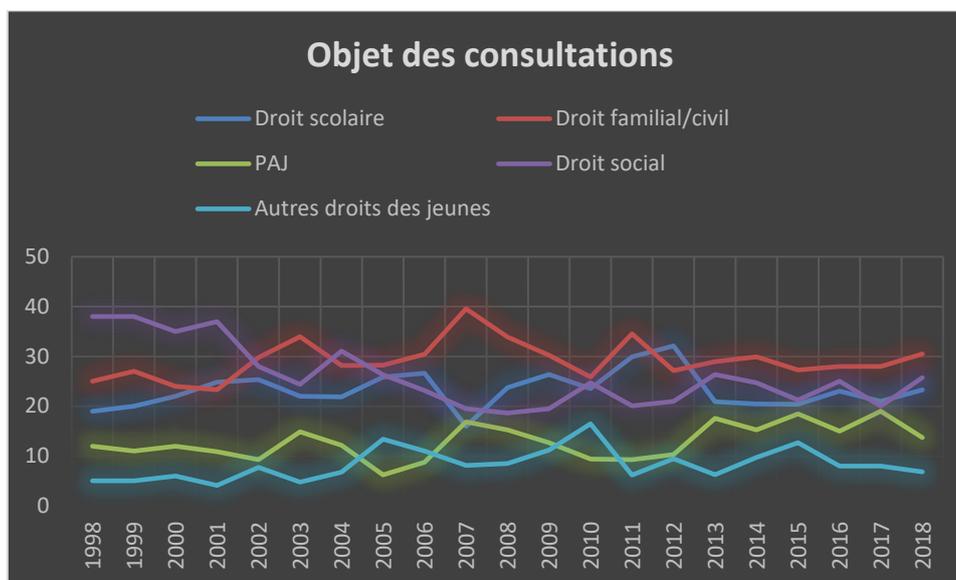


De manière tout à fait similaire à la couverture géographique que nous découvrirons pour l'ouverture des dossiers, le nombre de demandes d'informations par divisions judiciaires diminue selon la proximité géographique avec Arlon : plus on s'éloigne, moins ils sont nombreux.

Similairement à Namur, les mois de juin et septembre sont les mois où nous sommes le plus consultés. A l'inverse, durant les périodes de vacances scolaires le service est peu consulté.



Objet des demandes d'informations



Le regroupement des consultations par type/famille de droit nous permet de souligner qu'avec un total de 178 demandes d'information sur 413, soit 30,7%, les consultations relevant du droit civil et du droit familial sont, encore en 2018, le premier type de demandes auxquelles nous répondons et restent quantitativement stables ces dernières années avec une augmentation du nombre de demandes relatives à l'autorité parentale.

Le droit social est le deuxième type de demandes pour lesquelles nous sommes le plus consultés en 2018, à savoir 25,7 %. Ces demandes relatives à l'autonomie, au CPAS, aux allocations familiales ou au bail sont à nouveau en forte augmentation mais le droit social constitue de manière continue un des trois premiers types de demandes qui nous sont adressées.

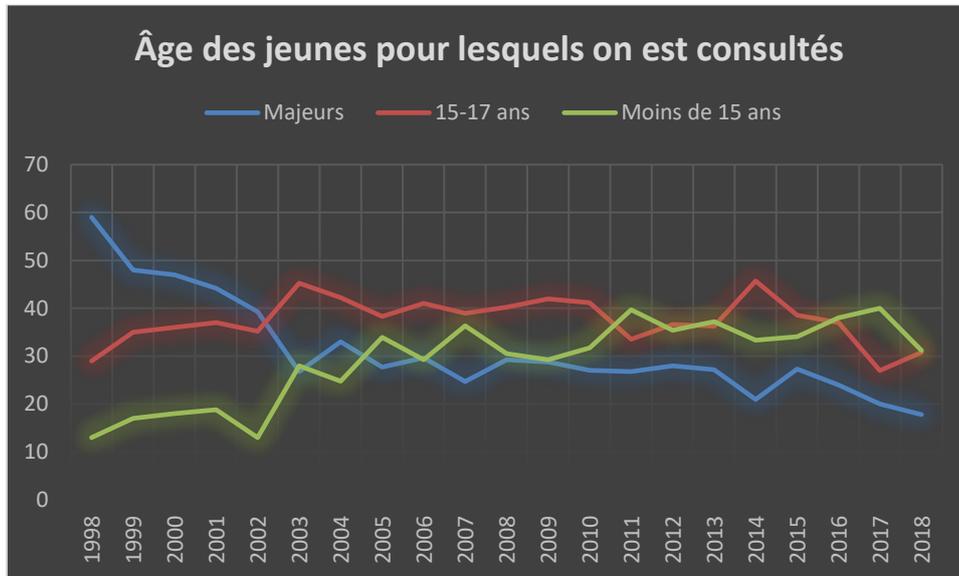
Le droit scolaire, tout à fait stable depuis plusieurs années, reste une matière pour laquelle les Services Droit des Jeunes sont habituellement consultés (23,3% en 2018; 21% en 2017; 23% en 2016; 20% en 2015; 20% en 2014; 21% en 2013).

Plus spécifiquement, les demandes d'information relevant de l'Aide à la jeunesse sont annuellement supérieures à Arlon en comparaison à Namur et constituent de manière stable le 2^{ème} type de demandes spécifiques (en 2018= 13,7%; en 2017 = 11%; en 2016 = 8%; en 2015 = 10,74%; en 2014 = 9,5%; en 2013 = 10,3%)¹⁸. Sur le présent graphe et en raison du regroupement des consultations par famille de droit, elles n'apparaissent pas sur le graphe comme majoritaires. En effet, nous sommes peu consultés concernant les droits de la police, de la protection de la jeunesse et du droit pénal, ce qui fait chuter le pourcentage global de cette catégorie.

Les matières relatives à l'aide juridique, au secret professionnel, à la déontologie et aux réseaux sociaux avoisinent constamment les 2% tout comme celles relatives au droit pénal (2,1%) et au droit des étrangers (1,4%).

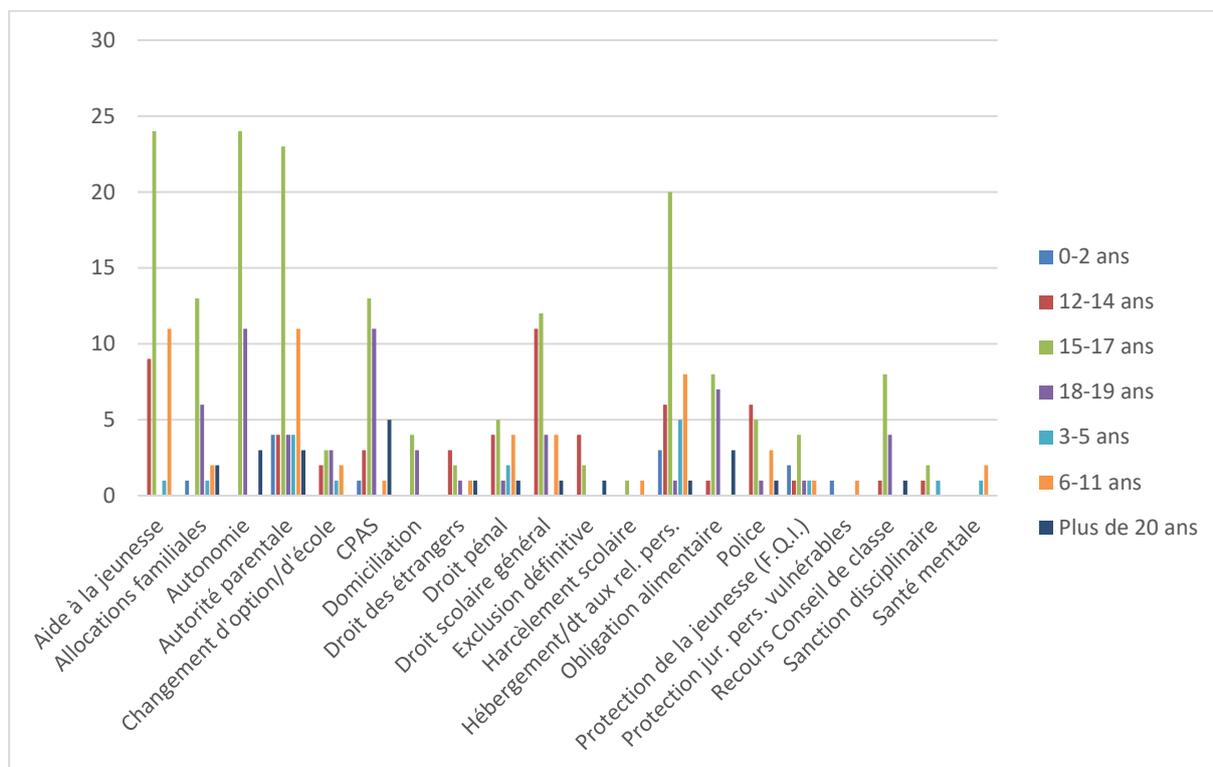
¹⁸ 8,5 % de demandes en Aide à la jeunesse sur Namur en 2018.

Âge



Les demandes d'informations les plus nombreuses concernent les – de 15 ans. Elles représentent 31,2%. Elles sont suivies de près par celles des 15-17 ans qui représentent en 2018, 30,8% de nos consultations. Les jeunes majeurs âgés de 18 à 19 ans et de plus de 20 ans confondus représentent près d'1/5^{ème} de nos consultations mais diminuent continuellement.

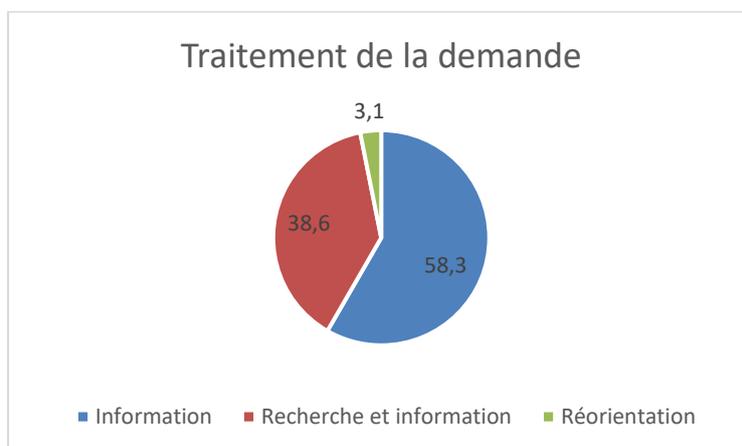
Les demandes concernant les moins de 15 ans sont de plus en plus nombreuses (et cela est directement lié, on le voit sur le graphe suivant, avec l'augmentation des demandes relatives à l'autorité parentale). C'est intéressant de noter, on y reviendra lors de l'analyse des dossiers, qu'en fait cela est très différent des dossiers puisque l'équipe accompagne à l'ouverture du dossier 29,4% de jeunes majeurs (aujourd'hui leur pourcentage se chiffre à 59,95% de nos dossiers), par rapport à 51% de jeunes âgés de 15 à 17 ans (aujourd'hui, 32,68% de nos dossiers) et à peine 19,6% de jeunes de moins de 15 ans (autrement dit, 14,38% des jeunes accompagnés sont aujourd'hui dans cette tranche d'âge).



Sans surprise, les consultations relatives aux grands ados (15-17 ans) concernent davantage l'aide à la jeunesse, l'autonomie, l'autorité parentale, et les questions liées à l'hébergement; et ensuite, celles concernant les allocations familiales, le CPAS et le droit scolaire.

Celles des majeurs relèvent du droit social et des obligations alimentaires. Celles des jeunes âgés de 12 à 14 ans davantage de l'Aide à la jeunesse, du droit scolaire mais aussi de la police et du droit pénal. Enfin, celles des enfants en bas âge de l'aide à la jeunesse et du droit civil et familial (autorité parentale et hébergement).

Traitement de la demande



Dans 58,3 % des cas, les demandes des usagers sont rencontrées par une information directe dispensée par les intervenantes qui assurent la permanence.

Dans 38,6 % des cas, une recherche est nécessaire pour apporter une information complète compte tenu de la complexité ou de la particularité de la demande.

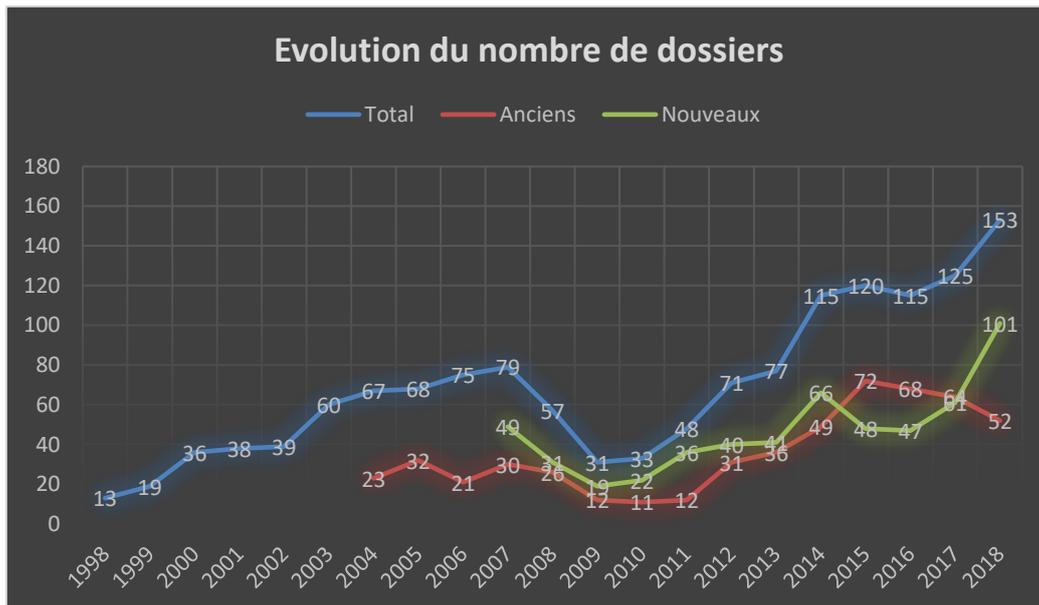
Dans 3,1 % des cas seulement, le service réoriente vers un autre service. Ce pourcentage est très faible. On peut donc en déduire qu'une grosse majorité des demandes relèvent de notre compétence et que nous sommes adéquatement identifiés par les services et par les particuliers ou que, comme déjà indiqué, les possibilités de réorientation sont moindres qu'à Namur.

En 2018, le SDJ Arlon a notamment réorienté les jeunes et leurs familles vers le SECAL, le service Info Conseil Logement, la maison de justice et les médiateurs, ADDE (Association pour le Droit Des Etrangers), le FEF (la fédération des étudiant francophones).

b. Les dossiers ouverts

Comme pour Namur, en raison d'un nouveau système d'encodage réfléchi en équipe afin d'améliorer l'analyse et la lisibilité de nos données, il est à noter que les statistiques portent à nouveau, comme jusqu'en 2015, sur l'ensemble des dossiers et non seulement sur ceux nouvellement ouverts.

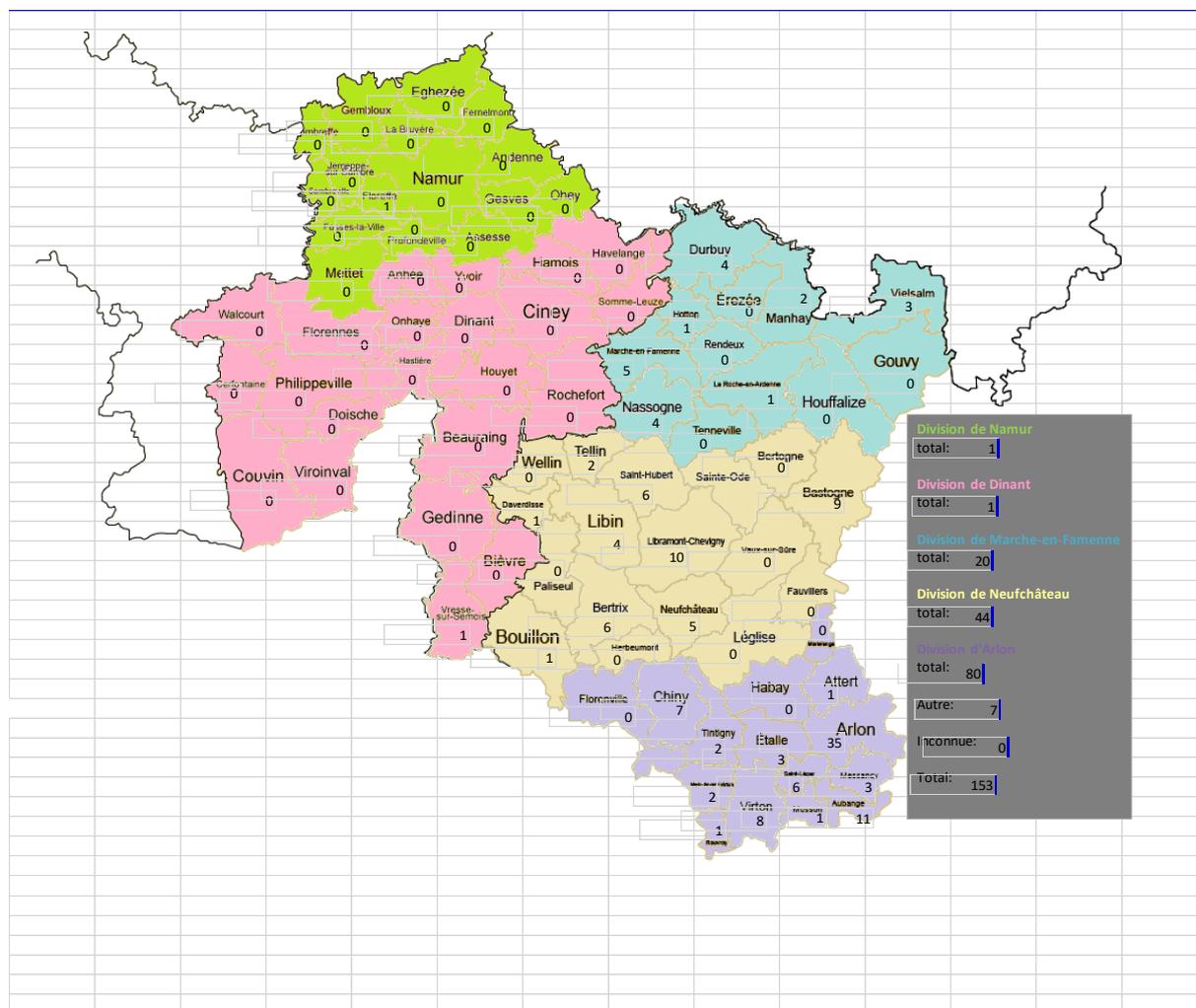
Nombre de dossiers



Le graphique est on ne peut plus explicite : le nombre de dossiers est en en augmentation permanente. Si l'antenne d'Arlon a commencé avec 13 dossiers en 1998, l'équipe aujourd'hui composée de trois intervenantes sociales, a accompagné 153 jeunes en 2018.

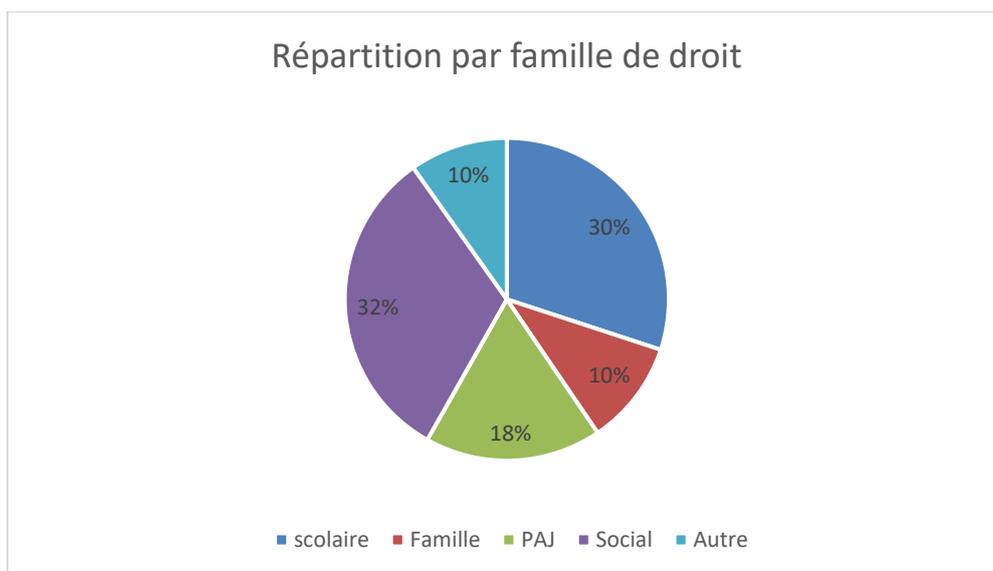
Actuellement, nous essayons de calculer la durée moyenne de prise en charge d'un dossier et de déterminer pour quelle matière les dossiers sont amenés à être traités dans la durée.

Couverture géographique

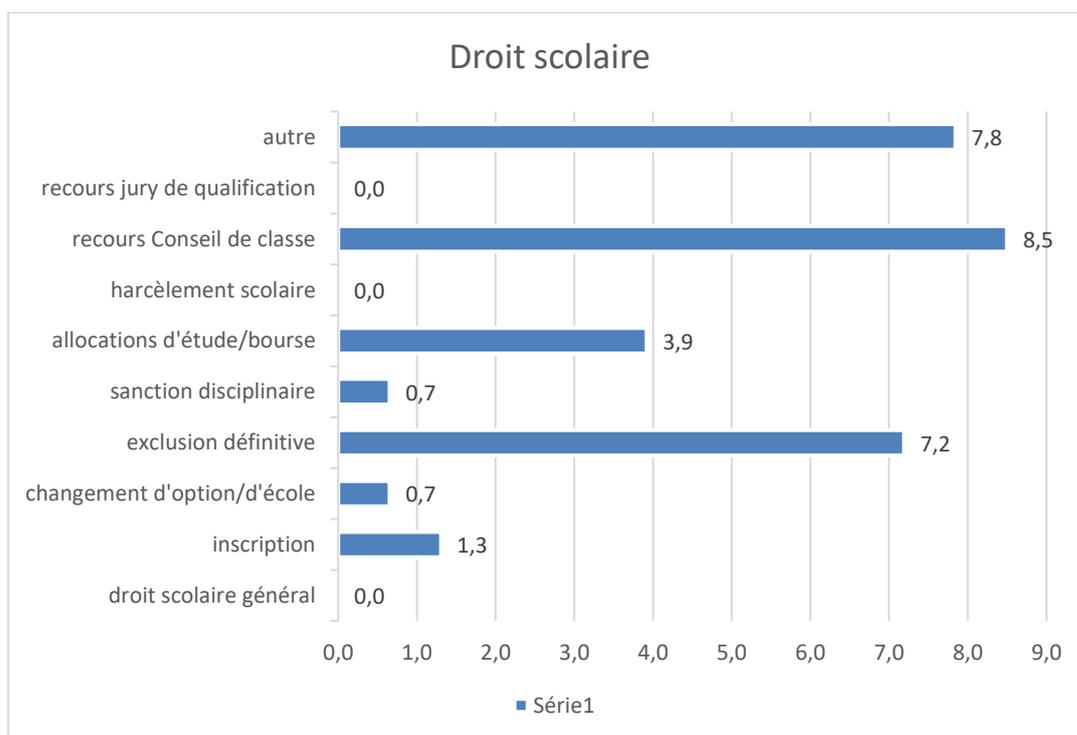


On constate inévitablement que le nombre de dossiers ouverts par divisions judiciaires diminue selon la proximité géographique avec Arlon : plus on s'éloigne, moins ils sont nombreux. Accompagner un jeune dans des démarches fréquentes et régulières voire, selon l'urgence, quotidiennes n'est pas optimal. Raison pour laquelle nous travaillons prioritairement en collaboration, de manière complémentaire, avec les AMO de la Province. L'équipe s'autorise également à encourager davantage à une autonomisation lorsqu'un accompagnement est sollicité pour des démarches administratives. La réflexion au sujet d'une permanence à Marche est d'actualité.

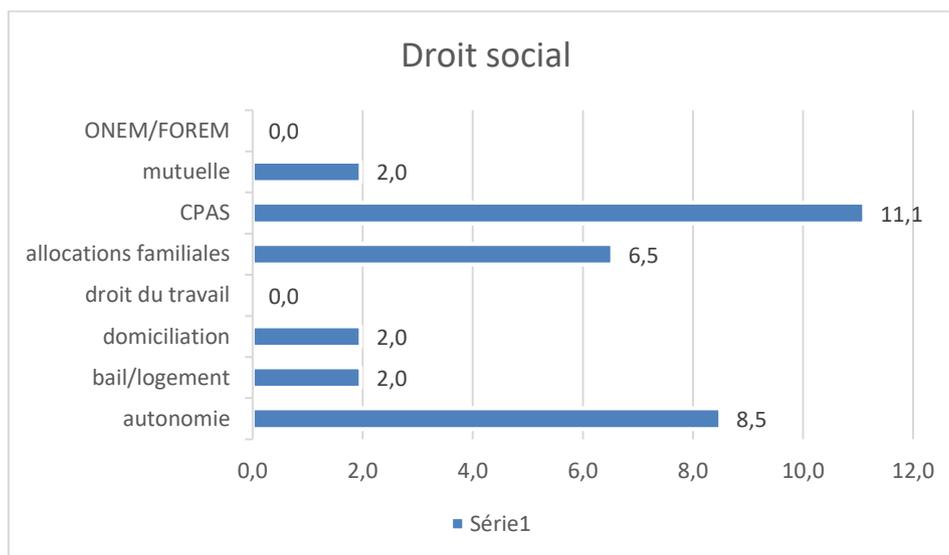
Objet des dossiers



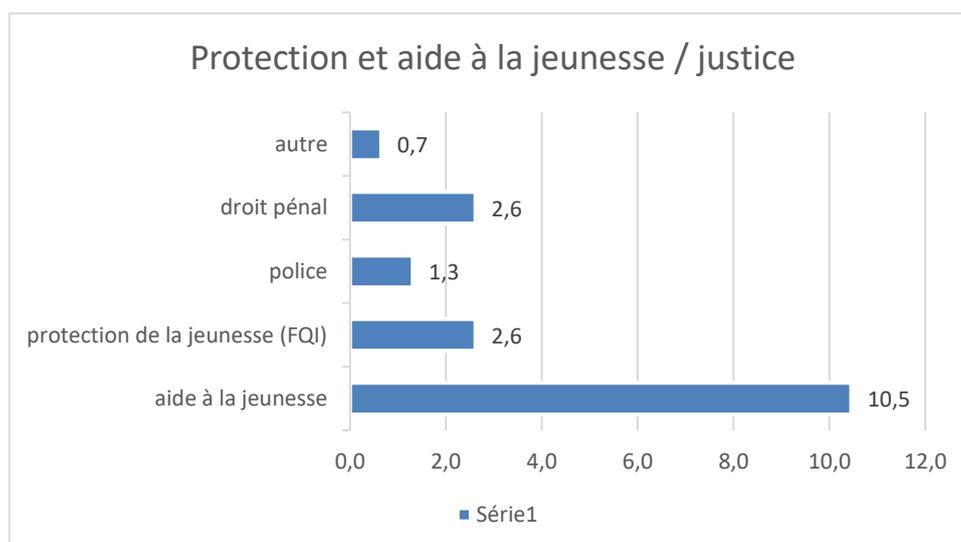
Le premier constat à faire est que le nombre de dossiers ouverts dans le cadre du droit scolaire s'est, comme supposé l'année dernière, stabilisé. Il atteint à nouveau 30% (-11 %) mais reste, avec ce pourcentage stable, l'une de nos matières dominantes. Nous intervenons essentiellement pour les exclusions et les recours contre les décisions du conseil de classe. La catégorie « Autre » est particulièrement élevée cette année. Ces accompagnements visent tant à restaurer une relation qu'à rédiger une lettre à la DGEO ou, à obtenir une équivalence, à réintégrer l'enseignement ordinaire, ou encore à recouvrer la qualité d'élève régulier.



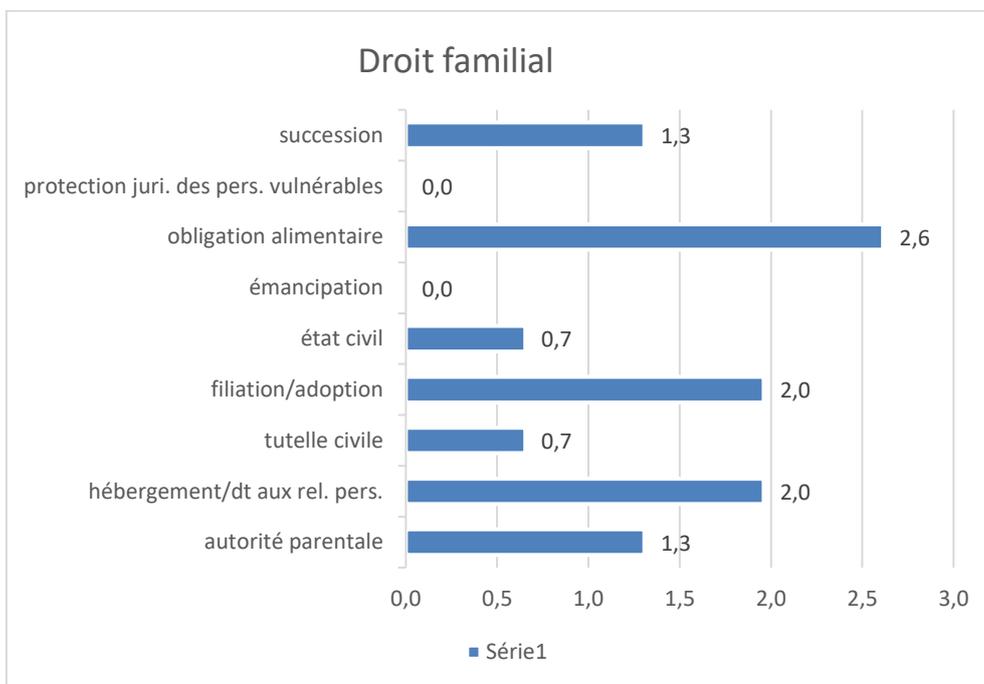
Bien que les demandes d'accompagnement auprès des CPAS regroupent spécifiquement le plus grand nombre d'accompagnements sur l'ensemble des dossiers (17 sur 153), ce pourcentage est statistiquement en baisse depuis deux ans (11,11% en 2018; 8,2% en 2017, 19,1% en 2016, 16,2 en 2015; 16,5 en 2014; 14,3 en 2013; 8,5 en 2012). De même pour la catégorie « autonomie » qui atteint cette année 8,4 %. Cela pourrait s'expliquer par une (re)définition en équipe en 2016 de la thématique « autonomie » excluant dorénavant de sa catégorie l'accompagnement de jeunes déjà en logement autonome mais sollicitant notre aide, dans le cadre de cette autonomie, dans une autre matière telle que l'obtention d'une aide sociale, les allocations familiales ou la conclusion d'un bail¹⁹.



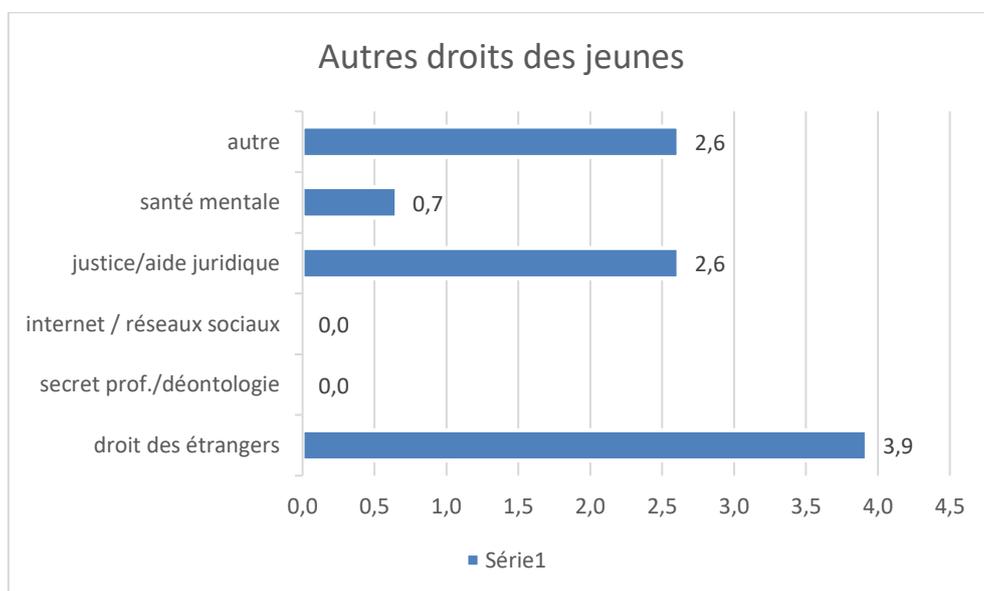
Les accompagnements en aide à la jeunesse constituent directement le deuxième type de dossiers ouverts avec un total individuel de 10,45%, soit 16 dossiers sur 153 dont 12 nouvellement ouverts (soit le double de ceux de 2017).



¹⁹ Les dossiers catégorisés « autonomie » concernent exclusivement les demandes d'accompagnement dans le cadre d'une *préparation à l'autonomie*.

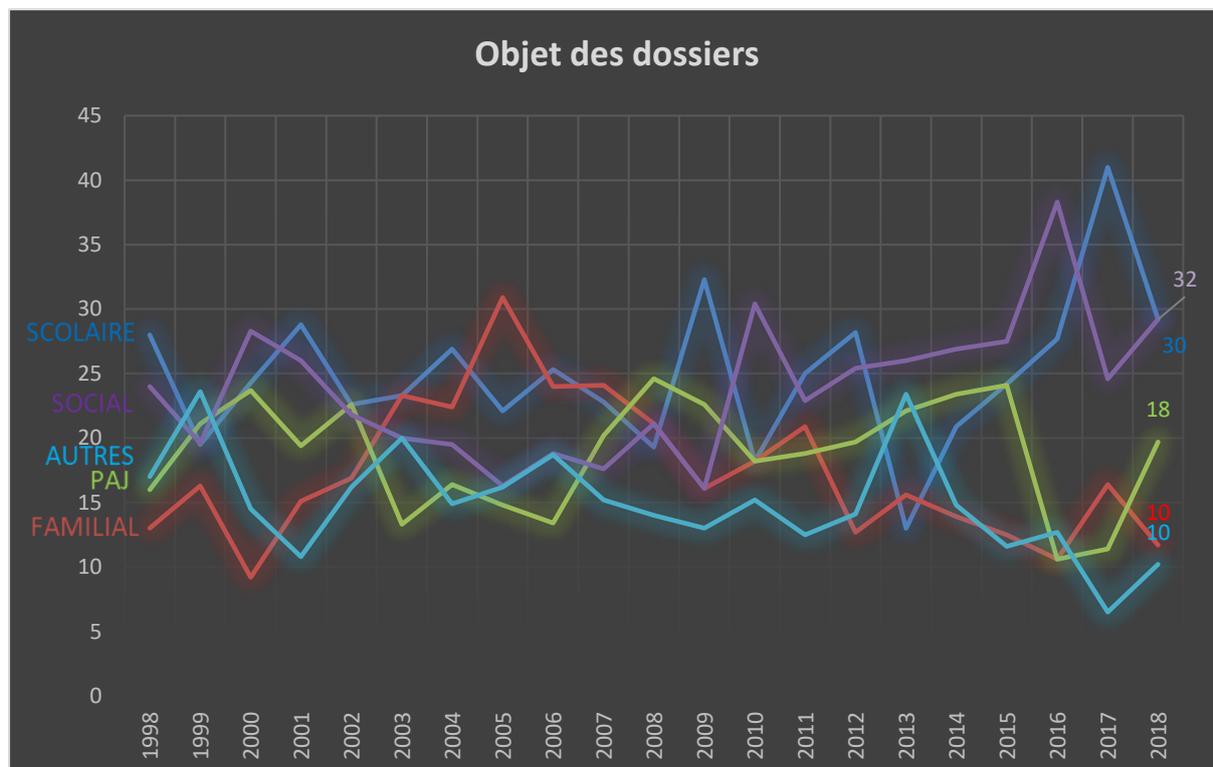


Plus prononcée encore qu'à Namur, la distinction entre l'importance du nombre stable de consultations en matière familiale (plus de 30 %) et le petit nombre de dossiers ouverts (10 %) en la matière est à souligner. Nous formulons ici la même hypothèse selon laquelle notre positionnement clair aux côtés de l'enfant/jeune et non, des parents notamment dans le cadre des conflits parentaux limite nos interventions au stade de l'information.



La catégorie « Autres Droit des jeunes » a, entre autres, inclut des démarches relatives à un changement de sexe, à des dépôts de plaintes et à l'ouverture de comptes bancaires. Le

nombre de dossiers en droit des étrangers est, comme à Namur, en augmentation bien qu'en nombre encore limité²⁰.



En 20 ans, le premier constat à faire est que les variations des courbes relatives au droit social et au droit scolaire sont, toujours et à une année près, corrélées. De manière générale aussi, on constate des pics très occasionnels d'ouverture de dossiers qui ne perdurent pas au-delà d'un an.

Les accompagnements relevant du droit social (32 %) et du droit scolaire (30 %) sont les matières dominantes et ne se sont jamais autant distinguées que ces dernières années. Elles atteignent l'un et l'autre 1/3 des demandes. C'est un fait le droit scolaire est une matière complexe et souvent méconnue. Il semble que les SDJ aient été identifiés comme étant un service « ressource » en la matière. En effet, nos collègues AMO notamment nous renvoient régulièrement des dossiers d'ordre scolaire afin que nous établissions une co-intervention ou que nous prenions le relais.

De même, la forte dominance des dossiers ouverts dans le cadre d'une mise en autonomie ou d'une demande d'aide sociale se maintient et se renforce depuis 2010.

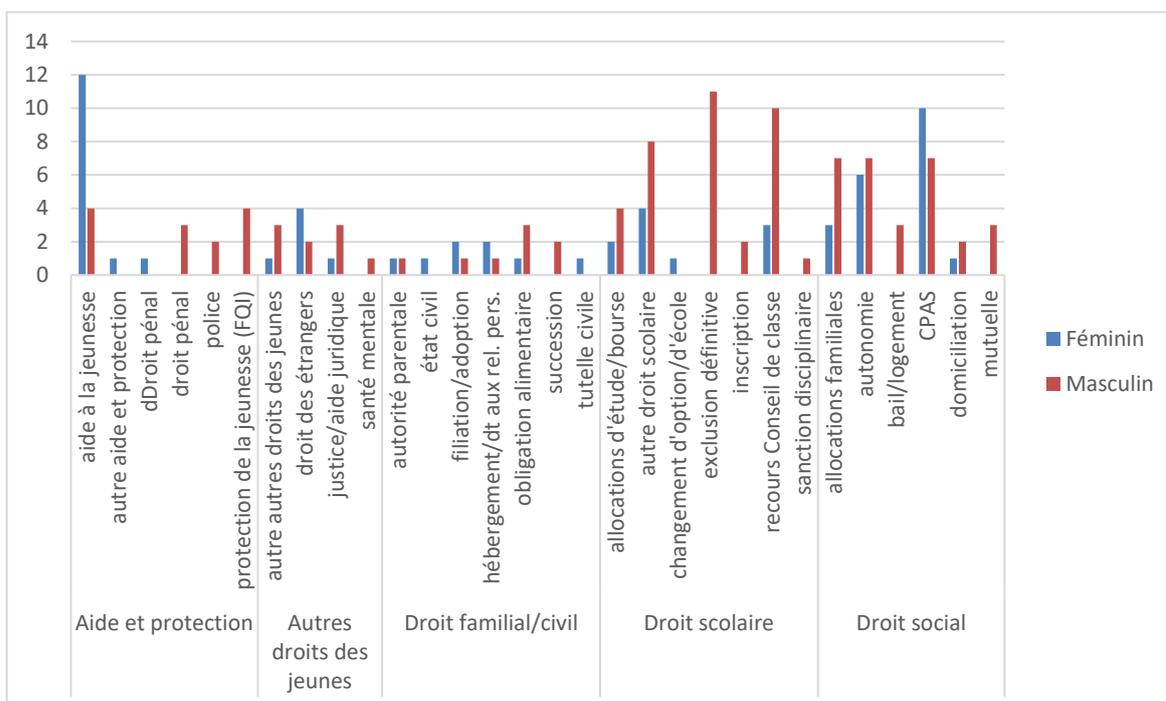
Globalement les demandes relevant de l'aide et la protection de la jeunesse avoisinent les 20 à 25 % des accompagnements. Le droit familial, quant à lui, contrairement aux consultations

²⁰ En 2017, un seul dossier était nouvellement ouvert; en 2018, il comptabilise 6 dossiers (3 anciens et 3 nouveaux).

élevées en la matière, ne constitue pas, déjà depuis plusieurs années, nos accompagnements majoritaires et est généralement compris entre 10 et 15 %.

Cela dit, l'allusion à l'« électrocardiogramme » ne vous échappera pas. Sur vingt ans, on ne peut définitivement pas souligner de manière stable une prédominance dans une matière ou des tendances distinctes. Il nous semble donc que les particuliers comme les professionnels identifient le service comme étant polyvalent et n'hésitent pas à solliciter son aide dans l'ensemble des matières juridiques.

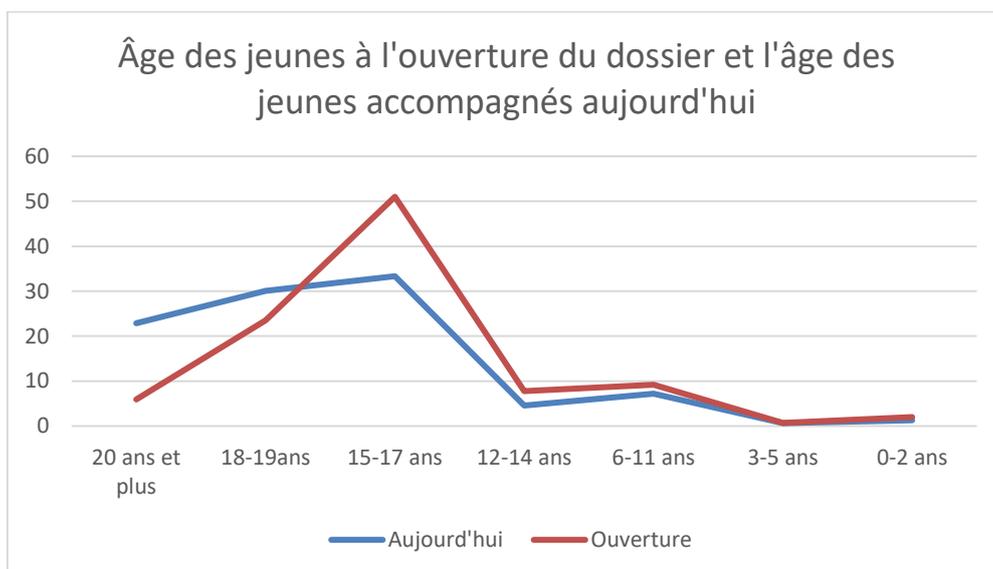
Afin de réfléchir à notre pratique, il nous a semblé pertinent de croiser ces données de fonds avec d'autres :



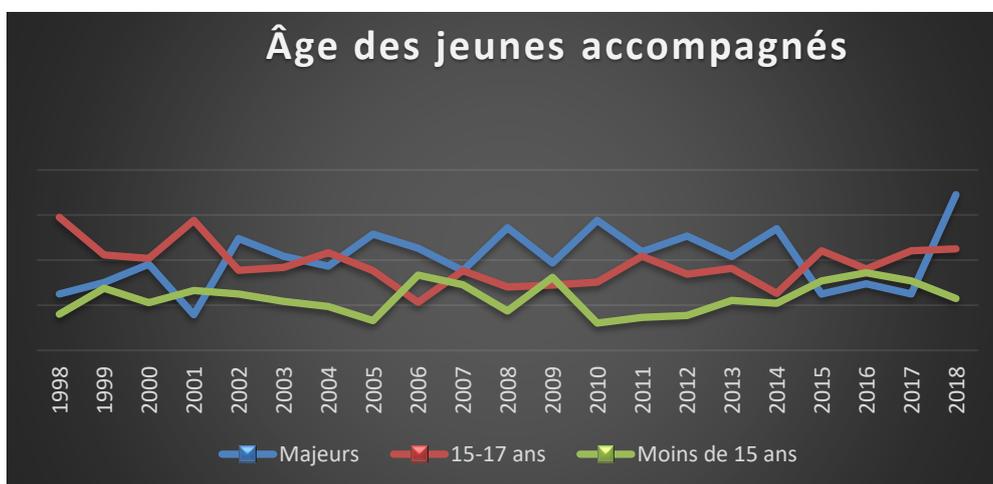
Nous souhaitons attirer l'attention sur le fait que, si dans certaines matières les garçons comme les filles nous consultent de manière indifférenciée, dans d'autres, des prépondérances en terme de genre semblent se confirmer. Au total, en 2018, plus encore que l'année passée, plus de la moitié de nos accompagnements concernent des garçons (62 %).

Les garçons sont, comme l'indiquent de nombreuses études relatives à la délinquance juvénile et aux enjeux de genre, concernés par des problématiques scolaires et pénales (recours contre une décision de conseil de classe, protection de la jeunesse, exclusion définitive et droit pénal). Cela peut peut-être s'expliquer par le fait que l'IPPJ de Saint-Hubert détient exclusivement des garçons. Les demandes relatives au logement, aux allocations familiales, à la mutuelle se confirment être aussi davantage introduites par les garçons.

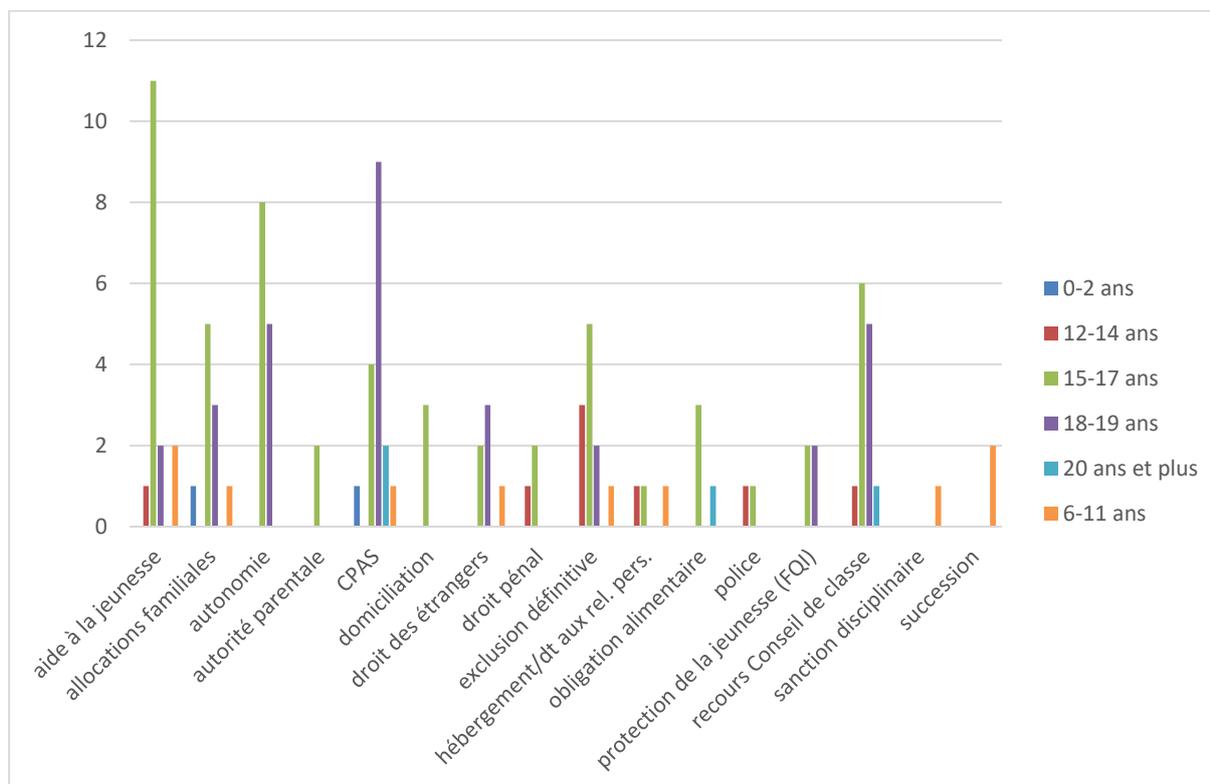
Les filles, quant à elles, sollicitent davantage un accompagnement dans le cadre de demandes introduites auprès des CPAS, en droit des étrangers mais surtout en aide à la jeunesse.



La classification du public accompagné s'organise de manière chronologiquement proportionnelle à Namur. Les jeunes majeurs tous confondus représentent aujourd'hui 52,95% de nos accompagnements, tandis que les grands adolescents représentent 32,68% et les moins de 15 ans seulement 14,37%.



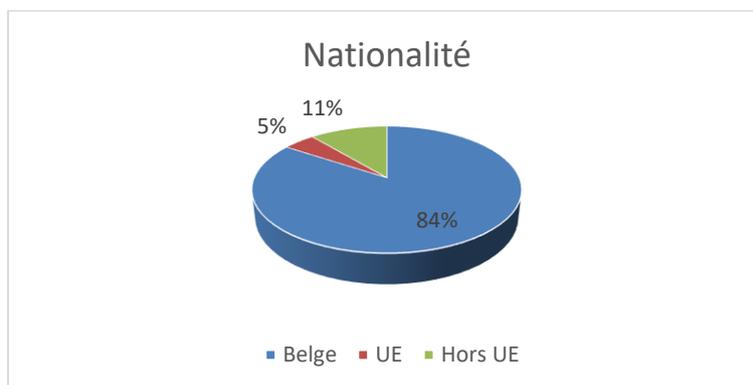
Sur 20 ans, force nous est de constater que notre public est aujourd'hui majoritairement composé de grands adolescents. Si la première tranche d'âge est en nette augmentation par rapport à l'année précédente, les deux autres catégories fluctuent peu. De manière générale, la répartition des âges reste chronologiquement stable depuis de nombreuses années (1 = majeurs, 2 = 15-17, 3 = -15 ans).



La répartition des groupes d'âge en fonction des thématiques s'organise sur Arlon de manière comparable à Namur et aux données relevées au niveau des consultations²¹. Ainsi, les 15-17 ans nous sollicitent essentiellement dans le cadre de difficultés liées à leur prise en charge dans l'aide à la jeunesse, à leur mise en autonomie, au droit scolaire (recours contre une décision du conseil de classe et exclusion) et, dans une moindre mesure, pour des démarches d'allocations familiales ou auprès des CPAS. Les matières pour lesquelles les moins de 15 ans font appel à nous, hormis pour les exclusions, sont moins significatives. Les jeunes majeurs font souvent appel à nous pour des démarches sociales mais aussi dans le cadre de recours contre les décisions du conseil de classe et en droit des étrangers.

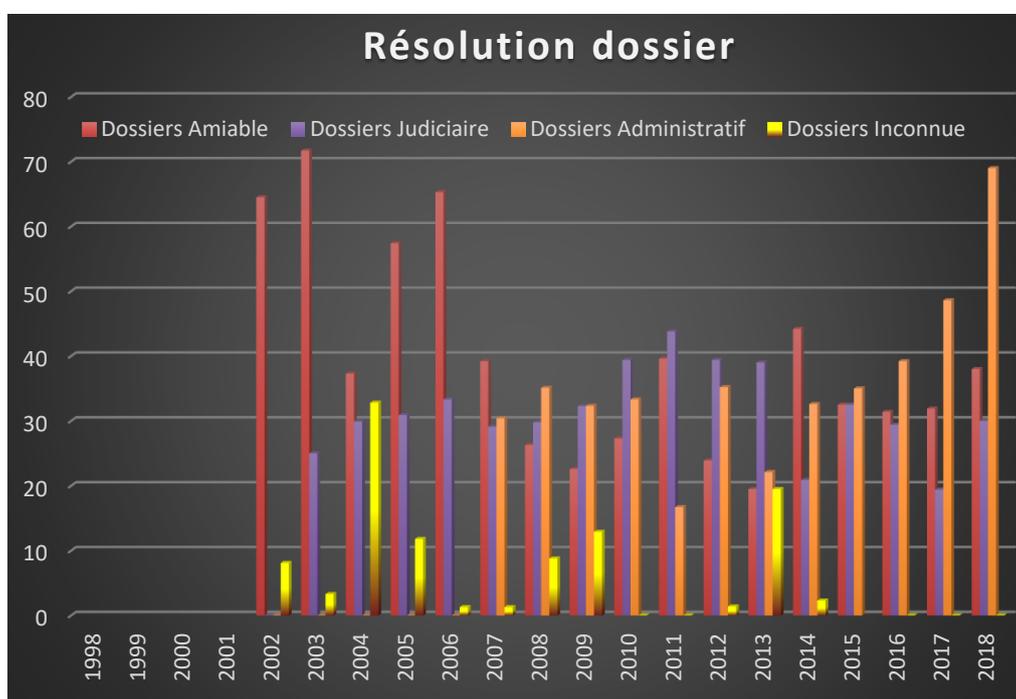
²¹ Les matières spécifiques ne sont pas identiquement les mêmes pour chaque catégorie d'âge mais l'ordre de priorité en fonction des regroupements par matière de droit l'est.

Nationalité



Avec un pourcentage légèrement inférieur à celui de Namur, les jeunes et les familles bénéficiant de notre aide en Province du Luxembourg sont essentiellement des Belges. Par contre, la proportion de jeunes hors U.E. est en augmentation (en lien avec l'augmentation limitée des dossiers en droit des étrangers). Elle passe de 3,3 % à 11 %.

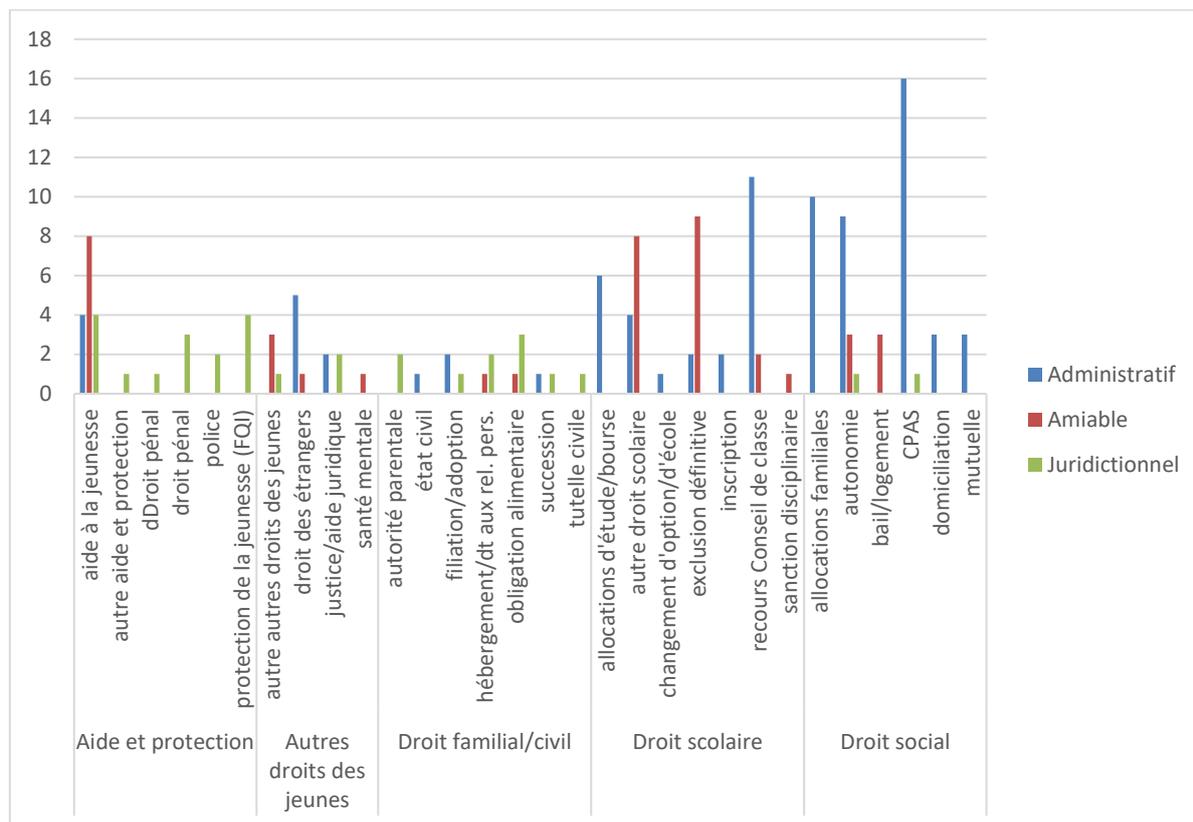
Résolution, Issue et utilisation du fonds de défense



Avant 2007, les dossiers étaient très majoritairement résolus à l'amiable. Il n'y a que 4 années durant lesquelles nous pouvons constater que les dossiers ont été, dans la plupart des cas, résolus par la voie judiciaire (entre 2010 et 2013). Depuis 2015, la grosse partie des dossiers se clôturent grâce à des résolutions administratives.

Comme à Namur, il semble que notre présence, notre accompagnement des particuliers auprès des services sociaux ou des établissements scolaires et une connaissance de la matière et du

droit soient souvent nécessaires pour permettre aux usagers d'obtenir davantage le respect de leurs droits fondamentaux. D'ailleurs, si le règlement envisagé à l'ouverture est majoritairement administratif (53,6%), il l'est davantage encore à l'issue (61,5%) et ceci inversement à l'amiable (qui passe de 26,8 % à 15,4%). Cela étant dit, il semble également qu'il ne soit pas généralement envisagé de devoir recourir aux autorités juridictionnelles.



Bien que la voie amiable soit toujours privilégiée et que les usagers soient toujours informés des conséquences financières et affectives d'une action en justice, nous pensons devoir indiquer que les types de règlement dépendent souvent de la matière traitée.

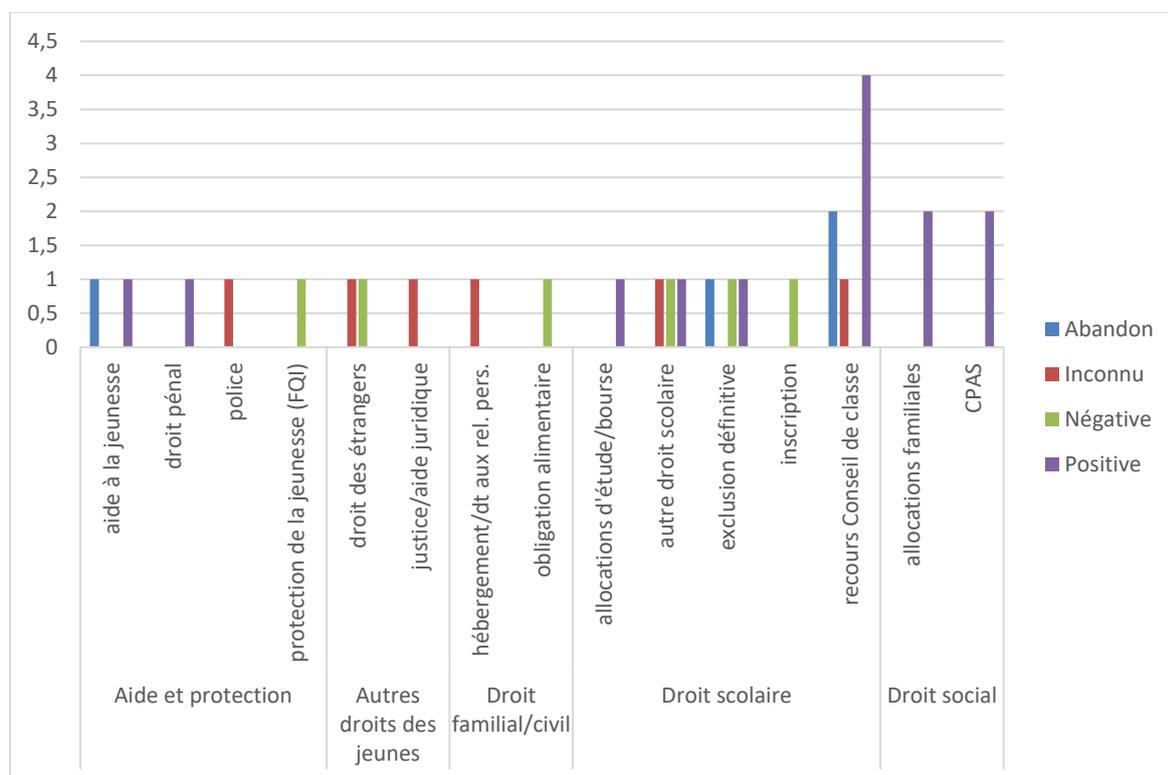
Les résolutions administratives sont essentiellement envisagées au niveau du droit social et du droit scolaire. Le règlement amiable est principalement possible au niveau de démarches plus ponctuelles, relationnelles du droit scolaire ou dans le cadre d'exclusion et de l'aide à la jeunesse.

Le recours aux juridictions est très courant dans les matières protectionnelles et familiales et est même, exclusif pour ce qui concerne nos dossiers relevant tant du droit civil que pénal.

Ainsi, il est aisé de constater sur le graphique qu'aucun dossier n'est porté devant les juridictions et ce parce que forts de notre expérience, nous savons que peu d'institutions de recours infirment la décision rendue par les pouvoirs organisateurs et ce, même lorsque la procédure n'a pas été respectée par ces derniers. Si les voies amiable et administrative sont toutes les deux fortement considérées à l'ouverture des dossiers scolaires, les règlements par voie administrative ont plus que doublé à l'issue.

À l'inverse, en droit civil, familial et protectionnel, les recours judiciaires sont nombreux et supérieurs aux accords entre parties. Et bien qu'à l'ouverture du dossier le règlement amiable soit régulièrement envisagé, aucun d'entre eux n'a abouti en 2018 de cette manière. Les recours juridictionnels initialement envisagés sont par ailleurs, de la même manière, pour moitié, diminués. La voie administrative est à nouveau, à la fin, nécessaire ou suffisante.

Plus spécifiquement, concernant l'aide sociale, le règlement administratif majoritairement envisagé à l'ouverture du dossier se transforme pour près de la moitié, à l'inverse du droit scolaire, en recours juridictionnel. De fait, à l'issue, ils sont équivalents en nombre (10%). Ce n'est pas sans raison, souvent les juridictions du travail confirment le droit à l'aide sociale et condamnent les CPAS. Cela dit, il nous semble aussi qu'il ne soit pas rare que les CPAS entretiennent une certaine méfiance vis-à-vis des jeunes leur formulant ce type de demande. Lorsque le jeune omet de communiquer certaines informations au service social, il arrive que cette attitude soit sanctionnée par un retrait définitif du RIS quand, parfois, le problème provient d'abord d'un problème de communication, de confiance, et non d'une intention frauduleuse du jeune. Le délai de traitement des demandes devant les Tribunaux du travail étant toujours relativement long et les jeunes dans des situations de précarité, il nous semble essentiel de pouvoir être un facilitateur de lien entre le jeune et le CPAS afin de faire respecter les droits et obligations de chacune des parties.



Le nombre d'issues positives est exceptionnellement inférieur à 50% cette année mais reste majoritairement positif d'autant que la dénomination « pas de nouvelles » ne sous-entend pas un résultat négatif. (2018= 44,8%; 2017 = 54%; 2016 = 51 %; 2015 = 59,61%; 2014 = 69,76%; 2013 = 64,29%). Soulignons encore qu'en droit social, les issues sont exclusivement positives. Au niveau des recours contre les décisions du conseil de classe, elles sont également en grand nombre positives mais comportent dans le même temps un nombre important d'abandon.

2. LES ACTIONS DE PRÉVENTION SOCIALE²²

a. « Groupe Droit scolaire » inter-SDJ

Ce groupe rassemble depuis près de deux décennies des travailleurs des différents SDJ (Namur-Luxembourg, Liège, Mons-Charleroi et Bruxelles) dans le but de travailler sur le droit scolaire.

En 2018, le groupe a poursuivi son travail sur les exclusions scolaires en se penchant sur les dossiers gérés par chaque service durant l'année scolaire 2016-2017. Le groupe a aussi entamé une réflexion sur une éventuelle interpellation de l'administration au sujet du phasage du Pacte pour un enseignement d'excellence d'une part et, d'autre part, sur une proposition d'une formation juridique à destination des directeurs d'école.

Date des réunions : 26 avril, 18 juin, 22 octobre et 17 décembre

b. « L'as de l'A.S. » - Jeu sur l'accrochage scolaire

Partant des constats selon lesquels les jeunes et leur famille ont une méconnaissance du cadre et des règles scolaires et des services qui gravitent autour de l'école, un groupe de travail s'est mis en place pour réfléchir à ces questions en 2008. Il était composé du SDJ, des médiateurs scolaires actifs en province du Luxembourg, des criminologues attachés aux trois divisions du Parquet de la Province du Luxembourg.

Après plusieurs années de travail, le groupe a créé un outil ludique poursuivant deux objectifs : d'une part, informer les jeunes sur la législation scolaire et les services existants, et d'autre part, recueillir leur parole sur le bien-être à l'école.

Le jeu a été soutenu financièrement par les 3 CAAJ de la Province du Luxembourg.

En 2018, le projet « l'as de l'A.S. » s'est décliné en deux parties :

Enseignement ordinaire

Nous avons poursuivi la présentation de l'outil en vue de planifier des animations et d'accroître le réseau de partenaires. Le SDJ s'est chargé de la coordination du groupe de partenaires et de la diffusion de l'outil.

Nous avons également continué l'écolage de certains partenaires ainsi que la mise en place de binômes d'animation locaux.

Des animations se sont déroulées dans plusieurs établissements scolaires.

Dates des animations :

- Athénée royal de Bertrix (6 animations réalisées simultanément dans le cadre d'une journée consacrée au harcèlement scolaire – toutes années confondues) : 11 janvier.
- Athénée royal de Bastogne (6 animations en premières années commune et différenciée) : 20 février.

²² Anciennement appelées « actions communautaires ».

- IPPJ de St-Hubert : 26 février (2 sections), 13 mars (3^{ème} section).
- Collège Notre-Dame du Bonlieu à Virton (5 animations en troisième année général) : 23 avril, 24 avril
- Institut Notre-Dame Séminaire à Bastogne (2 animations) : 24 septembre, 2 octobre
- Institut Technique Etienne Lenoir à Arlon (1 animation au sein du DIAS) : 11 décembre.

Quelques exemplaires du jeu ont été déposés²³ chez des services partenaires sur l'ensemble de la Province du Luxembourg en vue de permettre aux partenaires d'être autonomes. Par conséquent, plusieurs des animations effectuées en 2018 ont été planifiées à leur initiative.

Des demandes d'utilisation émanant de l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont par ailleurs été formulées. Afin de pouvoir répondre positivement à celles-ci, les autres Services droit des jeunes sont associés au projet. Un exemplaire de l'outil est mis à leur disposition.

Dates des autres actions menées dans ce projet :

- Réunion avec les délégués de la section de Prévention générale du Service de l'Aide à la Jeunesse de Neufchâteau : 9 janvier.
- Présentation à la plateforme intersectorielle aide à la jeunesse/enseignement de Liège : 18 janvier.
- Présentation à Infor-jeunes de Bruxelles : 25 janvier.
- Réunion de préparation des futures animations à l'Athénée royal de Bastogne : 5 février.
- Réunion d'évaluation des animations à l'Athénée royal de Bertrix : 8 février.
- Retour des animations à la coordinatrice de l'Athénée royal de Bertrix : 21 février.
- Réunion avec les partenaires : 12 mars.
- Présentation de l'outil au CPMS Libre de Virton : 16 avril.
- Evaluation du projet au CAAJ d'Arlon : 16 avril.
- Réunion d'évaluation des animations à l'Athénée royal de Bastogne : 30 avril.
- Réunion d'évaluation des animations au Collège Notre-Dame du Bonlieu de Virton : 6 juin.
- Travail avec Point jeunes Luxembourg sur un courrier à envoyer aux écoles : 4 juillet, 17 juillet, 23 octobre.
- Présentation du jeu à l'IBEFE : 7 août.
- Présentation du jeu à la journée d'étude de l'IBEFE « Boostez vos pratiques d'accroche » : 14 novembre.

²³ Un exemplaire de l'outil a été déposé dans les services suivants : AMO Point-Jeunes Luxembourg, AMO Inter-Actions, AMO Media.Jeunes, AMO Mic-Ados, AMO L'Étincelle, CPMS WBE de Neufchâteau, CPMS WBE d'Arlon.

Enseignement spécialisé

Grâce à l'octroi d'un subside par le CAAJ d'Arlon, nous avons pu débiter un travail d'adaptation de l'outil aux élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé. Pour ce faire, nous avons réuni un groupe de partenaires disposant d'une expertise en la matière. Celui-ci se compose d'AMO, de CPMS spécialisés et d'écoles spécialisées.

Les éléments de l'outil et de l'animation ont fait l'objet de discussions en vue de leur adaptation (plateau de jeu, sous-plateaux, animation, ...). Le travail de (re)formulation des questions a débuté afin notamment d'incorporer des informations plus spécifiques concernant les services, les procédures de réorientation, les possibilités d'intégration au sein de l'enseignement ordinaire, les questions liées au handicap, etc.

Dates des réunions avec les partenaires : 16 janvier, 6 février, 6 mars.

Dates des rencontres avec le graphiste : 26 janvier, 23 février.

c. Collectif C.com tvx !

« C.com tvx » est un collectif qui rassemble des travailleurs sociaux et des jeunes autour des questions relatives à l'autonomie des jeunes. Ce collectif s'ancre dans deux axes de travail, l'un concerne les professionnels et l'autre les adolescents.

Le SDJ participe à l'axe « *professionnel* » dont les objectifs visent à permettre aux travailleurs accompagnant des jeunes vers l'autonomie de s'enrichir au niveau méthodologique, de mener une réflexion sur la thématique et de développer un savoir-faire à travers les échanges des uns et des autres.

L'axe « jeunes » a, quant à lui, pour objet de prévenir les difficultés liées à l'autonomie des jeunes. Il organise des rencontres entre les professionnels et les jeunes par le biais d'espaces de paroles et d'échanges divers. Il existe deux groupes de jeunes à Bastogne et à Arlon.

En 2018, le collectif a organisé une journée d'échange d'outils sur l'autonomie en collaboration avec le SEDS de la Province du Luxembourg. Cette journée a débuté par la présentation d'une pièce de théâtre-forum. L'objectif de cette pièce était de susciter une réflexion sur les difficultés rencontrées tant par les jeunes que les professionnels lors de la mise en place d'un projet d'autonomie. Celle-ci ne reprenait que la vision des professionnels en la matière. Dès lors, afin de recueillir le point de vue des jeunes, une vidéo a été réalisée en collaboration avec la MJ Librato de Libramont. Cette vidéo a également été présentée lors de la journée et peut être visionnée sur le site Internet des SDJ.

Ensuite, les participants avaient l'occasion de suivre un atelier de leur choix : théâtre-forum par Stéphanie MOUTON, outil de la systémique axé sur l'implication/la posture de l'intervenant par Caroline POTIER et autonomie dans le développement de l'enfant par Nathalie LARDIN. Lors des moments de pauses, les participants ont pu circuler librement entre différents stands présentant des outils ou des projets spécifiques liés à la thématique de l'autonomie. Le SDJ a tenu un stand afin de présenter ses outils (« Prendre son envol », les experts de l'information, diverses brochures sur le CPAS, le bail, ...).

Afin de permettre une meilleure diffusion et utilisation de la vidéo créée par les jeunes, une fiche pédagogique a été réalisée. Celle-ci est reprise en annexe.

Dates

Réunions : 19 avril, 24 avril, 21 juin (évaluation), 3 octobre, 14 novembre, 5 décembre, 19 septembre.

Préparation de la pièce de théâtre : 29 janvier, 8 février, 22 février, 5 mars, 8 mars, 14 mars et 17 mars.

Préparation et réalisation de la vidéo : 23 janvier, 12 février, 13 février, 15 février, 16 février.

Journée d'échange d'outils : 19 mars.

Evaluation de la journée : 14 mai.

Présentation de la vidéo : 18 avril (MJ Libramont), 21 septembre (Solid'Arlon).

Rédaction d'une fiche pédagogique sur la vidéo : 24 mai, 4 juillet.

d. 20 ans du SDJ en Province du Luxembourg

En 2018, l'antenne luxembourgeoise a fêté ses 20 ans. A cette occasion, une journée festive a été organisée à Bastogne. En matinée, Me Thierry Moreau et M. Benoît Van Keirsbilk ont d'abord pris la parole au sujet de l'évolution du droit des jeunes en 20 ans puis l'équipe a présenté une rétrospective de l'activité du service. L'après-midi était consacré à la visite d'expositions sur les projets menés en 20 ans et des œuvres créées par les jeunes.

Afin d'impliquer les jeunes à la journée, nous avons mené trois projets :

1. Projet rap avec la MJ de Virton

Trois jeunes encadrés par la MJ de Virton ont écrit des raps sur le thème des droits des jeunes. Afin de les aider dans leur réflexion, nous sommes allés à leur rencontre pour échanger avec eux sur le droit des jeunes et la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE). Les raps créés ont été diffusés en introduction de la journée et ont même été exploités par les orateurs lors de leurs exposés. Les raps sont publiés sur la page Facebook du service.

2. Projet artistique autour de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant

Afin d'apporter le point de vue des jeunes sur la CIDE et leurs droits, nous avons collaboré avec la section artistique de l'Institut Cardijn Lorraine de Differt. Les élèves de 6^{ème} année ont participé à une animation sur base du jeu « Les Echelles » pour découvrir les droits des jeunes. Chaque étudiant s'est approprié un droit et devait l'illustrer. Ils ont créé de magnifiques toiles aux styles variés. Celles-ci ont été exposées lors de la journée festive.

3. Photos sur le droit des jeunes

Durant l'année 2018, en prévision de notre journée festive, nous sommes allés à la rencontre des jeunes (Solid'Arlon, sur le marché d'Arlon, dans une classe de 5^{ème} et 6^{ème} primaires aux Sources de Virton) pour recueillir leur parole sur le droit des jeunes. Concrètement, les jeunes

étaient invités à écrire sur un panneau ou à se saisir d'un pictogramme²⁴ représentant leur vision du droit des jeunes, ce qui est important pour eux.
Les photos prises étaient exposées lors de notre journée festive.

Dates

Journée anniversaire : 30 novembre.

Projet artistique avec les élèves de l'Institut Cardijn Lorraine de Differt : 23 février, 20 mars, 14 mai, 17 septembre, 23 novembre.

Projet Rap à la MJ de Virton : 28 février (rencontre des jeunes intéressés).

Animation au départ du jeu « Les Echelles » à l'école primaire « Les Sources » de Virton – prises de photos sur leurs représentations du droit des jeunes : 22 octobre.

L'invitation à la journée festive, des photos des projets menés ainsi qu'un article du Carrefour du social relatif aux 20 ans du SDJ en Province du Luxembourg se trouvent en annexe.

e. Rencontre autour du protocole de collaboration entre les services du secteur de l'aide à la jeunesse et les Centres Psycho-médico-sociaux – Marche-en-Famenne

Un groupe de travail s'est constitué sur la division de Marche-en-Famenne dans l'objectif d'organiser une demi-journée de travail autour du protocole de collaboration AJ-CPMS à l'attention des travailleurs des CPMS, du SAJ, du SPJ, du PSE et des AMO de la division de Marche-en-Famenne. La journée avait pour but, dans un premier temps, de présenter les différents services ainsi que le protocole puis, dans un second temps, de mener une réflexion autour de situations fictives par l'application du protocole. L'idée étant de relever les freins et les leviers que chaque service pourrait rencontrer en collaborant les uns avec les autres.

Dates de réunions préparatoires : 17 janvier, 28 février, 21 mars, 4 mai, 24 mai, 4 septembre.

Journée de travail : 9 octobre.

Evaluation de la journée : 11 décembre.

f. Projet « Appui à la parentalité, en lien avec la précarité, au croisement des savoirs »

Coordonné par l'ASBL « Santé en Développement », ce projet a reçu un soutien financier du CAAJ de Marche-en-Famenne dans le cadre de la Prévention générale 2018-2020.

Plusieurs AMO de la Province collaborent au projet : Chlorophylle, Inter-Actions, Mic-Ados, Point Jeunes Luxembourg. Les partenaires bénéficient du soutien méthodologique de RTA.

Le projet vise, au départ du recueil de la parole des bénéficiaires et des professionnels sur les situations vécues ou accompagnées de précarité, à améliorer la relation à entre les bénéficiaires et les accompagnants.

²⁴ Les pictogrammes utilisés étaient tirés d'un jeu de carte créé par DEI-Belgique.

Dans un premier temps, en 2018, il s'agissait de s'accorder autour des notions telles que la précarité, la parentalité, les difficultés éducatives, mais également, la fragilité, la vulnérabilité, la pauvreté, l'isolement, etc. Pour ce faire, des séminaires invitant les intervenants des AMO participantes ont été réalisés pour récolter le savoir collectif. Au cours de l'année 2019, une vingtaine de bénéficiaires seront interviewés pour s'exprimer dans le cadre d'un groupe de parole sur la manière dont ils vivent, en tant que parents, la précarité.

Dates des réunions : 7 mai, 19 septembre.

Participation de l'équipe aux séminaires : 21 septembre, 24 septembre, 4 octobre.

g. Collaboration ponctuelle

Le Service pour l'Égalité des Chances de la Province du Luxembourg avait pour projet la rédaction d'une **brochure sur les violences sexuelles**. Il a fait appel au service pour l'écriture de la partie juridique. D'autres partenaires étaient également associés : Vie Féminine, le Service d'aide aux victimes, le service d'assistance policière aux victimes, la section de prévention générale des SAJ d'Arlon et de Marche-en-Famenne, ...

Le service a donc rédigé une partie explicative des différents types de violences sexuelles et de la procédure pénale. La brochure est mise en annexe.

Dates de réunion : 6 février, 22 février, 27 février, 16 mars, 30 mars, 19 avril, 4 mai, 29 mai, 12 juin, 25 juin, 9 juillet, 10 août (rencontre avec le Substitut François), 22 août, 2 octobre.

Le Service a également participé à un **groupe de travail sur les grossesses précoces**, dans la division de Neufchâteau, en collaboration avec Bébé accueil, SOS Enfants, la section de prévention générale du SAJ, le SPJ, une psychologue de l'hôpital de Libramont, l'ONE, des CPAS, ... L'objectif du groupe était de créer un site à l'attention des professionnels de première ligne en vue de les outiller dans leur gestion d'une situation de grossesse précoce. Le service se charge de la rédaction de la partie juridique (voir perspectives 2019).

Dates des réunions : 23 janvier, 23 mars, 19 juin.

h. Actions collectives auprès des jeunes dans les établissements scolaires

Animations à l'Indsé de Bastogne (réponses aux questions posées par les élèves) en troisième année : 17 octobre, 23 octobre, 5 décembre.

Animations « les experts de l'info » au CEFA de Virton sur l'autonomie, les assuétudes, la vie affective et sexuelle et le droit familial : 23 mai (réunion de préparation avec les partenaires), le 7 mai.

Animations « les experts de l'info » à l'Institut Sainte-Marie de Bouillon sur le droit familial, l'autonomie et le régime des incapacités : 9 mai.

i. Actions collectives auprès des jeunes dans d'autres institutions

Animation sur les infractions à caractère sexuel et la notion de consentement lors du stage « Girl Power » organisé par la MJ de Libramont : 15 janvier (rencontre de préparation), 12 juillet.

Animations « les experts de l'info » dans les trois sections de l'IPPJ de Saint-Hubert sur diverses thématiques (police, autonomie, scolaire...) : 17 août, 24 octobre, 26 octobre. Les animations ont été suivies d'une permanence au sein de l'IPPJ, le 29 octobre

Animations « les experts de l'info » dans le cadre de la journée en famille « Parlons parents » sur diverses thématiques : 21 octobre.

Animation sur l'avocat du mineur à Bande (Village d'enfants SOS Chantevent). L'animation vise à présenter le rôle de l'avocat du mineur. Elle a été co-animée par Me Cremer : 27 juin. Cette animation a été évaluée lors d'une rencontre avec l'avocate le 12 novembre.

3. AUTRES ACTIVITES DE L'EQUIPE EN 2018 :

a. Participation à des associations de travailleurs :

- Réunion inter-SDJ concernant le site des SDJ : 31 janvier.
- Tenue d'un stand au salon « Objectif Métier » à Libramont avec les AMO Inter-Actions et Média.Jeunes : 3 mars (réunions préparatoires : 26 janvier et 14 décembre pour l'édition 2019).
- Tenue d'un stand sur l'aide à la jeunesse au « Salon Organisation Info-Professions » à Arlon : 26 avril.
- Présentation du travail au sein d'un SDJ dans le cadre du forum aux métiers organisé par l'association de parents de l'ISMA : 27 avril.
- Présence au vernissage de l'exposition organisé par l'AMO Média.Jeunes à l'occasion de leurs 15 ans : 4 mai.

- Réunion avec l'AMO Ado-Micile pour réfléchir à une seconde édition des mini-salons sur l'autonomie « bientôt 18 ans » : 11 juin.
- Participation à une réunion de la Plateforme sur les violences conjugales : 14 septembre
- Tenue d'un stand au Solid'Arlon : 21 septembre.
- Concertation AJ/CPAS de la division d'Arlon : 23 avril, 1^{er} octobre.
- Participation à la commission jeunesse en santé mentale (présentation du service 1002 pattes de Bastogne) : 4 octobre.
- Commission accrochage scolaire de Marche : 11 octobre.
- Plateforme intersectorielle entre AJ/enseignement à Libramont : 18 octobre.
- Rencontres préparatoires en vue de l'organisation d'une journée sur le protocole de collaboration entre AJ et CPMS à Arlon : 24 septembre, 23 novembre.
- Réunions Génération AMO/Interpell'AMOs (groupe de travail) : 13 mars, 17 avril, 15 mai, 26 juin.

b. Rencontres ponctuelles avec des services extérieurs :

- Rencontre de présentation « Le Tremplin » (maison d'accueil pour hommes) : 10 juillet.
- Rencontre DEI pour la présentation de « My lawyer, my rights » : 19 juillet.
- Rencontre de présentation de l'ASBL « Tisser du Lien » (psychomotricité relationnelle pour les familles précarisées) : 14 août.
- Rencontre de présentation de l'IBEFE : 25 septembre.
- Rencontre de présentation « La Cordée » (centre de rééducation fonctionnelle) : 13 novembre.
- Rencontre avec la direction et le service psycho-social de la section pour mineurs dessaisés du centre communautaire pour jeunes de Saint-Hubert en vue de la poursuite des collaborations : 26 novembre.
- Rencontre de la MADO : 22 mars, 10 décembre.
- Rencontre de M. Adrien Lespagnard du Service jeunesse et du plan de cohésion sociale d'Athus : 12 décembre.
- Visite de « La Cordée », centre de rééducation fonctionnelle : 13 décembre.

c. Interventions, colloques, séances d'informations, formations données, interpellations :

- Animation d'un atelier sur le secret professionnel dans le cadre d'une journée d'échange organisée par le réseau « Mathilda » : 7 juin (rencontre préparatoire avec Droits Quotidiens : 31 mai)
- Mini-conférence sur l'autorité parentale dans le cadre de la journée « Parlons Parents » : 21 octobre

d. Formations suivies :

- « Aide et protection de la jeunesse » à Namur par Jeunesse et Droit : 22 mars, 29 mars.
- « Droit familial » à Namur par Jeunesse et Droit : 17 avril, 24 avril.
- « Les relations des jeunes sur le net » à Namur par l'Université de Paix : 26 avril.
- « Droit scolaire » à Namur par Jeunesse et Droit : 15 mai, 22 mai.
- Formation de base pour les travailleurs assurant des fonctions éducatives ou psychosociales à Namur par RTA : 17 mai, 24 mai et 28 mai.
- « Une procédure en justice, ça coûte combien ? » à Namur par Droits Quotidiens : 5 juin.
- « Que retenir de la nouvelle loi ? » sur la succession à Namur par Droits Quotidiens : 14 juin.
- « Droits de l'enfant » à Namur par Jeunesse et Droit : 20 septembre.
- Webinar - « Réseaux sociaux : comment votre ASBL peut en tirer profit ? » par Asblissimo : 4 octobre.
- « Les aspects juridiques de la vie sur le net » par Droits Quotidiens : 16 octobre.
- « L'autonomie du mineur et droits sociaux » à Namur par Jeunesse et Droit : 18 octobre.
- Présentation d'un kit pédagogique sur le CPAS à Arlon par l'ASBL « Culture et Santé » : 23 octobre.
- « L'exploitation sexuelle des enfants » à Namur par Jeunesse et Droit : 15 novembre.
- « Le droit de l'enfant dans les médias » à Namur par Jeunesse et Droit : 13 décembre.

e. Colloques, journées d'études, tables-rondes... suivies :

- Vendredi du social à Saint-Hubert sur « La peur : amie ou ennemie ? » : 19 janvier.
- Conférence organisée par l'IBEFE à Libramont sur « Comment accrocher les jeunes » : 8 février.
- Vendredi du social à Saint-Hubert sur « La résilience, entre concept et réalité » : 16 février.
- Matinée sur l'éthique à Bastogne intitulée « « Sortir du labyrinthe : l'éthique au cœur des réseaux de soins » : 19 avril.
- Colloque organisé à Arlon dans le cadre des 150 ans du Pré en Bulles intitulé « L'évolution des pratiques éducatives dans une maison d'enfants. De la présomption d'incompétence des familles à la présomption de compétence » : 27 avril.
- Conférence internationale sur le droit de la protection de l'enfant à Esch sur Alzette (Grand-Duché du Luxembourg) : 16 mai.
- Vendredi du social à Saint-Hubert sur « La parentification : lorsque l'enfant devient un parent pour ses parents » : 18 mai.
- Journée consacrée au secret professionnel organisée par le réseau « Mathilda » à Bertrix : 7 juin.

- Matinée de présentation du rapport sur les violences institutionnelles à Bastogne : 19 juin.
- Conférence du CEPAG à Libramont intitulée « Pour lutter contre les inégalités, et si on commençait par l'école ? » : 11 octobre.
- Vendredi du social à Saint-Hubert sur « l'enseignement spécialisé » : 19 octobre.
- Colloque sur l'avocat du mineur à Bastogne : 9 novembre.
- Journée d'étude intitulée « Boostez vos pratiques d'accroche » par l'IBEFE à Bastogne : 14 novembre.
- Conférence sur la gestion des émotions des enfants à Rossignol : 5 décembre.

Implication dans la formation des futurs travailleurs

- Lecture et participation aux jurys TFE à l'Henallux d'Arlon. Thème du TFE : « Une approche collective de l'estime de soi auprès des demandeurs d'emploi : un impact sur leur réinsertion socioprofessionnelle ? » : 20 juin.
- Participation aux jurys TFE à l'Henallux d'Arlon : 20 juin.
- Lecture et participation aux jurys TFE à l'Henallux d'Arlon. Thème du TFE : « Les problèmes de mobilité dans la Province de Luxembourg » : 3 septembre.
- Encadrement de septembre à décembre d'une stagiaire en criminologie étudiant à l'Université Catholique de Louvain-la-Neuve

1. ACTIONS DE PRÉVENTION ÉDUCATIVES

De manière générale et continue, les membres de l'équipe du SDJ souhaitent recentrer leurs interventions vers les plus défavorisés et ceux dont ils présument le plus de non-respect des droits.

Le SDJ souhaite favoriser l'accès à l'information, à ses outils, à ses services. Dans cette perspective, le service désire s'inscrire dans une démarche davantage proactive à différents niveaux et lieux.

Pour ces raisons, en 2019, l'antenne luxembourgeoise développera un partenariat avec l'IPPJ fermé de Saint-Hubert. Au moins 4 fois par an, les travailleurs se rendront dans les 3 sections de l'IPPJ pour y réaliser une animation basée sur le jeu « les experts de l'info ». Les thématiques abordées seront diverses telles que le mineur et la police, la procédure protectionnelle, le droit scolaire, l'autonomie, le droit familial, les assuétudes, la vie affective et sexuelle, les réseaux sociaux... Ces animations poursuivent l'objectif secondaire d'informer les jeunes sur le Service droit des jeunes et de leur proposer de s'inscrire à la permanence tenue rapidement après les animations. Les jeunes auront alors l'occasion d'y aborder leur situation individuelle et de bénéficier d'informations voire d'un accompagnement.

Le partenariat avec la section pour mineurs dessaisis du Centre communautaire pour jeunes sera également maintenu. Des animations sur les relations entre le mineur et la police, les assuétudes, l'autonomie et les réseaux sociaux seront programmées courant 2019. Ces animations pourront également donner lieu à des rencontres individuelles.

2. ACTIONS DE PRÉVENTION SOCIALES ET ACTIONS COLLECTIVES

a. Collectif c.com tvx !

Outre la poursuite du travail avec les groupes de jeunes, les membres du Collectif se fixent deux objectifs pour l'année 2019.

Le premier consiste en l'enregistrement sur un support vidéo de la pièce de théâtre créée pour la journée du 19 mars 2018. Cet enregistrement permettrait d'exploiter l'outil sans pour autant devoir mobiliser l'ensemble des travailleurs participants.

Le second vise la création d'un site Internet à destination des jeunes vivant en autonomie. Ce site Internet centralisera toute une série d'informations et recensera des trucs et astuces concrets (recettes de cuisine à bas prix, ...). Un partenariat avec l'EPN de la Province de Luxembourg est envisagé pour l'aspect logistique.

b. Le groupe droit scolaire

Le groupe va poursuivre son analyse des dossiers d'exclusion scolaire gérés par les services durant l'année scolaire 2016-2017.

Il va également poursuivre son travail sur le Pacte pour un enseignement d'excellence et sa réflexion sur une proposition de formation juridique à destination des directeurs d'école.

c. Contributions ponctuelles

A la demande de la Commission Maltraitance de la division de Neufchâteau, le SDJ va rédiger une partie du cadre législatif d'une brochure à destination des professionnels. Cette partie abordera la filiation, les comptes bancaires, l'autorité parentale et les allocations familiales en lien avec les situations de grossesses précoces. Cette brochure sera complétée par un site Internet.

d. L'as de l'AS

L'année 2019 marquera la poursuite du travail réalisé les années précédentes à savoir :

- Le travail de diffusion et d'animation sera poursuivi au niveau de la Province du Luxembourg. D'une part, nous tenterons de pérenniser la collaboration avec les écoles secondaires qui ont déjà participé au projet, d'autre part, nous tenterons d'intégrer de nouveaux établissements scolaires. Localement, les partenaires seront mis en réseau et impliqués dans cette phase de travail. Nous poursuivrons la formation de nouveaux partenaires (centre de planning familial, CPMS, ...) et procéderons à leur écolage. Certains partenaires pourront proposer l'animation de manière autonome puisqu'ils ont déjà pu bénéficier d'un écolage. Par ailleurs, la réflexion sur la diffusion de l'outil hors de la Province du Luxembourg sera poursuivie.
- L'adaptation de l'outil à l'enseignement spécialisé sera quant à lui poursuivi et finalisé. Lorsque les constructions matérielles et structurelles seront terminées, un appel à partenaires sera lancé. Ceux-ci bénéficieront d'une formation à l'utilisation de cette version de l'outil. De la même manière, nous ferons une offre d'animation aux différentes écoles secondaires spécialisées de la Province du Luxembourg.

e. Projet : La Santé Mentale chez les jeunes²⁵

Cette nouvelle action de prévention sociale a la particularité d'être menée sur l'ensemble du territoire géographique sur lequel intervient le SDJ Namur, à savoir la province de Namur et la Province du Luxembourg. Elle est en 2019 subventionnée, d'une part, en tant que projet de

²⁵ Diverses rencontres se sont déroulées en 2018 en vue de réfléchir à la problématique et d'échanger avec des professionnels des secteurs de la santé mentale et de l'aide à la jeunesse (Réseau « Mathilda » - 1^{er} août, Pavillon pour adolescents de l'hôpital psychiatrique de Bertrix - 2 août, réseau « Kirikou », « La Courte Echelle » CAS, « La Pommeraie » PPP, « Athanor », le Relais santé Namurois - 25 septembre. Présentation du projet au CAAJ de Marche-en-Famenne, 19 novembre).

prévention générale par le CAAJ de Marche-en-Famenne en tant que problématique liée à la rupture entre l'adolescent et son milieu de vie, et d'autre part, par la Fondation Roi Baudoin. Il s'agit d'un projet d'envergure pour lequel nombre de personnes ressources et partenaires ont marqué leur intérêt²⁶. Au vu de l'ampleur et du caractère sensible de la thématique, nous avons demandé à RTA de nous accompagner dans notre réflexion.

Le S.D.J., comme d'autres services, fait le constat de l'augmentation de demandes de jeunes présentant des besoins complexes et multiples, avec un long parcours A.J. et/ou de soins. L'équipe a une impression d'impuissance face à ces problématiques déjà bien connues des autorités compétentes. Les jeunes qui fréquentent notre service décrivent régulièrement les décisions d'intervention ou les absences d'intervention comme des violences. De même, nous partons du postulat que certains jeunes, en raison de leur représentation du secteur de la santé mentale, préfèrent porter l'étiquette de délinquant que de malade et de s'inscrire dans un parcours de soins.

Ces questionnements prennent tout leur sens alors où, dans le cadre de la réforme A.J., en vertu de l'article 122, alinéa 2 du Nouveau Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse, le jeune souffrant d'un trouble de la santé mentale ou d'un handicap, ne peut plus être placé en I.P.P.J., seule institution jusqu'ici, parfois, mobilisée en urgence par les tribunaux de la jeunesse.

Le projet s'organisera en deux phases : d'une part, le recueil de la parole du jeune au travers d'entretiens compréhensifs, type "récit de vie" et, d'autre part, la création d'un outil de promotion de la bonne santé mentale et de déstigmatisation de la santé mentale.

f. Projet « Appui à la parentalité, en lien avec la précarité, au croisement des savoirs »

En 2019, l'objectif sera de recueillir la parole des bénéficiaires concernés par la problématique. Ce recueil des savoirs et des perceptions des familles dans les champs de la précarité et de la parentalité se fera sous forme d'entretiens en groupe. Les personnes interrogées auront été choisies parmi les parents suivis par les différentes AMO partenaires. Une première analyse des entretiens sera effectuée. En fonction de leur contenu, il est probable que d'autres personnes soient par la suite interrogées telles que les jeunes ou des parents mineurs ce qui élargirait le public-ciblé.

²⁶ Notamment, le réseau de santé namurois Kirikou, le Réseau de Santé luxembourgeois Mathilda, le COE le Gué, le PPP la Pommerai, le CAS la Courte Echelle, la section Athanor de l'hôpital pédopsychiatrique Saint-Martin de Dave.

g. Le Collectif Interpel'AMOs²⁷

En 2017 s'achevait Générations AMO, un processus de longue haleine, initié par l'Inter-Fédération AMO et encadré par RTA, qui avait pour objectif d'explorer le quotidien du travail des équipes œuvrant au sein des services AMO tout en le reliant aux fondamentaux historiques constitutifs de notre action. Les échanges entre professionnels des AMO à l'occasion de ces rencontres ont permis l'émergence d'un nouvel axe de réflexion autour du processus d'*interpellation*.

L'interpellation est une « action de transformation sociale dans une vision politique » via un processus de réflexion et de mise en œuvre concrète. Les constats générés par les services impliqués dans Générations AMO réclamant plus d'égalité, plus de solidarité, plus d'authenticité et plus de liberté, définissent les valeurs communes qui rassemblent les AMO et qui doivent baliser leurs actions d'interpellations. Dans le cadre d'une logique de prévention, la finalité de l'interpellation est d'influer sur les dysfonctionnements sociétaux identifiés lors de nos actions et de notre travail quotidien auprès des jeunes et des familles – dysfonctionnements qui pèsent particulièrement sur les populations les plus fragiles.

Avec le soutien méthodologique de RTA, un groupe porteur duquel fait partie le SDJ de Namur s'est constitué en septembre 2017 lors d'une première réunion fondatrice ouverte à tous les services AMO. Il restera en place pour une durée de deux ans à compter du 5 février 2019. Des sous-groupes de travail autour de thématiques particulières (la scolarité, la collaboration, la mobilité) expérimenteront un processus d'interpellation collective.

²⁷ Interpel'Amos est un collectif ouvert de services AMO fondé autour de notre mission commune d'interpellation.

L'objet du collectif est de renforcer cette action d'interpellation :

- en mutualisant nos ressources, nos connaissances, notre créativité, ...;
- en fédérant certaines de nos actions pour les rendre plus efficaces et moins facilement contournables;
- en expérimentant diverses modalités d'actions, de regroupement, de travail en réseau, ...;
- en légitimant tant le positionnement symbolique des AMO comme acteurs de transformations que nos modèles d'action et d'intervention;
- en favorisant l'émergence de propositions concrètes et en évitant la dénonciation stérile des dérives sociétales.

ANNEXES

1. Invitation à la journée d'étude sur l'autonomie des jeunes.
2. Fiche pédagogique de la vidéo créée par les jeunes sur l'autonomie.
3. Invitation aux 20 ans du SDJ en Province du Luxembourg.
4. Photos relatives aux droits des enfants et des œuvres réalisées par les élèves de Cardijn Lorraine à Differt.
5. Article de presse sur les 20 ans du SDJ en Province du Luxembourg paru dans le Carrefour du Social.
6. Brochure sur les violences sexuelles.

Arrêté du gouvernement de la Communauté française relatif aux conditions particulières d'agrément et d'octroi des subventions pour les services d'aide en milieu ouvert (Extraits)

1. Au niveau de l'aide individuelle

Article 3. - § 1^{er}. *L'aide individuelle comprend prioritairement :*

1° un travail d'écoute;

2° une orientation;

3° un accompagnement;

4° un travail de conciliation visant la restauration du lien avec la famille et son environnement;

5° un soutien à la famille et aux familiers du jeune dans l'exercice de leurs compétences parentales et éducatives;

6° une intervention socio éducative.

§ 2. *Elle exclut toute prise en charge de type psychothérapeutique.*

§ 3. *Elle est gratuite.*

§ 4. *Le bénéficiaire peut, à tout moment, mettre fin à l'aide. Néanmoins, le service veille à ce que le relais vers tout service approprié, tel que visé à l'article 36, § 2, 1° du décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse, soit assuré, notamment afin d'éviter que le jeune ne se mette en danger."*

Article 29bis. *Les services d'aide en milieu ouvert qui utilisent le droit comme outil principal d'intervention auprès des jeunes, de leur famille et familiers, en lien avec leur environnement et la société répondent aux critères du présent arrêté. Cette modalité spécifique d'intervention est précisée dans l'arrêté d'agrément du service.*

Article 29ter.

1° Dans son action individuelle, il dispense aux jeunes, à leur famille et familiers, dans un langage adapté, une information juridique complète et adéquate, leur permettant de mieux comprendre leur environnement légal et social et ainsi de faire des choix et d'agir en connaissance de cause. Il accompagne les jeunes, leur famille et leurs familiers qui le souhaitent dans les démarches juridiques et sociales, en les associant pleinement au processus d'aide. Il leur donne l'occasion de faire valoir leurs droits, y compris le cas échéant par voie judiciaire."

2. Au niveau de l'action communautaire

Article 7. *L'action communautaire vise, en améliorant l'environnement social des jeunes, à apporter une réponse globale à des problèmes individuels et collectifs et à développer une dynamique de réseau.*

Article 8.

§ 1^{er}. *L'action communautaire repose nécessairement sur un diagnostic social de la zone d'action du service. Ce diagnostic, actualisé au minimum tous les trois ans, se fonde notamment sur :*

- 1° un travail d'analyse des demandes individuelles et collectives;*
- 2° un travail d'analyse du milieu de vie des jeunes;*
- 3° une réflexion concertée avec le Conseil d'arrondissement de l'aide à la jeunesse en matière de prévention générale.*
- 4° les avis exprimés par le Conseil communautaire de l'aide à la jeunesse en matière de politiques de la jeunesse.*

Le diagnostic social est présenté conformément à une grille définie par le Ministre ayant l'Aide à la jeunesse dans ses attributions.

§ 2. *L'action communautaire implique un travail de concertation, notamment avec les services concernés par la jeunesse et en particulier le secteur de l'enseignement qui peut déboucher sur un partenariat ou une collaboration dans le respect des rôles respectifs des différents acteurs et du code de déontologie."*

Article 29ter - 2° - *Dans le cadre de l'action communautaire, le service vise à améliorer le statut juridique et social des jeunes, notamment en favorisant ou relayant leur parole auprès des instances politiques et sociales ou en interpellant ces mêmes instances sur leur respect des droits fondamentaux des enfants, des jeunes et des familles."*